



eau 47

Syndicat Départemental d'Adduction d'Eau Potable
et d'Assainissement de Lot-et-Garonne

RAPPORT

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE
L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

2019

Table des matières

CHAPITRE 1 : Le service de l'eau potable	3
1. Caractéristiques techniques du service.....	3
1.1 Présentation des modes de gestion du service.....	3
1.2 La Production.....	5
1.3 La Distribution	15
1.4 Les abonnés	24
1.5 La Consommation.....	26
1.6 La qualité de l'eau	29
2. Caractéristiques financières du service.....	32
2.1 Tarification de l'eau et recettes du service	32
2.2. Les recettes d'exploitation	36
2.3. Financement des investissements	37
2.4. Travaux	37
2.5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée	40
CHAPITRE 2 : Le service de l'assainissement.....	42
1. Caractéristiques techniques du service.....	42
1.1 Présentation des modes de gestion du service.....	42
1.2 Les abonnés	44
1.3 Le réseau	48
1.4 Les ouvrages de traitement des eaux usées.....	54
1.5 Les volumes	55
1.6 La qualité des rejets.....	58
1.7 Les boues	60
2. Caractéristiques financières du service.....	61
2.1 Tarification de l'assainissement	61
2.2 Recettes d'exploitation	65
2.3 Financement des investissements	66
2.4 Travaux	67
2.5 Actions de solidarité et de coopération décentralisée	69
CHAPITRE 3 : Le Service de l'Assainissement Non Collectif	70
1. Caractérisation technique du service.....	70
1.1 Présentation du territoire et mode de gestion	70
1.2 Instructions et contrôle des installations.....	75
2. Caractérisation financière du service	79
2.1 Tarifs assainissement individuel.....	79
2.2 Recettes du Syndicat	80

2.3	Dépenses du Syndicat	80
2.4	Evolution des dépenses et des recettes du service.....	81
Annexes		82
	Références réglementaires	83
	Coordonnées des exploitants	84
	Glossaire	85
	Tableaux récapitulatifs des indicateurs de performance	86
	Note de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.....	88

INTRODUCTION

Le Syndicat Départemental Eau47 est un syndicat mixte fermé, qui regroupe 267 communes du Lot-et-Garonne (et une du Tarn-et-Garonne). Le Syndicat assure la production, le traitement et la distribution de l'eau potable, ainsi que les services liés à l'assainissement collectif et non collectif sur le territoire des communes adhérentes.

Madame Geneviève Le Lannic a été réélue Présidente du Syndicat EAU47 le 17 septembre 2020.

Le public peut rencontrer les services du syndicat à l'adresse suivante :



EAU47
997 avenue du Docteur Jean Bru – bâtiment B
47031 Agen Cedex
Tél : 05.53.68.44.00
Ouvert au public du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h (16h le vendredi)
www.eau47.fr

Le présent rapport sur le prix et la qualité des services de l'eau et d'assainissement (RPQS), présente les services réalisés sur les 12 territoires composant le syndicat en 2019 : Albret, Brame, Fumélois (dont les communes ont transféré la compétence eau potable au 1^{er} janvier 2019), Mas d'Agenais, Nord du Lot, Nord de Marmande, Penne Saint Sylvestre, Porte des landes, Sud du Lot, Sud de Marmande (dont les communes ont transféré la compétence eau potable au 1^{er} janvier 2018), Tournon d'Agenais et Villeneuve-sur-Lot.

Ce rapport est établi conformément aux dispositions des articles L.224-5 et D224-1 à D224-5 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), qui prévoit la présentation du RPQS par la présidente du Syndicat à l'Assemblée et aux délégués syndicaux lors du Comité Syndical avant le 30 septembre de l'année suivante, ainsi qu'aux services publics locaux lors de la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux).

Il fera l'objet d'une communication à chacune des communes membres du Syndicat, lesquelles devront le présenter devant leur Conseil Municipal avant le 31 décembre 2020.

D'autre part, les données concernant l'organisation, les tarifs et les performances des services, sont disponibles sur l'Observatoire National des services d'eau et d'Assainissement : <http://www.services.eaufrance.fr/>

En 2019, le nombre de communes gérées par le Syndicat Eau47 était de 267.

Territoire	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Albret	28	28	28	29	30	32
Brame	35	35	35	35	35	35
Fumelois	0	0	0	0	0	14
Mas d'Agenais	0	0	0	7	7	7
Nord du Lot	58	58	58	58	58	60
Nord de Marmande	31	31	31	32	32	32
Porte des Landes	0	3	22	22	24	24
Penne St Sylvestre	0	0	7	7	7	4
Sud du Lot	53	53	53	53	53	54
Sud de Marmande	0	0	0	0	4	4
Tournon	4	4	4	7	7	4
Villeneuve sur Lot	0	0	0	1	1	1
TOTAL	209	212	237	247	254	267

CHAPITRE 1 : LE SERVICE DE L'EAU POTABLE

1. Caractéristiques techniques du service

1.1 Présentation des modes de gestion du service

1.1.1 Délégation de service public

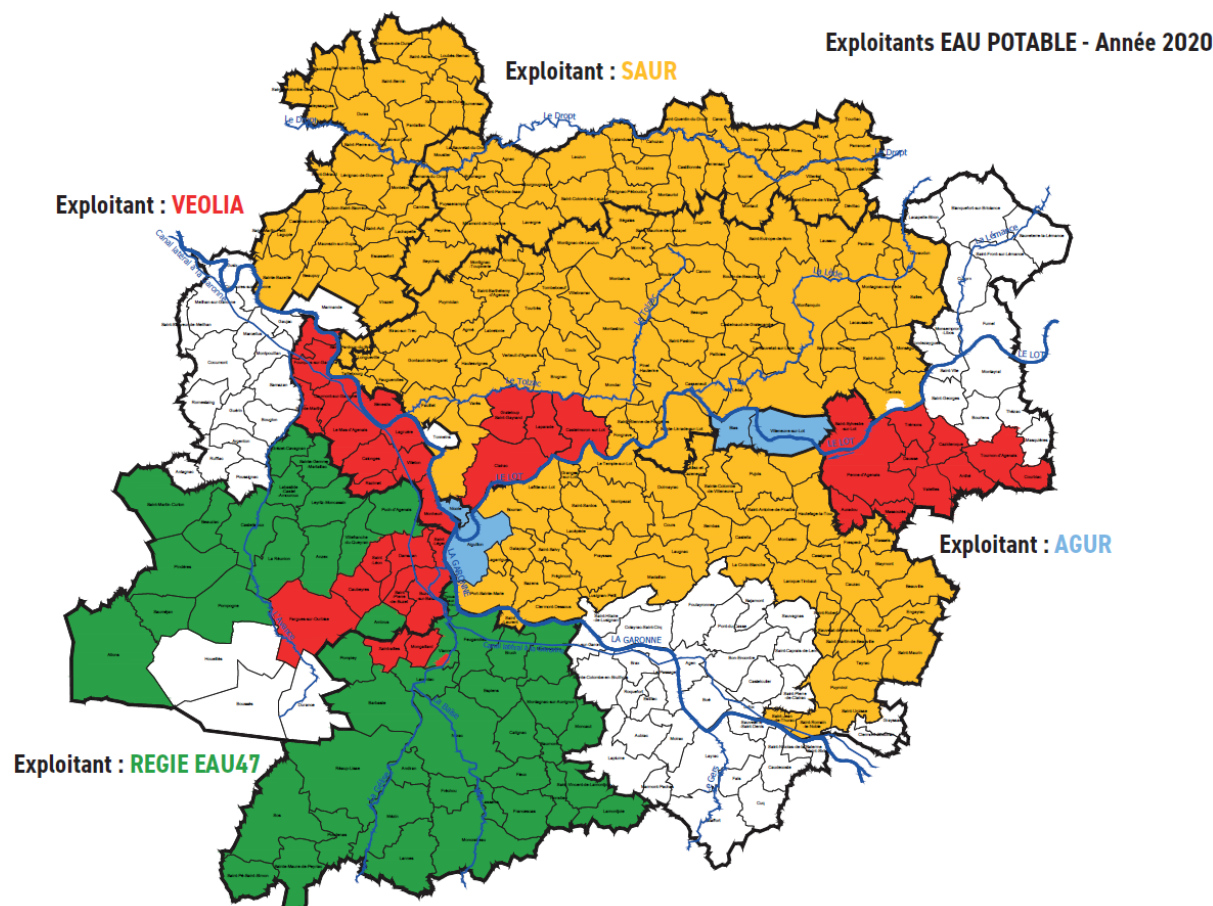
En 2019, la production, le traitement et la distribution d'eau potable ont été confiés par délégation de service public à des sociétés privées sur les territoires suivants :

- Saur : sur les territoires de la Brame, du Nord du Lot, du Nord de Marmande et du Sud du Lot
- Véolia : sur les territoires de l'Albret, du Mas d'Agenais, de Penne-Saint-Sylvestre, de Sud-de-Marmande et de Tournon d'Agenais
- Agur : sur le territoire de Villeneuve-sur-Lot

1.1.2 Service en régie

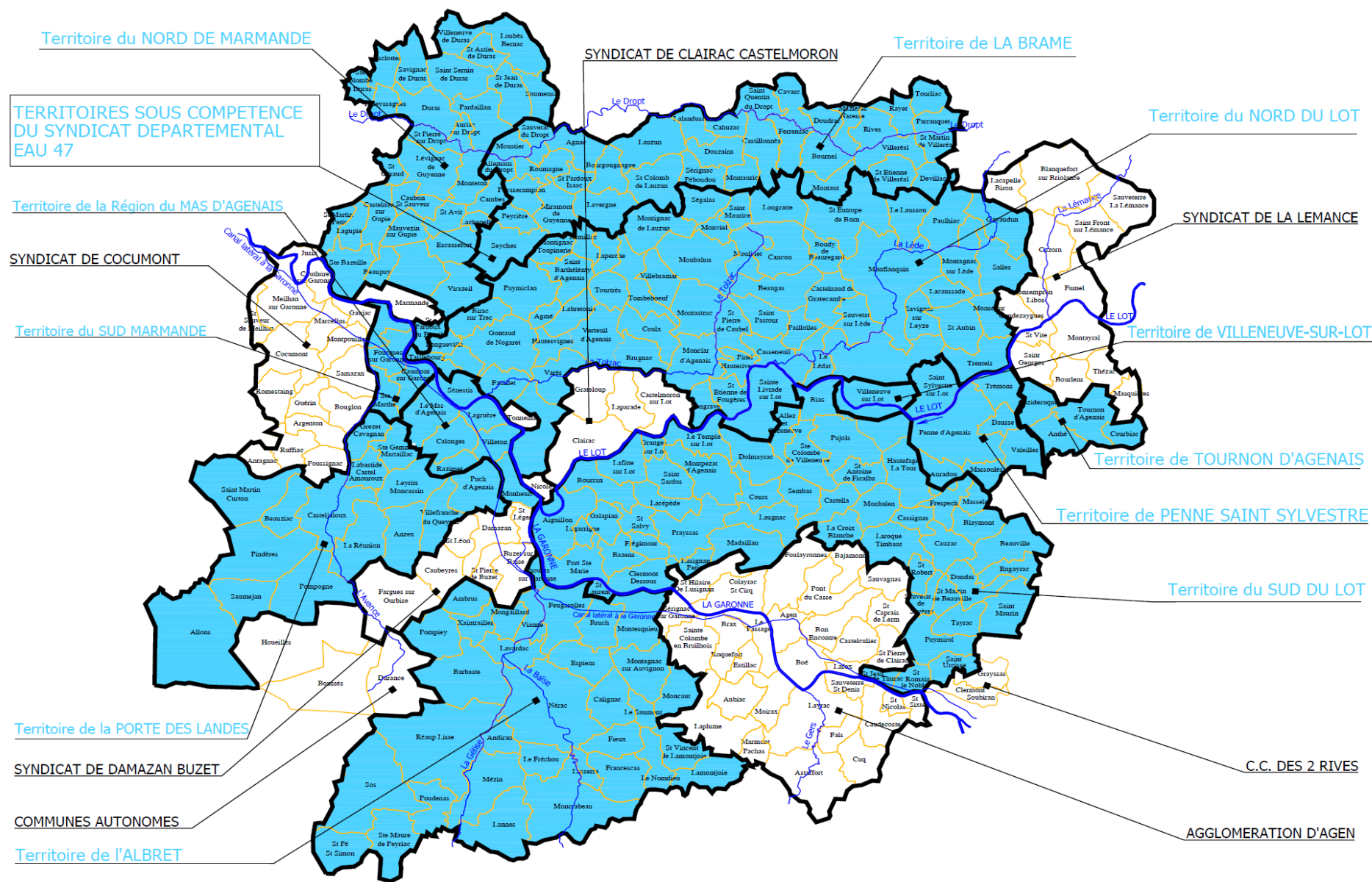
La production, le traitement et la distribution d'eau potable sont gérés en régie sur le territoire de Porte des Landes et certaines communes de l'Albret.

La répartition en 2020 est présentée sur la carte ci-dessous :



Les coordonnées des exploitants sont disponibles en annexe.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL EAU47 - Collectivités compétentes en eau potable au 01/01/2019



1.2 La Production

En 2019, le Syndicat disposait de 38 points de prélèvements en eau : 22 forages profonds, 13 sources et 3 captages en rivière.

1.2.1 Mesures de protection de la ressource

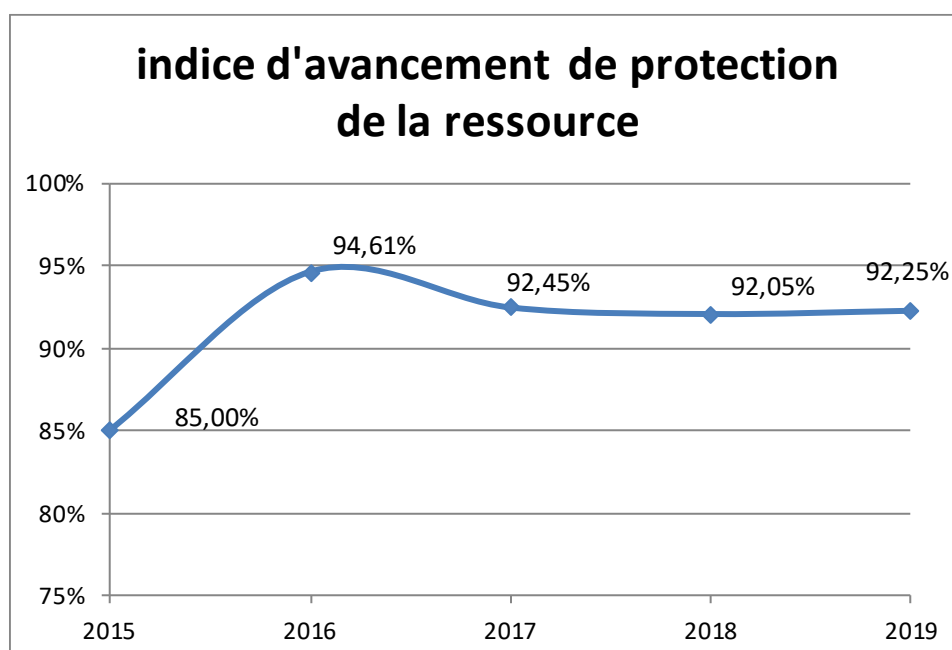
L'ensemble des captages gérés par Eau47 est à jour des autorisations de prélèvement, de traitement et distribution de l'eau à destination humaine.

En 2019, le Syndicat a obtenu le renouvellement des autorisations de captage des forages de Saint Pierre, à Gontaud-de-Nogaret, de Monplaisir, à Savignac-sur-Leyze, des captages de Pinel, à Pinel-Hauterive et de Nazareth à Nérac.

De plus, l'ensemble des captages est déclaré d'utilité publique et des périmètres de protection ont été définis pour chacun.

L'indice d'avancement de protection de la ressource (P108.3) permet de connaître l'avancement de la démarche concernant chaque captage, ainsi que le respect des prescriptions des périmètres de protection des captages d'eau.

Cet indice se calcule en fonction de l'indice de chaque captage, donné par l'ARS (Agence Régionale de Santé), et du volume produit par celui-ci, ainsi que l'indice de protection des ressources utilisées lors des achats d'eau à des collectivités voisines. En 2019, l'indice de protection de la ressource s'élève à **92,25 %**.



Cet indice a connu une baisse depuis 2016 car les ouvrages qui produisent le plus d'eau sont les captages d'eau en rivière, dont l'indice est de 80/100 car toutes les préconisations des arrêtés préfectoraux ne sont pas totalement mises en œuvre.

De plus, le Syndicat a intégré des ouvrages dont la procédure n'est pas totalement achevée. Il reste notamment des travaux à réaliser pour protéger la source de Jaubardet (Massoulès), et instaurer la procédure de vérification annuelle sur les captages nouvellement transférés.

1.2.2 Dérogation

En 2017, le Syndicat a obtenu une dérogation aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine, pour le paramètre « pesticides », pour les eaux distribuées par l'usine de Nazareth, à Nérac.

Il s'agit essentiellement des pesticides Métolachlore ESA, OXA et Alachlore ESA, métabolites issus de la dégradation du S-Métolachlore et de l'Alachlore, herbicides utilisés principalement dans la culture du maïs.

Une dérogation est possible car trois conditions sont remplies :

1. L'utilisation de l'eau ne constitue pas de danger potentiel pour la santé. En effet, les valeurs sont très inférieures aux valeurs limites de toxicité déterminées par l'Anses.
2. Le Syndicat a prouvé qu'il ne peut, dans l'immédiat, utiliser aucun autre moyen raisonnable pour maintenir la distribution d'une eau conforme. Un traitement avec charbon actif en poudre a déjà été additionné en début de filière. De plus, il n'existe aucun moyen de substitution existant.
3. Le Syndicat a établi un plan d'actions prévisionnel. Ainsi, le Syndicat s'est engagé à la mise en place d'un traitement propre à la problématique rencontrée, à la participation d'actions de prévention sur l'aire d'alimentation du captage, et à la réflexion pour la création d'interconnexion à des unités de distribution voisines et/ou d'une nouvelle ressource de substitution.

Le Syndicat a été autorisé à distribuer l'eau produite à la station de Nazareth sans restriction de consommation, par arrêté préfectoral en date du 25 septembre 2017. Cette autorisation est délivrée pour les métabolites de l'alachlore et le métolachlore, jusqu'aux valeurs maximales suivantes :

- 2 µg/l par substance individuelle
- 4 µg/l pour la somme des pesticides comprenant les métabolites cités.

La durée maximale de la dérogation est de 3 ans, renouvelable 2 fois. Une demande de renouvellement de cette dérogation a été déposée auprès des services de l'Etat en août 2020.

En 2018, un maître d'œuvre a été nommé pour étudier l'amélioration de la filière de traitement. Lors de l'établissement de la dérogation, le Syndicat envisageait d'augmenter les concentrations en charbon actif en poudre. L'utilisation d'ozone peut également être envisagée, et un site pilote pourrait être installé sur la filière.

1.2.3 Surveillance des ouvrages

Dans un souci d'anticipation, Eau47 fait diagnostiquer régulièrement les forages d'eau potable, afin de surveiller leur état et de programmer, lorsque cela s'avère nécessaire, des travaux de réhabilitation ou d'entretien.

La réglementation préconise une périodicité inférieure à 10 ans pour la réalisation des diagnostics. Les diagnostics portent essentiellement sur :

- La vérification de l'étanchéité des ouvrages et de l'absence de communication des eaux prélevées en profondeur avec les eaux de surface ou d'autres formations aquifères (eaux souterraines de moindre profondeur) ;
- La vérification de l'état et de la corrosion des matériaux tubulaires, et le degré de vieillissement des ouvrages.

En 2019, le Syndicat a diagnostiqué les forages suivants :

- Forage de Monplaisir, à Savignac-sur Leyze

Le forage n'avait jamais fait l'objet d'un diagnostic. Il semble en bon état mais le tubage est recouvert d'un dépôt, qu'il conviendrait de brosser. La colonne a été renouvelée et la pompe a été descendue plus profondément.

- Forage de Mounet, à Penne d'Agenais

Le forage est en bon état. Des tests ont été réalisés pour connaître la productivité du forage, mais celle-ci baisse régulièrement et aucune proposition d'amélioration n'a pu être faite par le diagnostiqueur.

- Forage de Brot, à Clairac

Le forage est en bon état. La colonne a été rallongée.



Forage de Monplaisir, à Savignac-sur Leyze

Forage de Monplaisir, à Savignac-sur Leyze
Ancienne colonne

Forage de Brot, à Clairac



Forage de Mounet, à Penne d'Agenais

Les diagnostics des forages de Marchepin, à Buzet sur Baïse, et de Lagravette, à Lafitte sur Lot, doivent être réalisés à l'automne 2020.

1.2.4 Travaux sur ouvrages

Suite à ces diagnostics périodiques, des travaux de réhabilitation peuvent être nécessaires.

En 2019, des travaux d'entretien ont été réalisés sur le forage de Maurillac (Saint Colomb de Lauzun). Un brossage des tubes acier a été réalisé, avec récupération des dépôts par air-lift. La colonne a été changée. Enfin, la tête de forage a été mise en conformité. Précédemment, celle-ci était dans une cave en béton, à environ 1 m sous le niveau du sol. Après l'avoir prolongée jusqu'à environ 50 cm au-dessus du niveau du sol, la cave a été comblée, et le raccordement vers le traitement a été repris.

1.2.5 Sécurisation des ouvrages

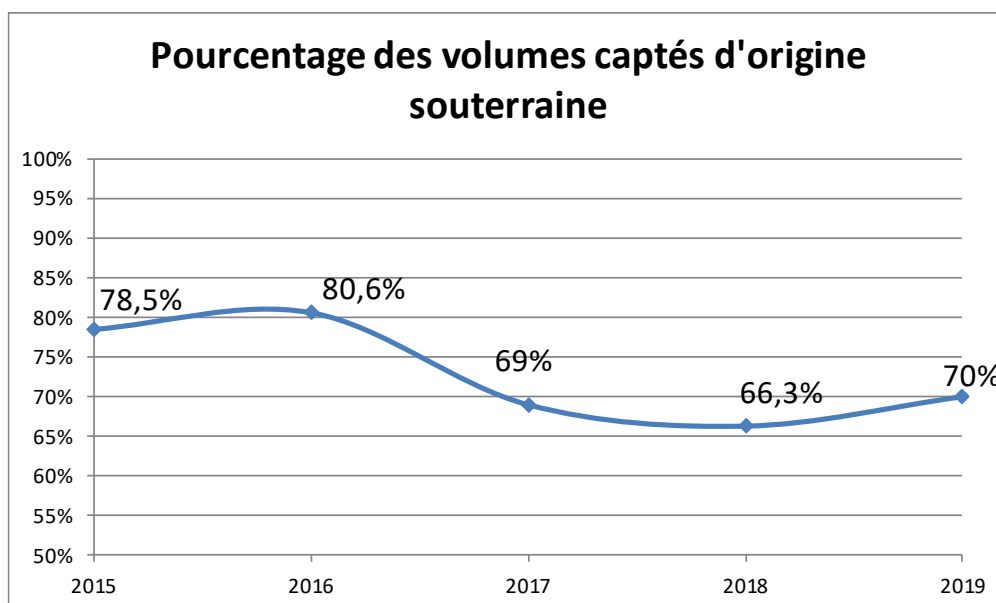
Selon la réglementation, les unités de distribution desservant plus de 10 000 habitants doivent faire l'objet de diagnostics de vulnérabilité. Ils permettent de connaître les éléments à mettre en place, en termes de travaux ou de procédures, afin de sécuriser les ouvrages (captages et réservoirs) face aux actes de malveillance.

En 2017 et 2018, les quatre unités de distribution concernées ont fait l'objet de cette expertise. Des travaux de sécurisation d'accès à certains réservoirs et usines sont à réaliser.

Le Syndicat doit continuer cette démarche sur les ouvrages n'ayant pas été diagnostiqués, afin de programmer les travaux de mise en sûreté nécessaires et faire évoluer les priorités d'action.

1.2.6 Volumes prélevés

Depuis une vingtaine d'années, le Syndicat tente de diminuer les prélèvements sur les nappes profondes afin de préserver ces ressources précieuses pour les générations futures. Le pourcentage des volumes captés d'origine souterraine est présenté ci-dessus :



La hausse des volumes captés d'origine souterraine provient des sources transférées au Syndicat, dont l'eau est considérée d'origine souterraine.

Les volumes prélevés sont présentés par captage :

Territoires	Volumes prélevés en m ³	2016	2017	2018	2019
Albret	Bruch	597 691	593 272	557 107	627 846
	Nérac - Nazareth	1 470 987	1 461 262	1 598 924	1 517 270
	Reaup Lisse Pelahaut	62 217	65 927	67 659	85 453
	Guillery				473 530
	Baillard				0
	Lagrangette				145 928
	Darrodes				169 917
	la Gravere				
	Lartigues				
	Larousset				45 210
	Sérignac	782 360			
Brame	Maurillac	624 120	566 947	623 554	580 343
	La Brame	580 042	579 887	596 130	622 717
	Miramont	171 128	198 852	187 716	199 376
	Allemans	247 961	238 431	233 104	237 888
Mas d'Agenais	Mouliot		276 868	226 708	245 550
Nord du Lot	Bayssac	369 768	371 110	382 818	389 237
	Boudy de B.	244 369	125 036	137 382	203 737
	Bougnagou	175 013	177 799	207 854	226 508
	Gontaud	703 249	648 779	695 977	646 030
	Pinel Hauterive	1 853 610	2 074 965	2 010 890	1 924 372
	Tombeboeuf	318 953	287 425	373 465	331 376
	Savignac	254 743	286 532	289 377	288 493
Nord de Marmande	Auriac sur Dropt	497 403	561 153	562 783	562 599
	Saint Pierre sur D.	608 389	571 207	521 492	560 810
	Virazeil	461 786	425 168	401 872	451 450
Penne St Sylvestre	Jaubardet	4 139	4 058	14 712	12 861
	Mounet	220 594	255 047	224 796	218 298
Porte des Landes	Clarens	350 841	365 638	337 590	365 197
	Lagagnan	450 320	447 684	466 419	481 428
	Luchet				7 602
Sud du Lot	Le Mail	1 143 513	891 861	941 222	978 068
	Cauzac	1 193 221	1 193 313	1 126 203	1 260 801
	Prayssas	669 022	744 624	764 928	691 861
	Saint Julien	1 143 871	849 032	789 846	888 235
	Lafitte	573 737	497 465	633 170	642 334
	Brot				236 709
Tournon	Camp de Garde	151 550	173 636	178 917	172 035
Villeneuve sur Lot	Pontous		2 215 042	2 250 059	2 139 619
TOTAL		15 924 597	17 148 020	17 402 674	18 630 688

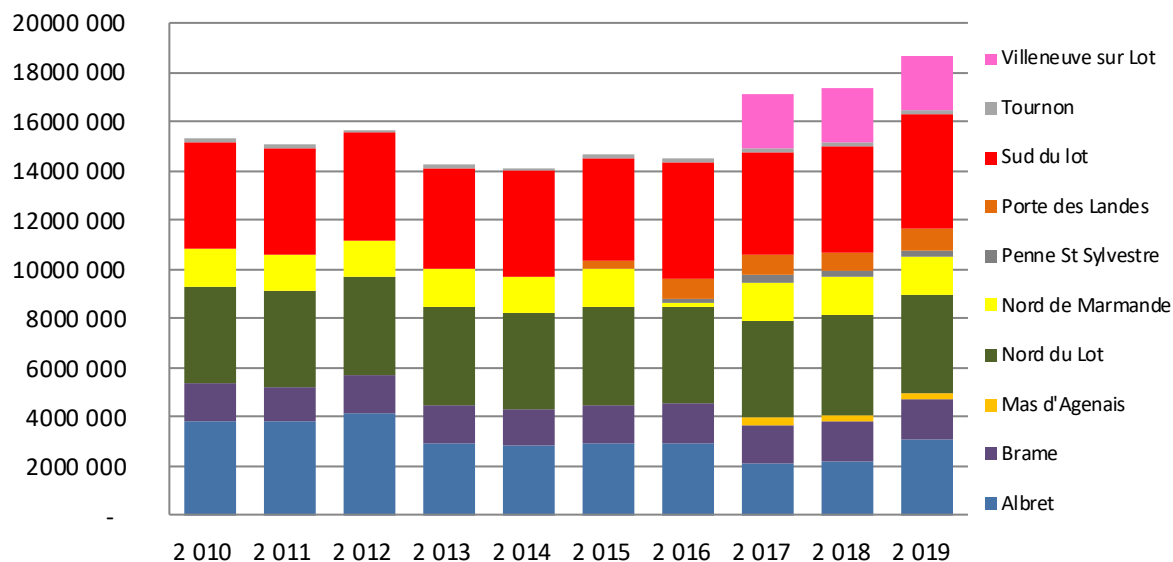
Les volumes prélevés étaient globalement en baisse en 2013, conséquence d'un printemps pluvieux.

Une nouvelle augmentation a été observée en 2015, qui était liée à un été chaud et sec de juillet à octobre, ainsi qu'à l'addition des volumes prélevés à la source de Clarens, suite au transfert de compétences de la ville de Casteljaloux.

Depuis 2016, les volumes captés au puits de Lagagnan, à la source de Jaubardet et au forage de Mounet sont

désormais comptabilisés ainsi que ceux de Pontous, depuis 2017. L'usine de Sérignac a été transférée à l'Agglomération d'Agen et ne fait plus partie du patrimoine d'Eau47.

Evolution des volumes captés (m³)



1.2.7 Volumes produits

Le tableau suivant représente l'évolution des volumes produits par les différentes ressources. A noter que les volumes captés sont sensiblement équivalents aux volumes produits dans les cas de sources. En effet, il y a peu d'eaux de services utilisées, contrairement aux usines, notamment pour le nettoyage des filtres.

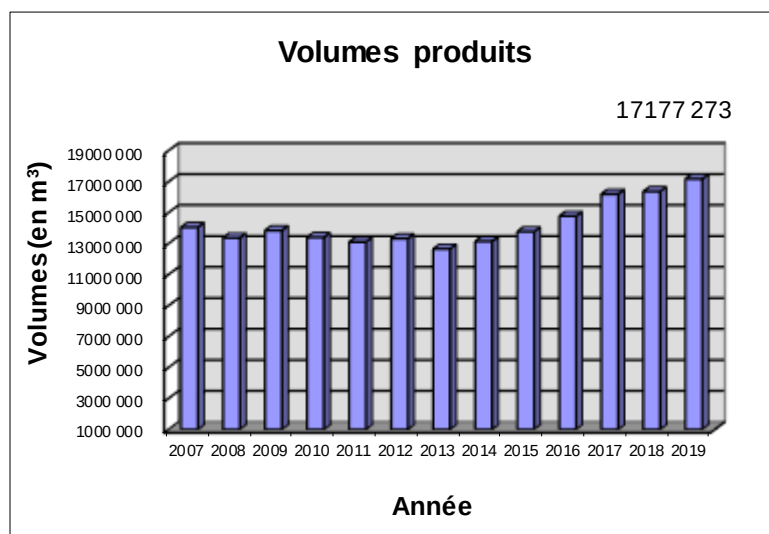
Territoires	Volumes produits en m³	2 016	2 017	2 018	2 019
Albret	Bruch	554 360	565 460	532 630	616 290
	Nérac - Nazareth	1 258 640	1 110 401	1 214 185	1 216 855
	Reaup Lisse Pelahaut	62 217	65 927	67 659	85 251
	Guillery				232 764
	Baillard				0
	Lagrangette				85 193
	Darrodes				114 248
	la Gravere				
	Lartigues				
	Larousset				16 315
	Sérignac	738 469			
Brame	Maurillac	605 977	519 394	593 953	567 713
	La Brame	580 042	579 887	596 130	622 717
	Miramont	161 594	198 047	190 708	199 376
	Allemans	239 884	240 957	234 860	237 888
Mas d'Agenais	Mouliot		273 868	223 228	242 430

	Bayssac	369 768	371 110	382 818	389 237
Nord du Lot	Boudy de B.	201 038	123 194	135 710	197 400
	Bougnagou	175 013	177 799	207 854	226 508
	Gontaud	677 366	620 813	683 505	628 328
	Pinel Hauterive	1 602 067	1 824 790	1 676 698	1 458 878
	Tombeboeuf	352 754	280 582	363 429	330 355
	Savignac	259 641	290 796	289 968	284 698
Nord de Marmande	Auriac sur Dropt	493 071	554 719	562 510	543 020
	Saint Pierre sur D.	609 003	573 176	552 488	544 462
	Virazeil	454 831	425 021	403 167	441 510
Penne Saint Sylvestre	Jaubardet	3 478	3 335	14 712	11 013
	Mounet	215 759	211 665	219 441	182 357
Porte des Landes	Clarens	350 341	365 638	337 590	365 197
	Lagagnan	449 760	447 684	466 419	481 428
	Luchet				7 602
Sud du Lot	Le Mail	1 027 008	888 573	862 799	975 739
	Cauzac	1 110 627	1 165 525	1 099 978	1 245 734
	Prayssas	539 168	717 609	738 654	667 239
	Saint Julien	1 029 695	837 790	779 388	885 005
	Lafitte	503 868	493 262	634 865	640 018
	Brot				235 817
Tournon	Camp de Garde	151 550	173 636	178 917	172 035
Villeneuve sur Lot	Pontous		2 098 791	2 129 280	2 026 653
TOTAL		14 776 989	16 199 449	16 373 543	17 177 273

Les eaux de service des usines prélevant une eau de surface représentent une part variable des eaux captées, selon les filières de traitement :

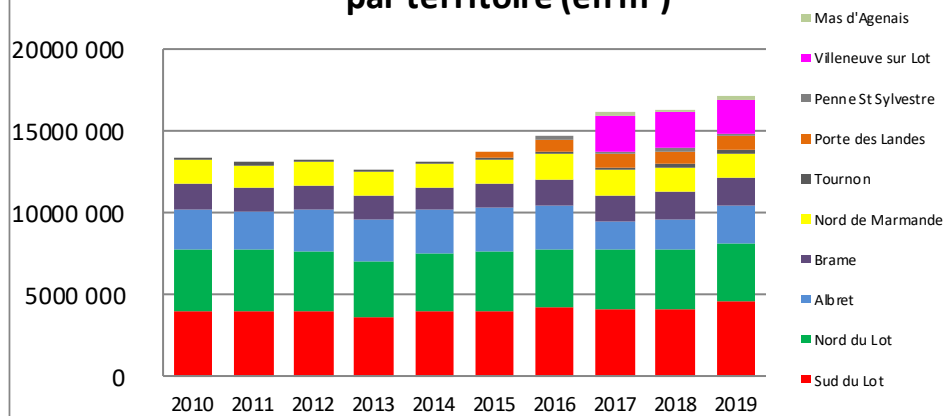
- Nazareth (Nérac) : 19,8 % (24,1 % en 2018)
- Pinel (Pinel Hauterive) : 24,2 % (16,6 % en 2018)
- Pontous (Villeneuve-sur-Lot) : 5,3 % (5,4 % en 2018)

On peut extraire du tableau précédent deux histogrammes représentant l'évolution du volume total produit :



Les productions de 2013 étaient particulièrement faibles en raison de la pluviométrie. Depuis 2015, et suite aux transferts de compétences de communes et syndicats, des captages sont entrés dans le patrimoine du Syndicat, et leurs volumes produits sont donc désormais comptabilisés.

Evolution des volumes produits par territoire (en m³)



1.2.8 Transferts entre unités de distribution

Il existe des transferts d'eau entre les unités de distribution de différents territoires (anciens contrats de vente et d'achat d'eau).

Territoires "vendeurs"	Territoires "acheteurs"	Volumes transférés (m3)				
		2015	2016	2017	2018	2019
Albret	Sud du Lot	1 667	583	2 476	2 790	5 094
Brame	Nord du Lot	13 499	5 421	6 791	34 751	35 460
Nord du Lot	Sud du Lot	46 149	46 282	47 032	42 354	45 631
	Nord de Marmande				76	0
	Villeneuve sur Lot			121	399	133
	Penne St Sylvestre		12 059	1 423	2 181	6 907
Nord de Marmande	Nord du Lot		13	0	473	218
Sud du Lot	Nord du Lot	5 143	5 003	5 502	5 292	4 947
	Penne d'Agenais	5 088				
	Penne St Sylvestre		10 271	22 542	8 421	4 199
Villeneuve	Sud du Lot et Bias			185 324	205 225	
	Sud du Lot					1 888
	Penne St Sylvestre			349 592	348 483	307 033
	NdL			23 841	31 005	66 052
Casteljaloux	ex - Sivom de la région de Casteljaloux	2 193				
TOTAL		73 739	79 632	644 644	681 450	477 562

Il existe des ventes d'eau en gros, c'est-à-dire des volumes d'eau vendus à d'autres collectivités, suivant une convention signée entre collectivités.

Territoires vendeurs	Services d'eau acheteurs	Volumes vendus (m3)				
		2015	2016	2017	2018	2019
Albret	Fourcès	20 943	20 683	23 708	23 493	511 937
	Larroque sur l’Osse	2 565	2 929			
	Nérac	9 743	10 385	3 384	30 732	
	ESTIMATION Agglomération d’Agen depuis Bruch	365 000	380 000	391 006	423 862	
	ESTIMATION Agglomération d’Agen depuis Sérignac	442 646	406 158			
Nord du Lot	Clairac-Castelmoron	181 912	196 681	226 856	176 134	201 516
	Villeneuve sur Lot	243	573			
	Penne	6 885				
Penne St Sylvestre	Nord Séoune			4 403	4 681	8 126
Sud du Lot	Agglo Agen	51 616	926 739	1 041 793	995 393	1 042 134
		51 190				
	Aiguillon	-	1	-	-	
	Massoules	1 576				
	VMP					1 068
	Nord Séoune	8 342	1 685	10 625	6 184	3 391
Tournon	Lémance	5 700	4 759	5 770	4 986	5 923
TOTAL		1 148 361	1 950 593	1 707 545	1 665 465	1 774 095

Jusqu'en 2016, et dans l'attente de la mise en place des compteurs de vente d'eau, les volumes partant vers des communes de l'Agglomération d'Agen n'étaient pas comptabilisés. Ils pouvaient être estimés à :

- environ 1000m³/j depuis le forage de Bruch
- 55% de la production de l'usine de Sérignac.

Depuis 2017, les volumes vendus à l'Agglomération d'Agen depuis le forage de Bruch sont désormais comptabilisés par un compteur. L'usine de Sérignac étant transférée à l'Agglomération d'Agen, le Syndicat ne vend plus d'eau depuis Sérignac.

1.2.10 Achat d'eau en gros

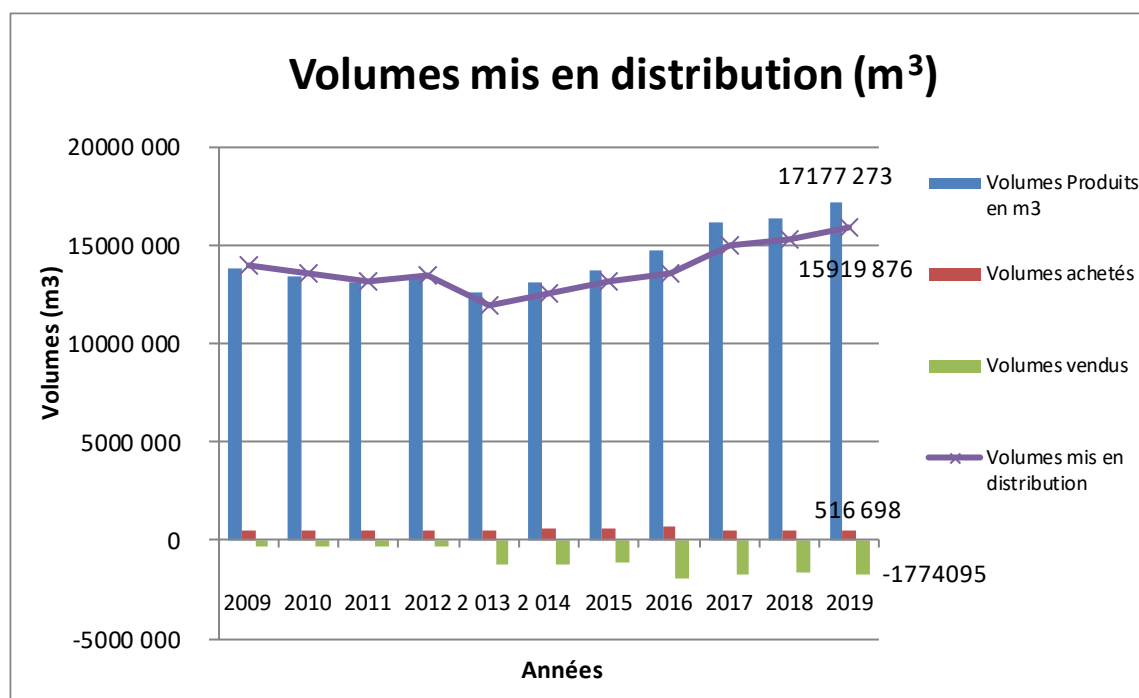
Il existe des achats d'eau en gros, c'est-à-dire des volumes d'eau achetés à d'autres collectivités, suivant une convention signée entre les collectivités.

Territoires acheteurs	services d'eau vendeur	Volumes achetés (m3)				
		2015	2016	2017	2018	2019
Albret	Agglo Agen			384944	217055	202243
Brame	Sud Perigord	0	0	281	0	0
Mas d'Agenais	Tonneins			1586	10228	4470
Nord de Marmande	Marmande	16 582	48 595	48704	35853	78882
		25 010				
	Mongauzy	2 655	2 700	1859	2347	1288

	Clairac-Castelmoron	1 046	286	374	2310	0
Nord du Lot	La Lémance	19 196	20 472	18113	17680	16791
	Tonneins	62 380	86 502	64710	6828	760
	Villeneuve sur Lot	49 390	45 782			
Penne St Sylvestre	Villeneuve sur Lot		365 296			
Porte des Landes	Damazan Buzet		1 380	1530	1016	1131
	Xaintrailles					7049
	Mongailard					
Sud du Lot	Agglo Agen	60 066		120	165	926
		150 300				
	Aiguillon	-	1	1062	196	
	VMP	1 481	1 550	1611	1757	249
Sud du Lot - Bias	Villeneuve sur Lot	189 213	165 076			
Sud de Marmande	Cocumont				225324	200726
Tournon	La Lémance	2 034	2 112	2234	2581	2183
TOTAL		579 353	739 752	527 128	523 340	516 698

1.2.11 Volumes mis en distribution

Les volumes mis en distribution dans les réseaux sont calculés par la somme des volumes produits et des volumes achetés, moins les volumes vendus en gros.



On peut constater l'augmentation des volumes produits depuis 2013, notamment dû aux transferts de compétences de certaines communes et syndicats possédant des captages d'eau.

Les volumes mis en distribution suivent la demande de consommation. En effet, le nombre d'abonnés a également connu une hausse régulière depuis 2013.

1.3 La Distribution

1.3.1. Les ouvrages de stockage

Les ouvrages de stockage permettent d'assurer une régulation de l'approvisionnement en apportant une sécurité, en cas d'incident grave, sur les conduites ou les stations de refoulement.

La capacité totale de stockage sur le Syndicat est la suivante :

Territoire	Nombre de réservoirs	Capacité totale en m3
Albret	35	13645
Brame	14	6700
Mas d'Agenais	5	1420
Nord du Lot	40	18610
Nord de Marmande	11	5800
Penne Saint Sylvestre	8	2515
Porte des Landes	12	4840
Sud du Lot	42	18185
Sud de Marmande	3	750
Tournon	5	840
Villeneuve sur Lot	9	6450
Capacité de stockage	184	79755

Les capacités des réservoirs sont présentées page suivante.

En permanence, un volume minimal de 120m³ est conservé dans les réservoirs de plus de 200m³, et un minimal de 60m³ pour les autres réservoirs, pour les services d'incendie.

Le Syndicat réalise chaque année, pour le maintien en état de son patrimoine, des travaux de réhabilitation de ses réservoirs et châteaux d'eau. Ces travaux consistent en la mise en sécurité des ouvrages, la reprise intérieure et extérieure du génie civil ainsi que l'étanchéité des cuves et des dômes.

Les réservoirs suivants ont été réhabilités en 2019 : Béqui (Penne-d'Agenais), Saint-Pastour Haut-service, Jurques (Sainte-Bazeille), et ceux de Peyrama (Casteljaloux) et Mazères (Port-Sainte Marie) en 2020.

Des réhabilitations de réservoirs sont prévues en 2021-2022 : station de reprise de Calonges, réservoirs de Massoulès, Monflanquin, Cancon, Monclar bourg (Haut service), Pauhliac, Saint-Pastour Bas service, Duras, Bécanne (Port Sainte Marie), Laudie (Pujols), Jolibeau (Villeneuve), Bordesoule (Casteljaloux), Collège (Nérac), le Truc (Bruch), le Gat (Callonges), surpresseur de Gardères (Moncrabeau), ainsi que les bâches eau traitée du forage de St Pierre sur Dropt et du puits de Lagagnan (Pompogne).

AR PREFECTURE

047-200068930-20201210-2020E_140_STE-DE

Regu le 14/12/2020

Territoires	Désignation	Volume en m3
Brame	Brametout	1 000
	la Sauvetat du Dropt	400
	Moustier	100
	Seyches	100
	La Sauvetat	100
	Peyrières	400
	Miramont	1 000
	Miramont	600
	Bourgougnague	600
	Layuzun	200
	Sérignac Péboudou	1 000
	Castillonnes	400
	Devillac	600
	Villereéal	200
TOTAL		6 700
Porte des Landes	Anzex	500
	Anzex	300
	Anzex	200
	Beauziac	300
	Casteljaloux	800
	Casteljaloux	1 000
	Labastide Castel	200
	Amouroux	400
	Pompoigne	500
	Saint Martin Curton	60
	Saumejan	80
	Villefranche du Queyran	500
TOTAL		4 840
Nord de Marmande	Marmande	400
	Soumensac	200
	Cambes	200
	Virazeil	400
	Savignac	400
	Ste Bazeille	800
	Loubes Bernac	400
	Escassefort	400
	Beaupuy	400
	St Géraud	1 200
	Duras	1 000
TOTAL		5 800
Tournon	Tournon	200
	Tournon	50
	Courbiac	200
	Cazideroque	300
	Anthé	90
TOTAL		840
Sud de Marmande	Fourques	250
	Fourques	200
	St Marthe	300
TOTAL		750

Territoires	Commune	Désignation	Volume en m3
Nord du Lot	Pinel Hauterive	Pinel Bas Service	1 000
	Ste Livrade	Cote de Rogas	60
	Sainte Livrade	Ste Livrade	1 000
	Puymiclan	carblanche	400
	Tonneins	Unet	200
	Tourtres	Tourtres	450
	Monflanquin	Monflanquin HS	700
	Monségur	Monségur	150
	Tonneins	Bugassat 1&2	1 200
	Gontaud	Relais Gontaud Jolibert	500
	Monségur	Monségur BS Tuilerie	350
	Monflanquin	Monflanquin BS 1&2	600
	Casseneuil	Bartis	500
	Savignac	Neupan	250
	Beaugas	Soulodres	1 500
	St Pastour	St Pastour HS	200
	St Pastour	St Pastour BS 1&2	500
	St Etienne de F	St Etienne de Fougères	250
	St Barthélémy	St Barthélémy	350
	St Aubin	Rouet	1 000
	Pinel Hauterive	Pinel HS	600
	Pailloles	Pailloles	300
	Paulilhac	Paulilhac	300
	Montignac de L	Montignac de Lauzun	300
	Montastruc	Montastruc	200
	Montagnac	Montagnac	450
TOTAL	Villeneuve	Monfabes	800
	Monbahus	Monbahus 1&2	500
	Monclar	Monclar HS	800
	Monclar	Monclar BS	200
	Lougratte	Lougratte	400
Sud du Lot	Sauvetat sur Lède	las Arbieux	250
	St Eutrope de B	St Eutrope	300
	Hautsvignes	Hautsvignes	300
	Cancon	Cancon HS 1&2	500
	Cancon	Cancon BS	300
	Brugnac	Brugnac	250
	Castelnau de Caumont	Cailladelles	100
	Castelnau	Castelnau	200
	Birac	Birac	400
	TOTAL		18 610
Penne Saint Sylvestre	Penne	Bequi	300
	Penne	Bourgat	300
	Valeilles	Colombier	100
	Dausse	Super Dausse	400
	Massoules	bourg	90
	Massoules	station	25
	Penne	Mounet	800
	St Sylvestre	St Aignan	100
	Penne	St Michel	400
	TOTAL		2 515

Territoires	Commune	Désignation	Volume en m3
Sud du Lot	Montpezat	Montpezat	400
	Hauteefage	Hauteefage	200
	Madailhan	St Julien	400
	Sauvetat de Savères	la Sauvetat de Savères	250
	Galapian	Galapian	600
	Laugnac	Laugnac BS	200
	Port Ste Marie	Frèches	250
	Cauzac	Cauzac BS	1 000
	Clermont Dessous	St Médard	250
	Lafitte	Lafitte	500
	Port Ste Marie	Mazères	200
	Port Ste Marie	Bécane 1 et 2	800
	St Salvy	St Salvy	200
	Bazens	Bazens	100
TOTAL	Dolmayrac	Dolmayrac (bourg)	85
	Dolmayrac	Moulin à vent	400
	Prayssas	Prayssas BS	300
	Prayssas	Prayssas HS	1 300
	Lusignan		600
	Pujols	Petit tour 1 et 2	300
	Pujols	Lacassagne	100
	Pujols	Laudie	300
	Hauteefage	Giget	600
	St Antoine	St Antoine	500
	St Jean deThurac	St Jean de Thurac	200
	St Urcisse	Perville	500
	St Maurin	St Maurin BS	150
	Beauville	Beauville	200
Villeneuve sur Lot	St Maurin	St Maurin HS	500
	Cauzac	Cauzac HS	1 000
	St Jean deThurac	Roc de Monteil	150
	Puymirol	Puymirol	200
	Allez et Cazeneuve	Allez et Cazeneuve	200
	Laugnac	Laugnac HS	1 300
	Aiguillon	Jules FERRY	600
	Aiguillon	Pelagat	1 000
	TOTAL		15 835
	Villeneuve	Eysses-Maillebras	1 000
	Villeneuve	Jolibeau	1 500
	Villeneuve	Plaisance	200
	Villeneuve	Grelot	1 000
	Pujols	Laglene	1 000
	Villeneuve	Courbiac - Pechargou	500
	Pujols	Poil-rouge	500
	Villeneuve	Rayssac	750
	TOTAL		6 450

Territoires	Commune	Désignation	Volume en m3
Albret	Bruch	le Truc	1 000
	Bruch	Usine	200
	Espiens	Espiens Bourg	400
	Espiens	Latuque	300
	Feugarolles	Vignot	100
	Francescas	St Caprais	600
	Lamontjoie	Lasclottes	75
	Mézin	Montplaisir	1 200
	Mézin	Scassous	100
	Mézin	Pompiers	500
	Moncrabeau	Pouy	300
	Moncrabeau	Moncrabeau bourg	100
	Moncrabeau	Gardere	40
	Montagnac	J Fourcaud	300
	Nérac	St Pé de Tourne	600
	Nérac	Marfaud	800
	Nérac	Collège (à Pimpouney)	300
	Nérac	Lamothe	120
	Nérac	Nazareth	700
	Réaup Lisse	Réaup HS	50
	Réaup Lisse	Tustem	200
	Réaup Lisse	Réaup BS	300
	Ste Maure	Ste Maure bourg	400
	Sos	Cabaret	500
	Reaup	source Pelahaut	5
	Nérac	Réservoir R1	1 000
	Nérac	Réservoir R2	500
	Nérac	Réservoir R3	500
	Xaintraillies	Bailard	10
	Ambrus	Luchet	100
	Lavardac	Jouanin	100
	Montgaillard	Montgaillard	100
	Xaintraillies	Xaintraillies 2	250
	Xaintraillies	Xaintraillies 1	60
	Barbaste	Bouheben	500
	Barbaste	Bergerot	100
	Barbaste	Bidochon	110
	Barbaste	Brout	100
	Lavardac	Porteteny	500
	Lavardac	La Côte	400
	Pompley	Lalaque	120
	Vianne	Laroche	200
	Vianne	Calezun-Peyros	300
TOTAL			14 140
Mas d'Agenais	Calonges	Calonges reprises	400
	Calonges	Haut Service	200
	Mas d'Agenais	Mas d'Agenais	200
	Lagruere	Mouliot	120
	le Mas d'Agenais	Venteuil	500
TOTAL			1 420

1.3.2. Le réseau de distribution

La longueur totale du réseau hors branchements est la suivante :

Linéaire de réseau (en km)	2 016	2 017	2 018	2 019
Albret	1 142	1 147	1 153	1 368
Brame	966	970	970	971
Mas d'Agenais		158	158	161
Nord du Lot	2 187	2 192	2 186	2 240
Nord de Marmande	768	775	772	775
Penne St Sylvestre	281	282	284	284
Porte des Landes	585	585	585	593
Sud du Lot	1 613	1 614	1 609	1 562
Sud de Marmande			102	108
Tournon	118	118	118	119
Villeneuve sur Lot		202	201	249
Linéaire Total	7 660	8 043	8 139	8 430

En 2016, la hausse du linéaire du territoire de Porte des Landes provient de l'intégration de 15 communes de l'ancien SIVOM de Casteljaloux. En 2017, elle s'explique par le transfert de 7 communes du Mas d'Agenais et de Villeneuve-sur-Lot, en 2018 les 4 communes du Sud de Marmande.

En 2019, l'augmentation provient du transfert de 8 communes à l'Albret ainsi qu'Aiguillon (rattachée au Sud du Lot). Le linéaire de la commune de Bias était comptabilisé dans le Sud du Lot jusqu'en 2018, et désormais dans le territoire de Villeneuve-sur-Lot en 2019.

Les densités d'abonnés sont très variables selon les territoires. En effet, certains secteurs sont urbains, avec un faible linéaire de réseau qui dessert un nombre important d'abonnés, et inversement, dans les secteurs ruraux, des linéaires importants de réseaux sont nécessaires pour alimenter un nombre plus faible d'abonnés.

Territoires	Nombre d'abonnés	Linéaire de réseau (en km)	Densité (en ab / km)
Albret	9 698	1 368	7
Brame	19 173	971	20
Mas d'Agenais	9 417	161	59
Nord du Lot	14 079	2 240	6
Nord de Marmande	15 846	775	20
Penne St Sylvestre	743	284	3
Porte des Landes	5 763	593	10
Sud du Lot	3 306	1 562	2
Sud de Marmande	1 347	108	12
Tournon	1 736	119	15
Villeneuve sur Lot	13 406	249	54
Linéaire Total	94 514	8430	19

Le linéaire est présenté par commune dans le tableau page suivante.

AR PREFECTURE

047-200068930-20201210-2020E_140_STE-DE

Reçu le 14/12/2020

Linéaire de réseau EAU POTABLE en mètres

Brame		2019	Nord du Lot	2019	Nord de Marmande	2019	Albret	2019	Sud du Lot	2019		
Annac	33 543	Agnac		7 957	Auriac sur Dropt	9 150,14	Andiran	26 832	Aiguillon	91 470		
Allemands du Dropt	21 961	Armillac		14 745	Baleysagues	14 288,77	Barbaste	53 000	Allez et Cazeneuve	24 066		
Bourgougnague	28 418	Beaugas		51 460	Beaupuy	28 425,497	Bruch	41 125	Auradou	2 822		
Bournel	26 784	Birac sur Trec		35 386	Cambes	15 827,97	Calignac	37 673	Bazens	32 686		
Cahuzac	20 388	Boudy de B		21 455	Castelnau sur Gupie	31 689,74	Espiens	32 196	Beauville	50 536		
Castillonès	52 065	Brugnac		18 477	Caubon St Sauveur	21 164,79	Feugarolles	51 861	Blaymont	25 084		
Cavarc	19 220	Cancon		67 398	Duras	52 527,92	Fioux	30 581	Bourran	28 416		
Devillac	18 307	Casseneuil		62 776	Cassasfort	23 816,47	Francescas	40 276	Cassinias	12 507		
Doudrac	13 500	Castelnau de G		43 070	Escottes	14 991,56	Fréchou	24 210	Castella	17 178	Sud de Marmande 2019	
Douzains	30 106	Coulx		29 068	Lachapelle	3 445,7	Lamontjoie	37 514	Cauzac	33 497	Caumont	27 835
Ferrensac	22 450	Fauguerolles		20 050	Lagupie	20 220,44	Lannes	54 192	Clermont Dessous	37 843	Fourques	41 223
La Sauvetat du Dropt	24 569	Fauillet		32 303	Levignac de Guyenne	38 001,82	Lasserre	14 508	Cours	21 393	Marmande	16 246
Lalandusse	20 182	Fongrave		21 672	Loubès Bernac	27 416,68	Lavardac	30 448	La Croix Blanche	29 485	Ste Marthe	22 775
Lauzun	62 240	Gavaudun		35 689	Marmande	55 624,429	Mézin	71 445	Dolmayrac	44 695	TOTAL 108 078	
Lavergne	35 528	Gontaud de N		63 166	Mauvezin sur Gupie	28 843,532	Moncaut	33 621	Dondas	32 300		
Mazières Naresse	16 820	Hautevignes		16 860	Monteton	20 293	Moncrabeau	84 633	Engayrac	23 448		
Miramont de Guyenne	61 844	Labretonie		19 939	Pardaillan	28 844,12	Mongailard	13 544	Frégimont	12 486		
Montauriol	21 409	Lacassade		19 230	St Astier	17 217,31	Montagnac sur A	46 918	Frespech	24 136		
Montaut	28 217	Laperche		14 903	St Avit	12 762,68	Montesquieu	54 082	Galapian	22 004		
Moustier	20 529	Laussou		34 782	St Géraud	9 237,82	Nérac	221 464	Granges sur Lot	11 102		
Parranquet	19 036	Le Lédar		37 377	St Jean de Duras	20 492,48	Nomdieu	22 092	Hautevigne la Tour	53 795		
Peyrières	18 665	Longueville		10 513	St Martin Petit	18 654,73	Pompiet	22 100	Lacépède	18 165		
Puysserampion	20 832	Lougratte		38 096	St Pardoux du Breuilh	17 435,204	Poudenas	30 108	Lafitte sur Lot	31 884	Nord du Lot 2019	
Rayet	15 246	Monbahus		60 002	St Pierre sur Dropt	18 632	Réaup Lisse	61 383	Lagarigue	9 900	fin	
Rives	24 301	Monclar		45 310	St Sernin de Duras	37 945,58	St Pé St Simon	31 949	Laroque Timbaut	52 360	Tourtres	21 563
Roumagne	23 030	Monflanquin		158 465	St Bazeille	60 687,794	St Vincent de L	30 185	Laugnac	37 731	Trentels	40 738
Sérignac Péboudou	25 075	Monségur		30 178	Savignac de Duras	24 519,18	St Maure de P	37 947	Lusignan Petit	14 113	Varès	36 506
Seyches	51 434	Montagnac sur L		42 692	Soumensac	20 376,24	Saumont	14 482	Madaillan	43 578	Verteuil	33 603
St Colomb de Lauzun	55 424	Montastruc		46 359	St Colomb de Duras	8 164,74	Sos	65 269	Massels	17 633	Villebramar	15 119
St Etienne de Villeréal	30 073	Montignac de L		36 225	Villeneuve de Duras	17 136,34	Thouars	6 733	Monbalen	28 133	Villeneuve sur Lot	152 845
St Martin de Villeréal	15 699	Montignac T		13 549	Virazeil	57 453,574	Vianne	24 557	Montpezat d'Agenais	42 327	TOTAL 2 239 698	
St Pardoux Isaac	22 337	Monviel		10 639	TOTAL 775 288		Xaintraillies	21 166	Port Sainte Marie	60 747		
St Quentin du Dropt	22 692	Moulinet		23 253	TOTAL		1 368 094		Prayssas	50 838		
Tourliac	8 718	Paillioles		20 582	Porte des Landes 2019				Pujols	94 876	Sud du Lot 2019	
Villeréal	40 236	Paulhiac		41 129	Allons	53 000			Puymirol	54 669	fin	
TOTAL 970 878		Pinel Hauterive		47 658	Ambrus	8 300	Tournon 2019		Saint Antoine de Ficalba	36 121	Sembas	21 164
		Puymiclan		53 232	Anzéx	32 000	Anthé	25 738	Saint Jean de Thurac	19 059	Tayrac	28 411
		St Aubin		40 487	Beauziac	31 900	Cazideroque	27 778	Saint Laurent	11 475	Le Temple sur Lot	42 707
Mas d'Agenais 2019		St Barthélémy		33 622	Casteljaloux	118 500	Courbiac	13 824	Saint Martin de Beauville	13 443	Villeneuve sur Lot	NdL
Calonges	27 452	St Etienne de F		22 884	Grezet-Cavagnan	31 500	Tournon	51 468	Saint Maurin	47 286	Total 1 561 851	
Lagruere	18 582	St Eutrope de Born		72 986	Labastide Castel	26 500	TOTAL 118 808		Saint Robert	12 881		
Mas d'Agenais	37 744	St Maurice		11 255	La Réunion	39 900			Saint Romain le Noble	23 279		
Monheurt	18 812	St Pastour		33 851	Leyritz-Moncassin	29 400			Saint Salvy	16 333		
Razimet	17 012	St Livrade		124 335	Puch d'Agenais	48 700	Penne St Sylvestre 2019		Saint Sardos	26 403		
Senestis	20 451	Salles		36 844	Ste Gemme Martailiac	24 800	Auradou	21 636	Saint Urcisse	21 470		
Villeton	21 499	Sauvetat sur Lède		33 947	St Martin Curton	38 800	Dausse	23 400	Sainte Colombe de Villene	32 336		
TOTAL 158 317		Savignac sur Leyze		32 589	Pompogne	28 500	Massoules	15 971	Sainte Livrade sur Lot	NdL		
		Segalas		26 817	Pindères	37 500	Penne d'Agenais	115 581	La Sauvetat de Savères	21 580		
Villeneuve sur Lot 2019		Taillebourg		12 936	Saumejan	17 900	St Sylvestre	61 897				
Bias	48 112	Tombeboeuf		34 738	Villefranche du Queyran	23 200	Trémons	26 920				
Villeneuve sur Lot	201 218	Tonneins		76 385	TOTAL 590 400		Valeilles	18 119				
TOTAL 249 330							TOTAL 283 524					

1.3.3. Renouvellement du réseau d'eau potable

Le renouvellement de réseaux fuyards et des branchements permet de diminuer les pertes en eau sur le territoire, et d'entretenir le patrimoine.

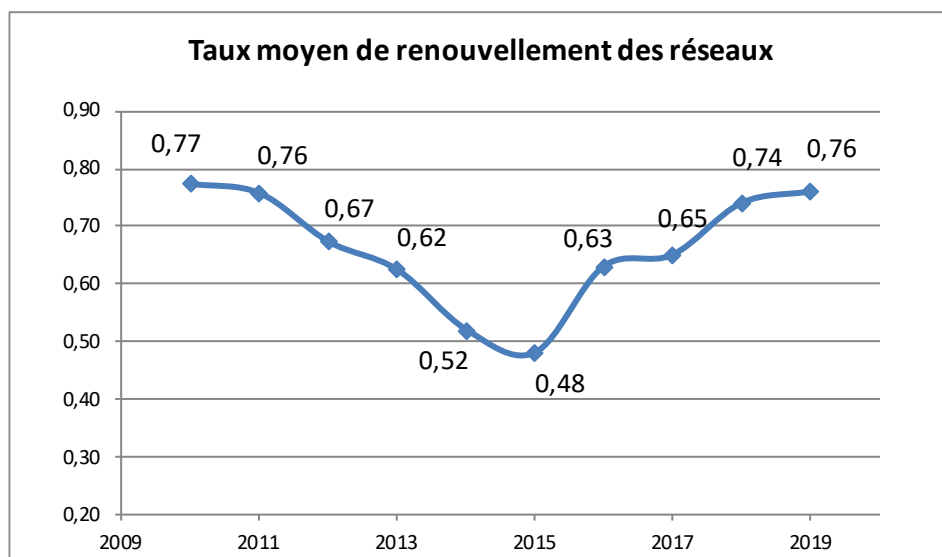
Le linéaire de réseau renouvelé (hors branchements) est présenté ci-dessous :

Linéaire renouvelé	2018	2019
Albret	4 019	17 573
Brame	6 918	6 166
Mas d'Agenais	1 285	984
Nord du Lot	14 360	12 060
Nord de Marmande	6 056	3 502
Porte des Landes	2 790	11 981
Penne St Sylvestre	4 507	3 649
Sud du Lot	10 477	4 260
Sud de Marmande	380	3 892
Tournon	742	1 856
Villeneuve sur Lot	0	1 751
Total	51 534	67 674

L'indice P107.2 exprime le taux de renouvellement du réseau (sans tenir compte du linéaire des branchements renouvelés).

Le taux de chaque territoire est calculé à partir de la moyenne de longueurs de réseaux renouvelés hors branchement depuis quatre années, rapporté au linéaire de réseau de l'année en cours. L'indice est calculé par territoire, puis pondéré par le linéaire de réseau de chaque territoire.

Le taux de renouvellement s'élève à **0,76 %**.



La baisse du taux de renouvellement jusqu'en 2014 s'expliquait par la difficulté à contracter des emprunts auprès des organismes bancaires depuis 2009. Par ailleurs, le Syndicat avait souhaité tirer un bilan de l'efficacité du programme de renouvellement des réseaux des années antérieures au regard des pertes d'eau, avant de relancer de nouveaux programmes de travaux. Les nouveaux programmes de travaux ont recommencé en 2014.

Il est important de noter que le Syndicat renouvelle les branchements jusqu'au compteur des abonnés, en même temps que les réseaux, et réalise le déplacement des niches des compteurs sur le domaine public.

Des indices, détaillés dans les pages suivantes, permettent d'évaluer la connaissance du Syndicat concernant ses réseaux d'eau potable.

1.3.4. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

Suite au décret n°2007-675 du 2 mai 2007, modifié en décembre 2013, un indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux doit être évalué. Cet indice est calculé à partir de notes attribuées à des éléments permettant d'apprécier l'étendue de la connaissance et de la gestion des réseaux.

La valeur maximale de l'indice est de 120. L'indice est calculé par territoire, puis pondéré par le linéaire de réseau de chaque territoire. L'indice global de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est de **100/120**. Selon les territoires, la connaissance des périodes de pose n'est pas connue sur l'ensemble des réseaux, le plan de réseau ne mentionne pas la localisation de tous les branchements, et un programme pluriannuel détaillé de renouvellement des canalisations, avec estimatif, n'est pas totalement mis en œuvre.

1.3.5. Fuites sur le réseau de distribution

Le nombre d'intervention des exploitants dans la réparation de fuites sur le réseau ou sur branchements est présenté dans le tableau ci-dessous :

	2016	2017	2018	2019
Fuites réparées sur branchements	996	975	924	766
Fuites réparées sur réseau	1 324	1 530	1 408	1 559
Nombre total de fuites réparées	2 320	2 505	2 332	2 325
Recherche de fuites (km)	1 131	6 322	2 953	1 526

1.3.6. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau se calcule en divisant les volumes distribués par le réseau (consommés et vendus en gros) par les volumes introduits dans le réseau (produits et achetés en gros).

Les volumes consommés tiennent compte des volumes faisant l'objet d'une estimation :

- volumes de service : nettoyage des réservoirs, désinfection des réseaux après travaux, purges et lavage des conduites, analyseurs en ligne...
- volumes consommés sans comptage : essai des poteaux incendie, fontaines sans compteur, lavage de la voirie...

Certains volumes échappent à la comptabilisation : il s'agit des fuites, mais également de piquages frauduleux, et d'utilisations non autorisées des poteaux incendie...

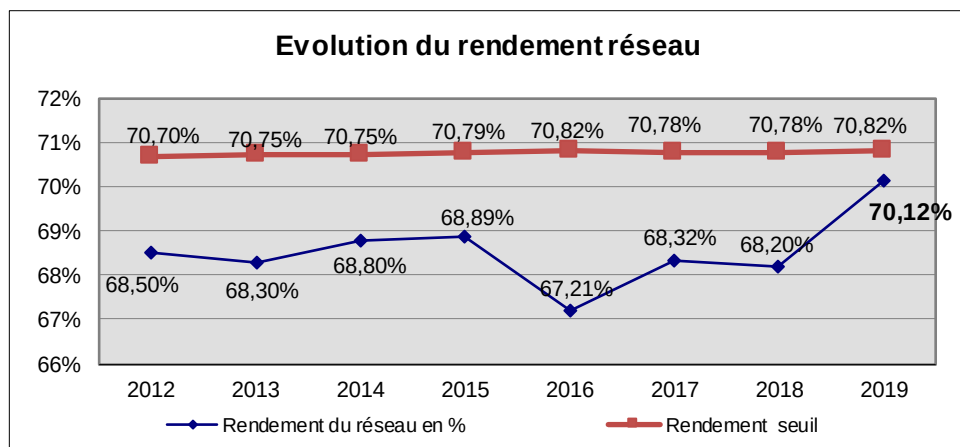
Le Syndicat calcule les rendements par territoires :

*Remarque :

En 2019, les volumes consommés par les abonnés du Sud du Lot des communes de Ste Livrade et de Villeneuve sur Lot ont entièrement été comptabilisés sur le territoire du Nord du Lot, d'où une baisse du rendement du Sud du Lot et une hausse de celui du Nord du Lot.

Territoire	Rendement	
	2018	2019
Albret	67,50	67,40
Brame	71,64	71,55
Mas d'Agenais	74,50	69,50
Nord du Lot	67,53	74,68
Nord de Marmande	70,10	69,00
Penne Saint Sylvestre	58,36	66,93
Porte des Landes	83,20	79,70
Sud du Lot	66,35	63,44
Sud de Marmande	64,87	72,89
Tournon	66,47	79,34
Villeneuve	79,30	78,00

L'évolution du rendement global du Syndicat Eau47 est présentée ci-dessous :



Depuis 2014, les volumes de service et les volumes non comptés sont estimés conformément aux règles établies par l'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement).

Pour le calcul du rendement global d'Eau 47, les volumes vendus et achetés en gros ne sont comptabilisés que lorsqu'ils concernent des collectivités voisines d'Eau47 (paragraphes 1.2.6 et 1.2.7).

1.3.7. Rendement seuil

Conformément au décret du 27 janvier 2012 concernant les rendements, le rendement seuil qu'il convient d'atteindre dans le cas où les prélèvements sur les ressources en ZRE (Zone de Répartition des Eaux) sont supérieurs à 2 millions de m³ par an, s'élève à :

$$70 + (\text{indice de consommation} / 5)$$

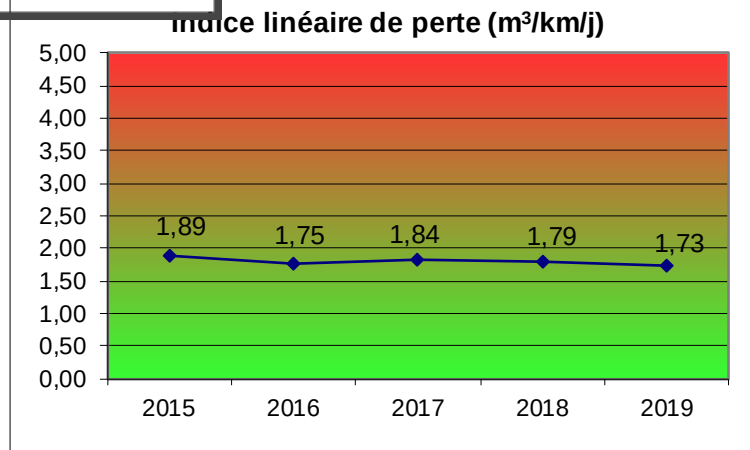
En 2019, le rendement seuil est calculé à **70,82 %**.

Rendement seuil	2016	2017	2018	2019
Volume comptabilisé 365 jours	9 478 798	9 611 546	9 611 546	10 456 193
Volume consommé sans comptage	20 190	18 884	18 884	22 797
Volume de service	221 823	227 487	227 487	306 994
Volume vendu hors Eau47	1 707 545	1 665 465	1 665 465	1 774 095
linéaire	6 867	8 043	8 139	8 429
Indice	70,91	70,79	70,78	70,82

Le rendement du Syndicat, de 70,12%, est inférieur au rendement seuil. Afin de ne pas subir le doublement de la redevance prélèvement de l'Agence de l'Eau et de préserver la ressource, une procédure a été mise en place afin de renouveler les canalisations les plus fuyardes.

1.3.8. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

L'indice linéaire des pertes en réseau est égal au volume perdu par les réseaux, par jour et par kilomètre de réseau. Réglementairement, l'indice doit être calculé par territoire, puis pondéré par le linéaire de réseau de chaque territoire.



L'indice linéaire de perte est stable.

Selon la densité de 19 abonnés par km de réseau, le Syndicat se situe en milieu rural (car inférieur à 25). L'indice linéaire de pertes est considéré comme bon.

Classement des indices linéaires de pertes	
ILP Bon	ILP < 3
ILP Acceptable	3 ≤ ILP < 5
ILP Médiocre	5 ≤ ILP ≤ 8
ILP Mauvais	8 < ILP

1.3.9. Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1)

Il s'agit du nombre de coupures d'eau (par milliers d'abonnés) survenus au cours de l'année, pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance.

L'indice est calculé par territoire, puis pondéré par le linéaire de réseau de chaque territoire.

En 2019, le taux d'occurrence des interruptions de service non programmé était de : **16,97 pour 1 000 abonnés.**

1.3.10. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

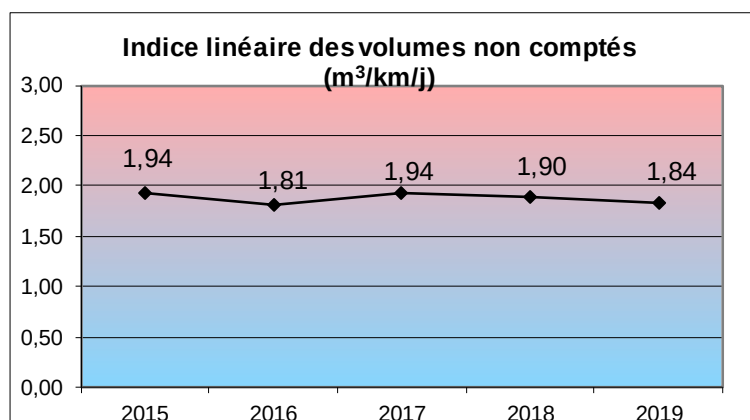
Cet indicateur permet de connaître la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage, comme par exemple les poteaux incendie, les purges de réseau et réservoirs, les nettoyages de châteaux d'eau, les fuites...

Cette valeur reflète la gestion des eaux non comptabilisées (fuites, volumes de service) et l'efficacité de la gestion du réseau.

Cet indice linéaire des volumes non comptés est égal au volume journalier non compté (volumes introduits dans le réseau moins les volumes facturés) rapporté au kilomètre de réseau.

Une diminution de cet indice signifie une meilleure connaissance par le comptage d'une partie des volumes consommés, mais ne permet pas de déterminer un niveau de fuites, car il y a toujours des volumes consommés non comptés (pour le service). Cet indicateur est témoin d'un comptage exhaustif et une meilleure gestion du réseau, notamment avec l'utilisation de la sectorisation pour la recherche de fuites.

L'indice linéaire de volumes non comptés n'a pas de tendance régulière.



L'indice est calculé par territoire, puis pondéré par le linéaire de chaque territoire.

Cet indice est en corrélation avec l'indice linéaire de pertes.

1.3.11. Recherche de fuites

Le Syndicat Eau47 a renforcé depuis 2017 son expertise de recherche de fuites. En effet, il est nécessaire d'avoir une vision sur les recherches de fuites des exploitants, ainsi que la sectorisation.

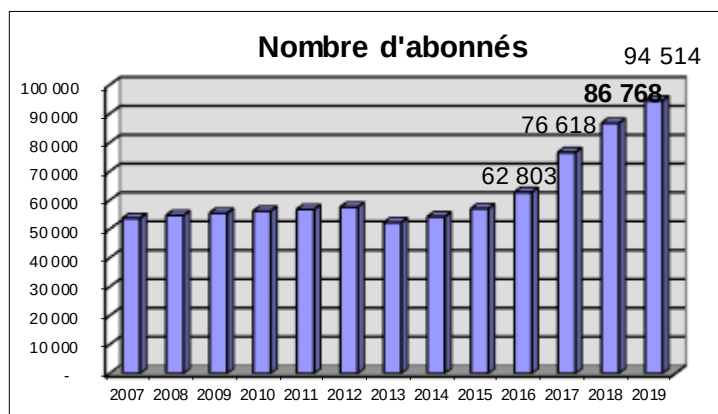
Pour cela, des outils et des procédures ont été mis en place pour définir au mieux les travaux de renouvellement de réseaux fuyards, ceci dans l'objectif de poursuivre la réduction des pertes d'eau et améliorer les rendements de réseau.

Ce travail est réalisé en exploitant notamment les données issues des compteurs de sectorisation, des bilans d'intervention réalisés par les exploitants, et la mise en place de campagnes nocturnes de recherche de fuites.

1.4 Les abonnés

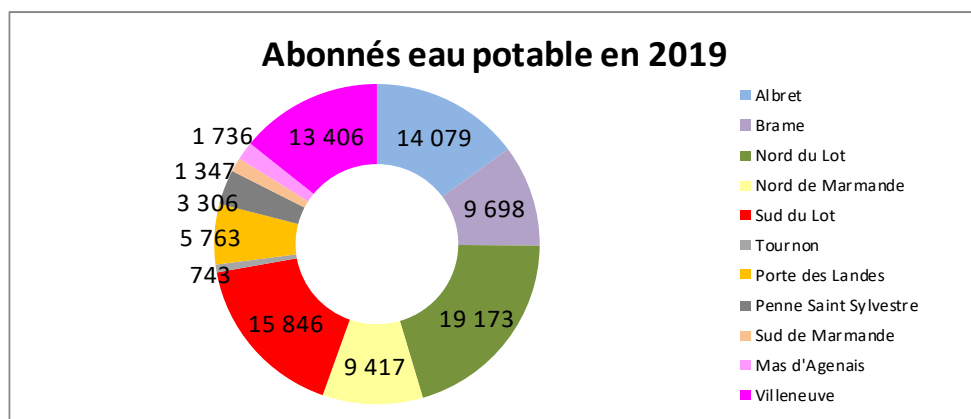
1.4.1 Les chiffres-clés

Le nombre d'abonnés est présenté dans le graphique suivant.



La baisse du nombre d'abonnés en 2013 provient du transfert de compétence de certaines communes vers l'Agglomération d'Agen.

La hausse du nombre d'abonnés depuis 2013 provient principalement de l'intégration de nouveaux territoires : la commune de Casteljaloux en 2015, les anciens Syndicat de Penne d'Agenais et SIVOM de Casteljaloux en 2016, l'ancien syndicat du Mas d'Agenais et la commune de Villeneuve-sur-Lot en 2017, le syndicat du Sud de Marmande en 2018, et la commune d'Aiguillon et des communes de l'Albret en 2019.



L'estimation du nombre d'habitants desservis est présentée dans le tableau suivant :

Estimation du nombre d'habitants desservis	
Albret	26 584
Brame	26 660
Mas d'Agenais	3 739
Nord du Lot	68 770
Nord de Marmande	25 700
Penne St Sylvestre	6 440
Porte des Landes	10 000
Sud du Lot	50 036
Sud de Marmande	3 019
Tournon	1 280
Villeneuve sur Lot	25 630
Nombre d'habitants	247 858

1.4.2 Nouveaux branchements

Le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (hors réalisation de branchement neuf) est fixé par le syndicat :

Délai maximal d'ouverture de branchement	
Albret	1 jour ouvré
Brame	1 jour ouvré
Mas d'Agenais	1 jour ouvré
Nord du Lot	1 jour ouvré
Nord de Marmande	1 jour ouvré
Penne Saint Sylvestre	1 jour ouvré
Porte des Landes	1 jour ouvré
Sud du Lot	1 jour ouvré
Sud de Marmande	1 jour ouvré
Tournon	1 jour ouvré
Villeneuve sur Lot	6 heures

Le taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (P152.1) est de **100%**. L'indice est calculé par territoire, puis pondéré par le nombre d'habitants de chaque territoire.

1.4.3 Branchements en plomb

Lorsque des branchements en plomb sont identifiés, le Syndicat met en œuvre une programmation de travaux pour les supprimer et remplacer par des conduites conformes à la réglementation.

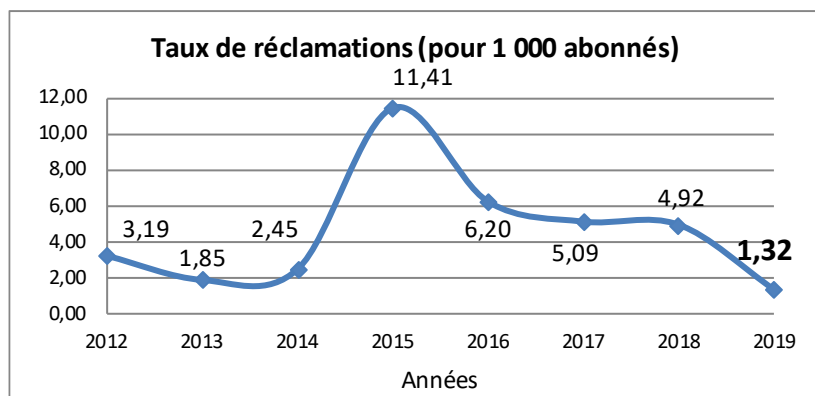
Sur le territoire de l'Albret, suite au transfert de la compétence eau potable par plusieurs communes, 347 branchements en plomb ont été identifiés. Un programme de renouvellement va être mis en œuvre dès 2021 pour les renouveler.

En 2019, aucun branchement en plomb n'a été renouvelé.

1.4.4 Taux de réclamation

Le taux de réclamation est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1000. Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au prix de l'eau.

Les réclamations sont essentiellement adressées aux exploitants.



L'indice est calculé par territoire, puis pondéré par le nombre d'habitants de chaque territoire.

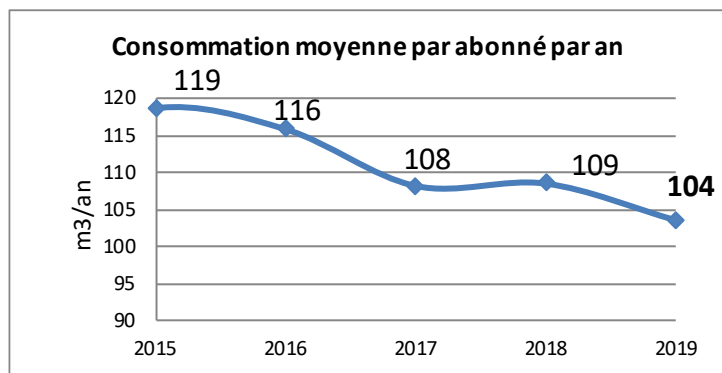
En 2019, il y a eu **125** réclamations, pour **94 514** abonnés.

1.5 La Consommation

1.5.1 Consommation par abonné

	2014	2016	2017	2018	2019
Nombre d'abonnés	65 191	70 904	62 803	86 768	94 514
Volumes facturés (m ³)	7 683 649	8 185 527	7 283 155	9 426 872	9 800 933
Consommation moyenne par abonné (m³/ab/an)	118	115	116	109	104

La consommation moyenne par abonné est calculée en divisant les volumes facturés par le nombre d'abonnés.



On observe que la consommation moyenne par abonné était en baisse depuis 2007 mais a connu une nouvelle hausse en 2015, en raison des températures estivales élevées.

Elle est tout de même inférieure à la moyenne nationale théorique, qui est de 120m³/an par abonné.

La consommation annuelle par abonné n'est pas identique selon les territoires :

Volumes annuels par abonné (m ³)	2016	2017	2018	2019
Albret	111	113	109	98
Brame	110	106	107	89
Mas d'Agenais		98	95	98
Nord du Lot	121	117	118	115
Nord de Marmande	110	104	112	120
Penne St Sylvestre	99	99	101	97
Porte des Landes	120	117	117	116
Sud du Lot	119	118	116	103
Sud de Marmande			101	100
Tournon	140	145	152	152
Villeneuve		84	84	89
Moyenne	117	108	109	104

Ces différences s'expliquent par des spécificités de chaque territoire et des présences de gros consommateurs (industriels, touristiques etc.). Les consommateurs ayant un volume facturé supérieur à 500 m³ sont des mairies (établissements scolaires, piscines...), des maisons de retraite, des entreprises : Maître Prunille, Medica France, Danival...

Le nombre d'abonnés par commune ainsi que leurs consommations sont présentés en page suivante.

AR PREFECTURE

047-200068930-20201210-2020E_140_STE-DE

Regu le 14/12/2020

Abonnés EAU POTABLE

Brame		Nord du Lot		Nord de Marmande		Albret		Sud du Lot						
2 018	2 019	2 018	2 019	2 018	2 019	2 018	2 019	2 018	2 019					
Agnac	237	235	Agmé	58	58	Auriac sur Dropt	109	112	Andiran	134	132	Aiguillon	368	2 149
Allemans du Dropt	306	294	Armillac	94	89	Baleyssagues	114	113	Barbaste		934	Aille et Cazeneuve	248	249
Bourgougnague	142	141	Beaugas	161	161	Beaupuy	750	757	Bruch	329	325	Auradou	35	35
Bournel	146	149	Birac sur Trec	362	368	Cambes	89	86	Calignac	242	246	Bazens	254	250
Cahuzac	197	194	Boudy de B	179	179	Castelnau sur Gupie	437	430	Espiens	181	182	Beauville	344	333
Castillonès	860	836	Brugnac	84	85	Caubon St Sauveur	129	127	Feugarolles	428	435	Bias	1 255	
Cavarc	92	91	Cancon	732	720	Duras	802	789	Fieux	164	165	Blaymont	146	144
Devillac	106	105	Casseneuil	1 106	1 090	Escassefort	320	334	Francescas	355	356	Bourran	247	249
Doudrac	60	59	Castelnau de G	325	328	Esclothes	93	92	Fréchou	128	127	Cassignas	70	72
Douzains	158	156	Coulx	127	128	Lachapelle	51	50	Lamontjoie	276	278	Castella	163	166
Ferrensac	127	125	Fauguerolles	330	330	Lagupie	302	304	Lannes - Villeneuve	224	221	Cauzac	214	217
La Sauvetat du Dropt	297	292	Fauillet	353	343	Levignac de Guyenne	398	394	Lasserre	47	46	Clermont Dessous	380	380
Lalandusse	131	128	Fongrave	234	233	Loubès Bernac	282	277	Lavardac	75	1 381	Cours	110	111
Lauzun	538	535	Gavaudun	176	175	Marmande	926	922	Mézin	919	894	La Croix Blanche	472	468
Lavergne	290	291	Gontaud de N	755	750	Mauvezin sur Gupie	263	263	Moncaut	274	277	Dolmayrac	331	331
Mazières Naresse	85	84	Hautevignes	69	70	Monteton	147	144	Moncrabeau	452	452	Dondas	131	132
Miramont de Guyenne	1 769	1 761	Labretonie	89	87	Pardaillan	183	174	Mongaillard		103	Engayrac	83	83
Montauriol	130	130	Lacaussade	114	114	Puymiclan	15		Montagnac sur A	302	303	Frégimont	123	126
Montaut	158	154	Laperche	73	73	St Astier	127	124	Montesquieu	348	351	Frespech	149	153
Moustier	156	157	Laussou	170	171	St Avit	95	93	Nérac	1 484	4 162	Galapian	165	167
Parranquet	87	86	Le Lédar	604	607	St Géraud	47	47	Nomdieu	109	114	Granges sur Lot	268	270
Peyrières	136	136	Longueville	165	166	St Jean de Duras	112	113	Pompiéy		127	Hauteage la Tour	449	446
Puysserampion	133	132	Lougratte	247	248	St Martin Petit	260	256	Poudenas	179	178	Lacépède	176	176
Rayet	103	103	Monbahus	367	365	St Pardoux du Breuil	280	234	Réaup Lisse	359	360	Lafitte sur Lot	357	356
Rives	148	146	Monclar	481	468	St Pierre sur Dropt	162	162	St Pé St Simon	122	122	Lagarigue	130	128
Roumagne	276	274	Monflanquin	1 472	1 453	St Sernin de Duras	280	276	St Vincent de L	112	112	Laroque Timbaut	837	837
Sérignac Péboudou	111	109	Monségur	204	199	Ste Bazeille	1 474	1 489	Ste Maure de P	185	185	Laugnac	321	322
Seyches	548	540	Montagnac sur Lède	181	181	Savignac de duras	130	127	Saumont	120	119	Lusignan Petit	169	167
St Colomb de Lauzun	275	276	Montastruc	141	143	Soumensac	137	134	Sos	478	465	Madaillan	276	278
St Etienne de Villeréal	167	169	Montignac de L	163	162	Ste Colombe de Duras	55	55	Thouars	106	105	Massels	66	64
St Martin de Villeréal	66	67	Montignac T	72	73	Villeneuve de Duras	183	184	Vianne	21	596	Monbalen	197	192
St Pardoux Isaac	659	668	Monviel	39	38	Virazeil	763	755	Xaintraillies		226	Montpezat d'Agenais	295	286
St Quentin du Dropt	126	124	Moulinet	99	96	TOTAL	9 515	9 417	TOTAL	8 153	14 079	Port Sainte Marie	862	856
Tourliac	69	77	Paillioles	147	149							Prayssas	518	508
Villeréal	868	874	Paulhiac	166	167							Pujols	1 686	1 685
TOTAL	9 757	9 698	Pinel Hauterive	290	287							Puymirol	484	475
			Puymiclan	301	313							Saint Antoine de Ficalba	353	342
Sud de Marmande			St Aubin	192	189							Saint Jean de Thurac	269	266
	2 018	2 019	St Barthélémy	300	291							Saint Laurent	197	190
Caumont	314	314	St Etienne de F	318	323	Porte des Landes	2018	2 019				Tournon	2 018	2 019
Fourques	615	608	St Eutrope de Born	390	386	Allons	135	136	Anthé	110	112	Saint Martin de Beauville	86	87
Marmande	145	150	St Maurice de L	52	55	Ambrus		60	Cazideroque	128	128	Saint Maurin	275	272
Ste Marthe	266	275	St Pastour	214	208	Anzex	162	164	Courbiac	63	67	Saint Robert	83	85
TOTAL	1 340	1 347	Ste Livrade NDL + SDL	2 626	2 868	Beauziac	146	147	Tournon d'Agenais	442	436	Saint Romain le Noble	207	204
			Salles	159	158	Casteljaloux	3 248	3 303	TOTAL	743	743	Saint Salvy	104	106
Mas d'Agenais	2018	2019	Sauvetat sur Lède	300	297	Grezet-Cavagnan	190	188				Saint Sardos	145	144
Calonges	240	246	Savignac sur Leyze	160	156	Labastide Castel	164	168				Saint Urcisse	103	102
Lagruere	165	171	Segalas	120	118	La Réunion	257	262				Sainte Colombe de V	240	237
Mas d'Agenais	748	760	Taillebourg	34	34	Leyritz-Moncassin	109	114				Sainte Livrade sur Lot	251	NdL
Monheurt	98	96	Tombeboeuf	267	261	Pindères	122	126				La Sauvetat de Savères	234	235
Razimet	140	143	Tonneins	897	893	Pompogne	88	92	Auradou	147	146	Sembas	75	73
Senestis	88	91	Tourtres	78	77	Puch d'Agenais	359	364	Dausse	263	263	Tayrac	186	182
Villeton	228	229	Trentels	331	332	Ste Gemme Martailiac	171	183	Massoules	104	105	Le Temple sur Lot	449	460
TOTAL	1 707	1 736	Varès	293	293	St Martin Curton	163	167	Penne d'Agenais	1 284	1 300	Villeneuve sur Lot	242	NdL
			Verteuil	265	255	Saumejan	51	53	St Sylvestre	1 203	1 204	Total	15 878	15 846
Villeneuve sur Lot	2018	2019	Villebramar	66	63	Villefranche du Queyran	230	236	Trémons	179	180			
Bias		1 278	Villeneuve sur Lot NdL+SDL	1 017	1 249	TOTAL	5 595	5 763	Valeilles	107	108			
Villeneuve sur Lot	11 973	12 128	TOTAL	18 809	19 173				TOTAL	3 287	3 306			
TOTAL	11 973	13 406												

AR PREFECTURE

047-200068930-20201210-2020E_140_STE-DE

Regu le 14/12/2024

Consommations facturées EAU POTABLE

Commune			Nord du Lot		Nord de Marmande				Albret		Sud du Lot			
	2 018	2 019	2 018	2 019	2 018	2 019	2 018	2 019	2 018	2 019	2 018	2 019		
Agnac	26 832	19 620	Agmé	4 687	4 316	Auriac sur Dropt	10 282	11 306	Andiran	67 599	64 506	Aiguillon	44 024	216 117
Allemands du Dropt	26 936	26 846	Armillac	10 992	9 711	Baleyssegues	14 122	16 128	Barbaste		78 253	Allez et Cazeneuve	26 945	23 543
Bourgougnague	18 712	20 674	Beaugas	24 703	22 926	Beaupuy	64 351	68 135	Bruch	7 914	31 602	Auradou	5 881	4 839
Bournel	18 572	15 012	Birac sur Trec	35 907	32 633	Cambes	8 939	9 068	Calignac	26 455	26 757	Bazens	50 396	39 612
Cahuzac	22 168	16 807	Boudy de B	19 919	17 483	Castelnau sur Gupie	78 147	48 526	Espiens	22 262	21 455	Beauville	36 248	31 545
Castillonès	102 794	74 074	Brugnac	25 940	23 038	Caubon St Sauveur	15 306	16 933	Feugarolles	38 138	42 866	Bias	141 662	
Cavarc	12 588	9 119	Cancon	100 783	88 876	Duras	84 369	100 420	Fioux	17 623	17 045	Blaymont	14 054	12 669
Devillac	12 413	9 848	Casseneuil	156 073	155 393	Escassefort	32 611	33 707	Francescas	38 284	36 925	Bourran	22 591	19 049
Doudrac	7 214	5 712	Castelnau de G	38 353	35 180	Esclottes	9 999	10 056	Fréchou	9 524	9 293	Cassignas	9 223	6 162
Douzains	18 005	14 554	Couix	25 695	21 985	Lachapelle	3 907	4 850	Lamontjoie	31 430	36 800	Castella	25 082	20 084
Ferrensac	17 928	14 349	Fauguerolles	29 971	32 337	Lagupie	31 051	34 777	Lannes - Villeneuve	24 665	22 443	Cauzac	24 300	21 029
La Sauvetat du Dropt	33 581	30 137	Fauillet	37 524	31 643	Levignac de Guyenne	48 288	47 726	Lasserre	4 574	3 362	Clermont Dessous	42 219	42 947
Lalandusse	12 359	10 006	Fongrave	20 860	19 353	Loubès Bernac	43 126	34 117	Lavardac	7 780	114 871	Cours	14 398	11 051
Lauzun	48 824	41 414	Gavaudun	24 099	23 721	Marmande	98 212	105 961	Mézin	88 385	86 143	La Croix Blanche	52 043	50 672
Lavergne	32 968	24 253	Gontaud de N	77 714	70 464	Mauvezin sur Gupie	27 466	34 619	Moncaut	28 229	30 177	Dolmayrac	39 935	33 431
Mazières Naresse	9 686	7 031	Hautevignes	7 427	8 385	Monteton	21 309	24 864	Moncrabeau	49 881	44 971	Dondas	19 044	14 141
Miramont de Guyenne	140 754	130 305	Labretonie	20 642	16 170	Pardaillan	29 067	28 756	Mongailhard		9 139	Engayrac	10 701	8 922
Montauriol	12 275	11 068	Lacaussade	12 425	11 390	St Astier	16 984	18 787	Montagnac sur A	31 442	33 100	Frégimont	13 877	14 305
Montaut	15 858	13 907	Laperche	6 792	6 492	St Avit	11 717	15 248	Montesquieu	33 433	29 398	Frespech	22 736	22 397
Moustier	15 086	12 314	Laussou	20 595	20 843	St Géraud	4 908	4 982	Nérac	164 766	403 812	Galapian	18 102	15 621
Parranquet	13 149	10 243	Le Lédar	62 733	60 172	St Jean de Duras	15 290	17 366	Nomdieu	9 856	9 705	Granges sur Lot	25 117	22 641
Peyrières	13 197	7 666	Longueville	12 649	12 756	St Martin Petit	25 050	25 835	Pompiey		9 026	Hautevège la Tour	45 999	43 732
Puyserampion	13 907	9 030	Lougratte	37 350	35 276	St Pardoux du Breuil	22 006	25 613	Poudenas	17 571	16 634	Lacépède	23 178	18 009
Rayet	13 400	11 346	Monbahus	62 453	55 370	St Pierre sur Dropt	17 217	26 159	Réaup Lisse	35 071	34 008	Lafitte sur Lot	32 732	27 964
Rives	23 997	22 612	Monclar	47 600	43 838	St Sernin de Duras	32 302	38 817	St Pé St Simon	12 150	11 552	Lagarigue	15 601	12 985
Roumagne	27 865	23 702	Monflanquin	208 014	220 502	Ste Bazeille	139 067	127 904	St Vincent de L	11 040	12 795	Laroque Timbaut	92 253	96 608
Sérignac Péboudou	18 035	17 291	Monségur	21 545	20 889	Savignac de duras	14 740	15 077	Ste Maure de P	22 199	23 447	Laugnac	35 171	30 740
Seyches	46 241	38 126	Montagnac sur Lède	27 385	23 188	Soumensac	17 049	17 540	Saumont	12 490	12 892	Lusignan Petit	18 180	18 649
St Colomb de Lauzun	31 563	21 919	Montastruc	17 470	15 298	Ste Colombe de Duras	12 222	10 876	Sos	32 338	30 899	Madaillan	38 790	37 609
St Etienne de Villérial	28 535	24 327	Montignac de L	26 792	26 895	Villeneuve de Duras	21 566	26 218	Thouars	7 104	8 803	Massels	8 336	7 017
St Martin de Villérial	12 256	11 749	Montignac T	7 720	6 303	Virazeil	92 591	126 655	Vianne	1 216	41 684	Monbalen	24 291	19 627
St Pardoux Isaac	50 712	42 334	Monviel	8 014	7 728	TOTAL	1 063 261	1 127 026	Xaintrailles		20 182	Montpezat d'Agenais	34 744	28 639
St Quentin du Dropt	41 213	33 154	Moulinet	13 667	13 126				TOTAL	853 419	1 374 545	Port Sainte Marie	94 093	88 383
Tourliac	26 226	19 198	Pailloles	23 879	22 734							Prayssas	66 695	57 452
Villérial	77 118	65 109	Paulhiac	24 331	23 583							Pujols	195 717	172 551
TOTAL	1 042 967	864 856	Pinel Hauterive	32 895	37 089							Puymirol	56 191	46 103
			Puymiclan	36 994	36 719							Saint Antoine de Ficalba	35 903	31 356
Sud de Marmande	2 018	2 019	St Aubin	22 072	25 640							Saint Jean de Thurac	30 638	30 360
Caumont	30 489	30 370	St Barthélémy	23 454	23 967							Saint Laurent	18 873	15 699
Fourques	66 115	64 912	St Etienne de F	27 349	28 191				Anthé	12 482	15 624	Saint Martin de Beauville	9 577	6 424
Marmande	13 514	14 296	St Eutrope	60 271	52 954	Porte des Landes	2 018	2 019	Cazideroque	19 351	17 868	Saint Maurin	26 654	23 669
Ste Marthe	25 675	24 990	St Maurice	7 037	6 644	Allons	11 952	12 839	Courbiac	10 688	10 350	Saint Robert	11 532	9 263
TOTAL	135 793	134 568	St Pastour	22 253	20 499	Ambrus		6 582	Tournon d'Agenais	67 714	68 938	Saint Romain le Noble	25 132	17 627
			Ste Livrade	228 135	259 502	Anzex	19 159	20 654	TOTAL	110 235	112 780	Saint Salvy	12 706	11 552
Mas d'Agenais	2018	2 019	Salles	24 718	21 318	Beauziac	11 252	13 126				Saint Sardos	16 866	16 796
Calonges	24 473	25 823	Sauvetat sur Lède	30 439	27 736	Casteljaloux	324 191	336 371				Saint Ursice	14 390	12 206
Lagruere	13 003	14 942	Savignac sur Leyze	17 503	15 871	Grezet-Cavagnan	21 415	19 753				Sainte Colombe de V	29 576	22 681
Mas d'Agenais	75 728	77 541	Segalas	21 909	18 883	Labastide Castel Amouroux	22 166	21 988				Sainte Livrade sur Lot	30 697	NL
Monheurt	5 737	6 734	Taillebourg	3 503	3 206	La Réunion	27 957	25 338				La Sauvetat de Savères	24 416	23 214
Razimet	16 524	17 392	Tombeboeuf	20 911	18 716	Leyritz-Moncassin	34 541	36 476				Sembas	9 337	7 847
Senestis	4 492	5 448	Tonneins	108 080	103 058	Puch d'Agenais	32 126	10 749	Auradou	13 829	14 008	Tayrac	21 338	18 848
Villeton	22 053	21 571	Tourtres	9 294	8 714	Ste Gemme Martailiac	34 908	9 561	Dausse	21 628	19 124	Le Temple sur Lot	55 206	50 016
TOTAL	162 010	169 451	Trentels	36 080	44 390	St Martin Curton	14 258	35 725	Massoules	15 049	18 818	Villeneuve sur Lot	28 787	NL
			Varès	35 122	34 484	Pompogne	9 103	29 023	Penne d'Agenais	146 717	143 020	Total	1 842 177	1 634 403
Villeneuve sur Lot	2018	2019	Verteuil	30 193	26 904	Pindères	11 260	15 618	St Sylvestre	104 478	102 570			
Bias		134 302	Villebramar	7 416	7 072	Saumejan	6 100	5 659	Trémons	18 258	14 108			
Villeneuve sur Lot	1 009 125	1 060 329	Villeneuve sur Lot	110 435	140 214	Villefranche du Queyran	64 969	66 178	Valeilles	10 512	9 617			
TOTAL	1 009 125	1 194 631	TOTAL	2 218 766	2 201 768	TOTAL	645 357	665 640	TOTAL	330 471	321 265			

1.6 La qualité de l'eau

1.6.1 Prélèvements et Analyses

Afin de vérifier la potabilité de l'eau au sens de l'article 19 du Code de la Santé Publique, la qualité de celle-ci est régulièrement contrôlée par des analyses d'autosurveillance de l'exploitant, mais également lors du Contrôle Sanitaire Obligatoire, réalisé par l'Agence Régionale de Santé.

Les paramètres analysés sont très nombreux, parmi les familles suivantes : paramètres organoleptiques (couleur, odeur, saveur), physicochimiques (conductivité, température, pH...), microbiologiques (coliformes totaux, streptocoques, bactéries aérobies revivifiables...), métaux lourds (fer dissous, manganèse, cuivre, zinc, aluminium...), pesticides (triazines, organochlorés, carbamates...), substances toxiques (mercure, sélénium, cyanure, arsenic...)

Le programme d'analyses est établi conformément aux prescriptions du Décret n°2001-1220 du 20 décembre 2001, modifié par le décret du 11 janvier 2007 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine.

Des prélèvements et les analyses sont effectués par le Laboratoire Départemental de l'Eau de Haute Garonne, agréé par le Ministère de la Santé.

Les prélèvements sont réalisés sur l'eau brute, l'eau traitée, et l'eau distribuée. En effet, celle-ci peut être dégradée lors de son passage dans les canalisations.

1.6.2 Conformité des prélèvements

Il existe 2 types d'exigences de qualité selon le Code de la Santé Publique :

- Limites de qualités : les eaux doivent obligatoirement présenter des teneurs inférieures ou égales à ces limites de qualité ;
- Références de qualité : valeurs indicatives établies à des fins de repère ou de suivi qualitatif.

Les indices de conformité sont calculés par territoire, puis pondérés par le volume total consommé et vendu en gros de chaque territoire.

2019	Nombre de prélèvements analysés	Nombre de prélèvements conformes	Taux de conformité bactériologique
Albret	77	77	100%
Brame	69	69	100%
Mas d'Agenais	14	14	100%
Nord du Lot	155	154	99%
Nord de Marmande	75	75	100%
Penne St Sylvestre	25	25	100%
Porte des Landes	50	50	100%
Sud du Lot	129	129	100%
Sud de Marmande	10	10	100%
Tournon	22	21	95%
Villeneuve sur Lot	79	79	100%
Indice Pondéré	628	626	100%

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées, réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (P101.1) : **100 %**

2019	Nombre de prélèvements analysés	Nombre de prélèvements conformes	Taux de conformité physico-chimique
Albret	84	80	95%
Brame	82	82	100%
Mas d'Agenais	15	15	100%
Nord du Lot	182	180	99%
Nord de Marmande	85	85	100%
Penne St Sylvestre	24	24	100%
Porte des Landes	61	60	98%
Sud du Lot	151	150	99%
Sud de Marmande	10	10	100%
Tournon	4	4	100%
Villeneuve sur Lot	83	83	100%
Indice Pondéré	697	693	99%

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées, réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (P101.1) : **99 %**

La qualité de l'eau distribuée par le Syndicat Eau47 a majoritairement respecté les limites de qualité. Quelques dépassements de références de qualité ont été observés, sans incidence sur la qualité bactériologique. Le détail de ces dépassements est présenté en annexe.

L'eau distribuée par le Syndicat Eau47 est de bonne qualité.

1.6.3 Recherche de Chlorures de Vinyle Monomère (CVM)

Selon l'instruction ministérielle de la direction générale de la Santé du 18/10/2012, l'ARS réalise depuis 2014 une recherche spécifique des CVM résiduels. Ces CVM sont issus de la dépolymérisation des Poly-Chlorure de Vinyle (PVC) constituant les canalisations. Les recherches sont portées sur des antennes spécifiques du réseau, répondant à plusieurs critères (pose avant 1980, temps de séjour important).

Des dépassements de la limite de qualité $<0,5 \mu\text{g/l}$ ont été observés sur certaines antennes. Face à ces dépassements de seuil, le Syndicat a mis en place une procédure.

Une attention particulière est portée durant l'été. En effet, la chaleur est un des paramètres favorisant la migration des CVM dans l'eau.

- Si des dépassements sont observés sur des nouvelles antennes investiguées, l'exploitant du réseau doit réaliser une recherche afin d'affiner les tronçons incriminés, et de positionner une purge automatique au meilleur emplacement. Celle-ci permet une circulation dans les antennes peu sollicitées. Les volumes rejetés dans le milieu naturel sont comptabilisés comme volumes de service.
- Sur certains secteurs, déjà identifiés lors des précédentes campagnes de mesure, des analyses sont réalisées au printemps et durant l'été. Si des dépassements sont observés, et que le réglage des purges en place ne suffit pas à maintenir une qualité d'eau inférieure à la norme, l'ARS demande la prononciation de restrictions de consommations.

Sur le territoire d'Eau47, de nouvelles antennes feront l'objet d'une recherche spécifique les 5 prochaines années. En 2019, ce sont 100 nouvelles antennes qui ont été soumises à investigation. Le taux de non-

conformité de ces nouveaux points s'est porté à 26%. Des purges manuelles ont été réalisées, et des purges automatiques avec comptage de l'eau versée au milieu naturel ont été installées.

De plus, chaque année, les secteurs identifiés non conformes continuent de faire l'objet d'une surveillance régulière et d'analyses de ce paramètre.

Dans le cas de la persistance de la non-conformité, des renouvellements de canalisation ont également été réalisés, ou sont envisagés sur certaines antennes. Ces renouvellements ne sont pas systématiques car leurs coûts sont élevés et chaque situation doit être analysée. En effet, une recherche permet d'affiner les tronçons ou les branchements à renouveler.

Les tronçons ayant fait l'objet de renouvellement sont présentés ci-dessous :

Territoire	Commune	Lieu-dit	Linéaire	Année de renouvellement
Albret	Poudenas	Arbussan	2 900 m	2018
Brame	Bournel	Le Basque	550 m	2018
	Devillac	Bassivière	1 182 m	2018
	Montaut	Larigné-Moussidas	180 m	2018
			2 030 m	2020
Nord du Lot	Laperche	Cauze	3 159 m	2019
Nord de Marmande	Baleyssagues	Beauvallon	2 825 m	2020
		La Ramière	3050 m	2020
Penne St Sylvestre	Trémons	Clauzade	1 900 m	2018
Porte des Landes	La Réunion	Couthures	2 660 m	2020
Sud du Lot	Cours	Penot	900 m	2018
	Engayrac	Campagnac	1 395 m	2018
	Monbalen	Plan Perdu	3 628 m	2018
	Laroque Timbaut	Traverse	1 795 m	2018
	Madaillan	Andrens Molinerie	3 410 m	2019
Tournon	Anthé	Livrougne	1 005 m	2019

2. Caractéristiques financières du service

2.1 Tarification de l'eau et recettes du service

2.1.1 Le prix de l'eau

2.1.1.1 Modalités de tarification

En application de l'article 13 de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992, une tarification binôme est appliquée à tous les usagers :

- Une part fixe correspondant à l'abonnement
- Une part variable qui tient compte de la consommation effective des abonnés

Pour les territoires de l'Albret, de Penne St Sylvestre, de Tournon, du Sud de Marmande, du Mas d'Agenais, de Porte des Landes, ces parts fixes et variables se décomposent d'une part syndicale (ou investissements) et une part exploitant (délégataire ou régie).

La part « syndicale » doit permettre à Eau47 de supporter les charges de fonctionnement et les investissements structurants liés au domaine de compétence (canalisations, ouvrages etc.).

Pour les territoires de Villeneuve, de la Brame, du Nord du Lot, Nord de Marmande et Sud du Lot, les tarifs sont constitués uniquement des parts fixes et parts variables des délégataires.

Les recettes du Syndicat proviennent non plus d'une « part syndicale » appliquée sur la facture de l'abonné, mais d'une Redevance de Mise à Disposition du Patrimoine Syndical (RMDPS) appliquée au délégataire, assimilable à un loyer. L'un des avantages de cette disposition résulte de l'indépendance du « loyer » vis-à-vis du taux de recouvrement des factures, qui relève de l'efficacité du seul délégataire.

Ainsi, dans les nouveaux contrats de délégation, l'exploitant se voit appliquer une RMDPS, facturée en deux, trois ou quatre fois par an, redevance actualisée annuellement sur l'évolution du nombre d'années du volume global facturé. La part « délégataire » doit permettre à l'exploitant de supporter la totalité des charges d'exploitation résultant de l'application du contrat, ainsi que la RMDPS et de dégager une marge à laquelle peut prétendre toute entreprise qui accepte les risques liés au contrat.

2.1.1.2 Prélèvements obligatoires

- La taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Une TVA de 5,5% est appliquée sur la tarification de l'eau.

- La redevance sur la protection de la ressource en eau de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Cette redevance, prélevée pour le compte de l'Agence de l'Eau Adour Garonne sur les prélèvements d'eau dans le milieu naturel subventionne des réalisations d'amélioration de la ressource en eau du territoire dont elle a la charge. Toutes les communes sont assujetties à cette redevance.

- La redevance Lutte contre la Pollution domestique de l'Agence de l'Eau Adour Garonne

Cette redevance est prélevée pour le compte de l'Agence de l'Eau Adour Garonne qui définit la politique générale en matière de lutte contre la pollution des cours d'eau du bassin. Les abonnés de toutes les communes sont assujettis de la même manière à cette redevance.

Les valeurs de ces redevances sont établies chaque année par l'Agence de l'Eau Adour Garonne. En annexe, une fiche synthétise les redevances et les subventions de l'Agence de l'Eau.

2.1.1.3 Facture type

Le prix de l'eau au mètre cube est calculé pour une consommation moyenne annuelle de 120m³ (indicateur D102.0)

Les tarifs de l'eau au 1^{er} janvier 2019 pour les territoires gérés en délégation de service sont les suivants :

Tarifs 1er janvier 2019	Syndicat		Délégataire		Agence de l'Eau		Prix total	
	Abonnement	Consommation	Abonnement	Consommation	Res-source	Lutte contre la pollution	€ TTC pour 120m ³	€ TTC / m ³
Brame NDL NDM SDL(hors Bias)			50	1,28	0,0900	0,3300	320,72	2,67
Aiguillon		0,2809	20,89	0,766	0,0674	0,3300	226,93	1,89
Mas d'Agenais	13,15	0,3759	27,8	0,6840	0,1053	0,3300	275,70	2,30
Penne Saint Sylvestre	24,00	0,6500	27,28	0,7172	0,1300	0,3300	339,52	2,83
Sud de Marmande	20,16	0,6147	26,19	0,6822	0,1289	0,3300	320,08	2,67
Bias et Villeneuve sur Lot			29,03	1,001	0,0800	0,3300	239,89	2,00
Mongailard Vianne (écarts) Xaintraillles	5,00	0,2000	34,17	0,9106	0,1070	0,3300	278,57	2,32
Vianne	3,00	0,1700	15,5	1,603	0,0995	0,3300	317,87	2,65
Albret et Tournon	22,90	0,6414	29,91	0,7889	0,0900	0,3300	345,68	2,88

Les tarifs de l'eau au 1^{er} janvier 2019 pour les territoires gérés en régie sont les suivants :

Tarifs 1er janvier 2019	Investissements mutualisés		Exploitation en régie		Agence de l'Eau		Prix total	
	Abonnement	Consommation	Abonnement	Consommation	Lutte contre la pollution		€ TTC pour 120m ³	€ TTC / m ³
Porte des Landes	15,60	0,3000	26,78	0,7600	0,0750	0,3300	274,89	2,29
Ambrus	15,60	0,3000	14,4	0,5	0,0750	0,3300	215,85	1,80
Barbaste	15,60	0,3000	7,4	0,6	0,0750	0,3300	213,74	1,78
Lavardac	15,60	0,3000	5	1,14	0,0750	0,3300	277,04	2,31
Nérac	15,60	0,3000	9,4	0,86	0,0750	0,3300	250,88	2,09
Pompiey	15,60	0,3000	9,4	1,485	0,0750	0,3300	330,00	2,75

Les tarifs de l'eau au 1^{er} janvier 2020 pour les territoires gérés en délégation de service sont les suivants :

Tarifs 1er janvier 2020	Syndicat		Délégataire		Agence de l'Eau		Prix total	
	Abonnement	Consommation	Abonnement	Consommation	Res-source	Lutte contre la pollution	€ TTC pour 120m ³	€ TTC / m ³
Brame NDL NDM SDL			50,85	1,3017	0,0900	0,3300	325,26	2,71
Aiguillon			25,00	0,975	0,0674	0,3300	226,50	1,89

Clairac-Castelmoron	12,00	0,4000	30,20	0,92	0,0900	0,3300	309,33	2,58
Damazan-Buzet	7,00	0,4800	26,10	0,6622	0,0637	0,3300	264,29	2,20
Mas d'Agenais	13,15	0,3759	28,58	0,7031	0,1053	0,3300	279,76	2,33
Penne Saint Sylvestre	24,00	0,6500	28,08	0,7383	0,1300	0,3300	343,88	2,87
Sud de Marmande	20,16	0,6147	26,81	0,6984	0,1289	0,3300	323,44	2,70
Bias et Villeneuve sur Lot			29,75	1,0258	0,0800	0,3300	244,54	2,04
Mongaillard Vianne (écarts) Xaintrailles	5,00	0,2000	35,06	0,9342	0,1070	0,3300	283,44	2,36
Vianne	3,00	0,1700	15,40	1,631	0,0995	0,3300	321,21	2,68
Tournon	22,90	0,6414	30,68	0,8094	0,0900	0,3300	349,90	2,92

Les tarifs de l'eau au 1^{er} janvier 2020 pour les territoires gérés en régie sont les suivants :

Tarifs 1er janvier 2020	Investissements mutualisés		Exploitation en régie		Agence de l'Eau		Prix total	
	Abonnement	Consommation	Abonnement	Consommation	Res-source	Lutte contre la pollution	€ TTC pour 120m ³	€ TTC / m ³
Porte des Landes	15,60	0,3000	26,78	0,7600	0,0800	0,3300	275,52	2,30
Ambrus	15,60	0,3000	14,40	0,5000	0,0800	0,3300	216,49	1,80
Albret	22,90	0,6414	26,78	0,7600	0,0800	0,3300	334,15	2,78
Barbaste	15,60	0,3000	7,40	0,6000	0,0800	0,3300	214,38	1,79
Lavardac	15,60	0,3000	5,00	1,1400	0,0800	0,3300	277,68	2,31
Nérac	15,60	0,3000	9,40	0,8600	0,0800	0,3300	251,51	2,10
Pompiet	15,60	0,3000	9,40	1,4850	0,0800	0,3300	330,64	2,76

Le prix du service au m³ pour 120m³ (indice D102.0) pondéré par le nombre d'habitants de chaque territoire) est de **2,54 TTC/m³**.

L'évolution du prix de l'eau montre :

- Pour les territoires en DSP :

La stabilité de la part syndicale, et la hausse des parts abonnement et consommation des délégataires selon les formules d'actualisation présente dans les contrats de délégation de service : Penne St Sylvestre, Mas d'Agenais et Sud de Marmande, Tournon.

- Pour les territoires en régie :

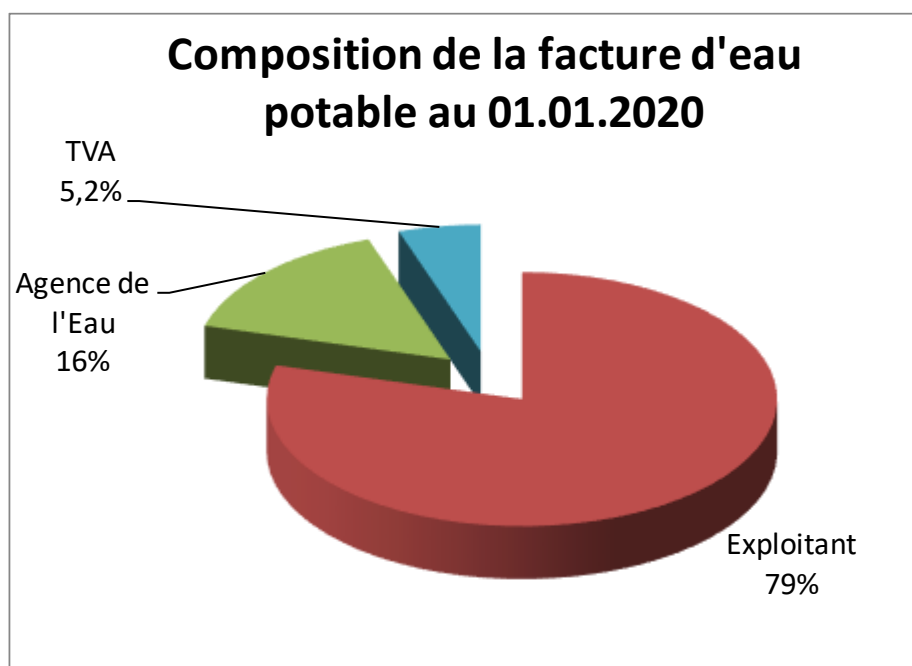
Le passage en régie pour le territoire de l'Albret, avec une légère baisse du prix total. Une légère augmentation de la redevance à reverser à l'Agence de l'Eau pour la préservation de la ressource.

2.1.2 La facturation

La facturation est effectuée semestriellement sur la base du volume relevé au compteur d'eau. Sur le territoire de Porte des Landes, l'abonnement annuel est facturé au 2^e trimestre, et la consommation annuelle est facturée au dernier trimestre.

Est présentée ci-dessous la facture concernant le plus grand nombre d'abonnés de Eau47, sur la base d'une consommation de 120m³ :

Composition de la facture	1er janvier 2019 (en €)	part	1er janvier 2020 (en €)	part	Variation
Syndicat	0,00	%	0,00	0%	
Exploitant	253,60	79%	257,90	79%	1,70%
Agence de l'Eau	50,40	16%	50,40	15%	0%
TVA	16,72	5%	16,96	5%	1,42%
Total en €TTC	320,72	100%	325,26	100%	1,42%



La TVA étant à 5,5%, le montant de 16,96 € de TVA représente 5% de la facture totale de l'utilisateur.

Une expérience de la mise en place de la télérelève des compteurs a été tentée au Nord de Marmande, mais le territoire étant très rural, les difficultés de réception des informations numériques ne permettent pas de dépasser 30% de taux de capture.

2.1.3 Les impayés

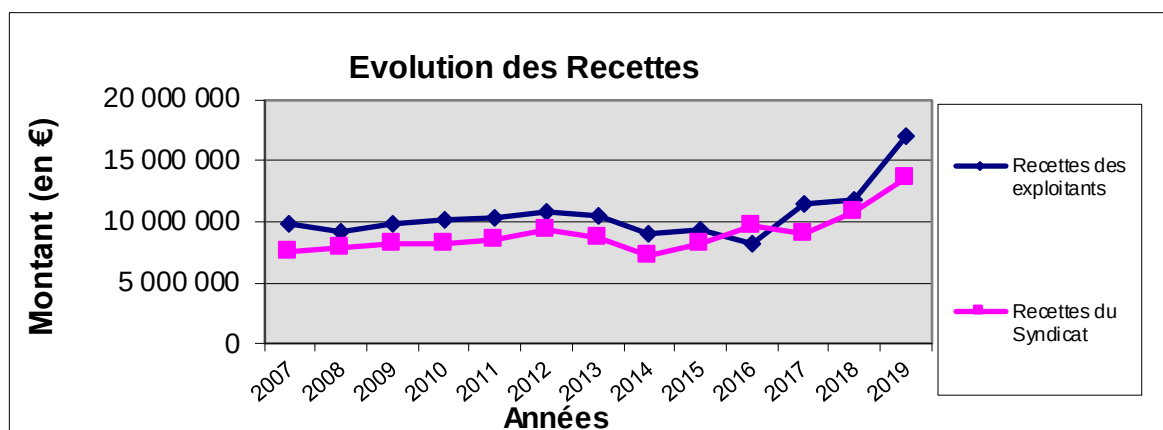
Le taux d'impayés (indice P154.0) se calcule par territoire, sur les factures d'eau de l'année précédente. Les taux d'impayés de chaque territoire sont pondérés par le montant total facturé de chaque territoire.
On compte 455 980 €TTC d'impayés sur les factures de 2018, soit un taux de **1,97 %**.

2.2. Les recettes d'exploitation

2.2.1 Les recettes des ventes d'eau

Les produits des ventes d'eau en 2019 sont ventilés ainsi :

Recettes d'exploitation de l'année (en €)	Syndicat	Exploitants	Redevance Prélèvement	Redevance Pollution	TVA	Total
	13 591 616	17 055 030	387 117	1 220 372	1 773 977	34 028 113



La hausse des recettes suit la hausse des volumes vendus.

2.2.2 Les conventions pour antennes téléphoniques

Il existe sur certains réservoirs des antennes de télécommunication permettant aux différents opérateurs de téléphonie de couvrir tout le territoire. Elles font l'objet de conventions spécifiques pour occupation du domaine public.

L'occupation du domaine public par les opérateurs radio et téléphonie, par la mise en place d'antennes sur les châteaux d'eau fait l'objet d'une redevance, dont le montant forfaitaire est déterminé par le Syndicat (d'environ 3 000€ par an pour l'occupant d'un château d'eau).

Pour l'année 2019, la somme totale des redevances pour mise à disposition s'élève à **57 051 €**.

2.3. Financement des investissements

2.3.1 Montants financiers

Les recettes du Syndicat – section fonctionnement – en 2019 sont présentées ci-après :

Ventes d'eau aux abonnés : 13 591 616 €TTC
Redevances d'occupation par antennes téléphoniques : 57 051 €TTC

2.3.2 La dette

Capital restant dû au 31 décembre 2019 : **29 822 915 €**.

Les emprunts transférés au 1^{er} janvier 2020 s'élèvent à 1 405 026 €.
Aucun emprunt n'a été contracté en 2019.

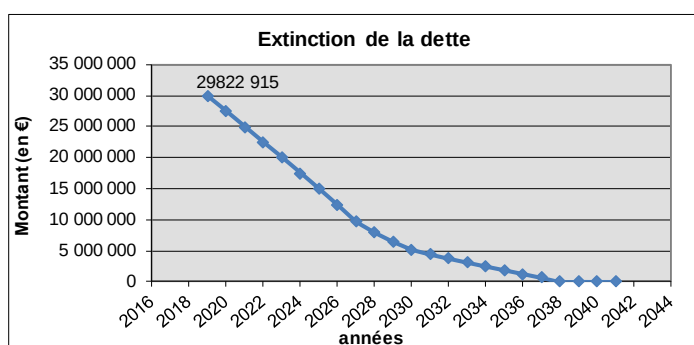
Année d'extinction de la dette : en 2039.

L'indice de Capacité de désendettement (P153.2) représente la capacité de désendettement du Syndicat. Il s'agit du nombre d'années nécessaires au Syndicat pour se désendetter totalement en consacrant son épargne brute (recette réelles moins les dépenses réelles) au remboursement des emprunts.

Cet indicateur est calculé en divisant l'encours total de la dette par l'épargne brute annuelle.

Durée : 3 années.

L'indice est considéré comme très bon.



Classement de l'indice :

Très bon	Indice < 6
Bon	6 < indice < 10
Mauvais	10 < indice < 15
Très mauvais	15 < indice

2.4. Travaux

2.4.1 Principaux travaux terminés en 2019

Chaque année, le Syndicat réalise des travaux de toute nature, sur les ouvrages et sur les réseaux. Des outils tels que les accords-cadres pluriannuel (Années 2017 à 2020), les marchés à bons de commande (pluriannuel de 16 millions d'euros répartis sur 4 ans) permettent de répondre dans les meilleurs délais aux besoins des particuliers, des communes ou des exploitants pour un déplacement ou une extension de réseau d'adduction d'eau, mais également pour des travaux urgents de renouvellement de réseaux vétustes. Ils permettent également le renouvellement de canalisations fuyardes.

Les principaux travaux réalisés en 2019 sont présentés par territoires :

Territoire	Commune	Opération
Albret	Francescas	Renforcement et renouvellement du réseau de Saint-Caprais
Brame	Saint Colomb de Lauzun	Réhabilitation du forage de Maurillac
	Vergt de Biron	Aménagements de la source de la Brame
Garonne		
Lot-Amont	Tournon	Renouvellement de réseau carrefour de la côte des oies, lotissement Croix Daniel
	Penne d'Agenais	Réhabilitation du réservoir de Béqui
Nord du Lot	St Pastour	Réhabilitation du réservoir
	Pinel	Réhabilitation du réservoir
	Cancon	Réhabilitation de réseaux, place de la Halle
	Casseneuil	Sécurisation du réseau secteur Malpas
Nord de Marmande	Ste Bazeille	Réhabilitation du réservoir de Jurques
	Duras	Renouvellement de réseaux secteur Grand Croix
	St Astier, St Martin Petit, Loubès Bernac	Renforcement de réseaux
Porte des Landes	Casteljaloux	Renouvellement de réseaux
Sud du Lot	Port-Ste Marie	Réhabilitation du château d'eau de Mazères
	Cauzac	Renouvellement du réseau d'adduction du forage au réservoir Haut service
Villeneuvois	Villeneuve	Création d'un forage de reconnaissance
	Villeneuve-Bias	Renouvellement de réseau rue de Ribas et avenue de Bordeaux

2.4.2 Subventions versées par l'Agence de l'Eau

L'Agence de l'Eau a accompagné le Syndicat dans la réalisation de ses travaux, à hauteur de **3 310,75 €** en 2019 (1 206 374€ en 2018).

2.4.3 Programmes pluriannuels de travaux

La mise à jour et l'évolution du programme pluriannuel de travaux sont validées chaque année par le Comité Syndical. Les opérations nouvellement inscrites en 2020 sont présentées en jaune.

Les montants totaux des opérations sur 2020 – 2023 sont repris ci-dessous.

Territoire	Investissements réseaux	Investissements ouvrages	Montant (€ HT)
Albret	4 114 950	997 225	5 112 175
Brame	1 370 772	269 023	1 639 795
Garonne	1 409 664	227 980	1 637 644
Lot Amont	2 008 810	222 120	2 230 930
Nord du Lot	4 967 950	1 796 535	6 764 485
Nord de Marmande	3 441 608	374 275	3 815 883
Porte des Landes	4 234 700	1 368 625	5 603 325
Sud du Lot	4 941 701	1 632 923	6 574 624
Villeneuvois	2 122 556	2 765 204	4 887 760
EAU47			8 328 870

Total : 46 987 989 €HT

Les principaux travaux à venir sont listés ci-dessous par territoires :

Territoire	Commune	Opération
Albret	Lamontjoie	Restructuration du réseau à Petit-Saubat
		Renouvellement des réseaux concernés par des branchements en plomb
Brame	St Colomb de Lauzun	Réseau lotissement du park
	Villereal – Miramont de Guyenne	Réhabilitation du réseau dans le cadre de travaux d'assainissement
Garonne	Villeton	Renouvellement de canalisation
	Calonges	Réhabilitation de la station de reprise
Lot-Amont	Massoulès	Réhabilitation du réservoir de Massoulès
		Aménagements de la source de Jaubardet
	Dausse	Renforcement du réseau secteur Vitalis
Nord du Lot	Monflanquin, Cancon, Monclar, Pauhliac, St Pastour	Réhabilitation du réservoir
	Pinel	Doublement de la prise d'eau et équipements de sécurité
Nord de Marmande	Duras	Réhabilitation du réservoir
	Auriac sur Dropt	Réhabilitation du forage de Desprin
	St Pierre sur Dropt	Réhabilitation de la bache eau traitée du forage
Porte des Landes	Pompogne	Réhabilitation de la bache de Lagagnan
	Casteljaloux	Réhabilitation du réservoir de Peyrama
	Buzet-sur-Baïse	Extension du réseau secteur La Saubouère
Sud du Lot	Port Ste Marie	Réhabilitation du réservoir de Bécanne
	Pujols	Réhabilitation du réservoir de Laudie
Villeneuvois	Villeneuve	Sécurisation du réseau secteur Pôle de Santé et Alimentation de Penne
	Villeneuve	Réhabilitation du réservoir de Jolibeau
	Bias	Déplacement de réseau route de Carabelle

2.5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée

2.5.1. Action sociale à l'usager

Le Syndicat Eau47 a mis en place depuis plusieurs années une convention avec le Conseil Départemental de Lot-et-Garonne. Celle-ci permet de venir en aide à des usagers, après accompagnement des CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

Le montant maximal qui peut être utilisé au titre du fonds de solidarité logement s'élevait en 2019 à **33 554 €**, réparti entre 22 200 € en AEP et 11 354 € en assainissement collectif.

Le montant qui a été utilisé en 2019 pour des abandons de créances s'est élevé à : **32 055 €**.

A titre exceptionnel, le syndicat peut accepter des réductions de créance, hors dispositif social (CCAS et conseil départemental). En 2019, il y a eu des réductions de créance à titre exceptionnel et des dégrèvements selon la loi Warsman à hauteur de : 40 665 €.

En 2019, les montants des abandons de créance utilisées et des versements au fonds de solidarité (109.3) sur les factures de l'année n-1 s'élevaient à **40 665 €**, soit un taux de **0,0048 €/m³ facturés en 2018**.

L'indicateur se calcule par le montant en euro des abandons de créance et des versements à un fonds de solidarité, divisé par le volume facturé de l'année n-1.

2.5.2. Action sociale par l'intermédiaire d'associations

Dans la lignée de l'action menée depuis presque 40 ans par l'ancienne Fédération d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de Lot-et-Garonne et dans le cadre de la loi OUDIN SANTINI 2005 qui permet aux collectivités de consacrer jusqu'à 1% de leurs recettes pour la Solidarité Internationale, le Syndicat EAU47 consacre aujourd'hui l'équivalent de 1 centime de Francs par mètre cube d'eau facturé sur l'année N-1 (soit 0,0015 € / m³). Certaines des collectivités adhérentes au Syndicat ont décidé de participer également à ce fond de solidarité.

Cette loi permet donc aux collectivités d'aider les pays en voie de développement dans des projets relatifs à l'Eau Potable et à l'Assainissement, en menant des actions de coopération décentralisée et de Solidarité Internationale.

Le rôle principal du Fonds de Solidarité est donc de suivre les demandes de subventions des associations qui œuvrent au quotidien pour aider ces pays. Une commission est chargée de la gestion de ce fonds et de l'attribution de subventions à des associations qui en font la demande en étudiant les différents dossiers et en vérifiant l'adéquation des projets aux domaines de l'eau ou de l'assainissement.

En 2015, ces participations correspondaient à un montant total de 16 219,18 €.

En 2016, une subvention de 5 000 € a été versée à l'ADRAR pour son projet de réalisation de la station d'épuration de l'hôpital Sainte-Anne de Mananjary à MADAGASCAR.

En 2017, cinq associations avaient reçu une participation pour leurs actions : A l'eau Gemeau, Burkina T.H., Monviel & Sikasso, Une goutte d'eau pour l'A.D.R.A.R., Jekafo. Le montant total s'élevait à 16 999 €.

En 2018, le montant versé sur le budget « Solidarité » s'est élevé à 17 120 €. Deux associations avaient reçu une participation pour leurs actions : l'association POMPIERS SOLIDAIRES (64), pour la réalisation d'un réseau gravitaire d'eau potable dans le village de Laminanda, au Népal, et l'association UNE GOUTTE D'EAU POUR L'A.D.R.A.R. (47), pour la réalisation d'une station de traitement des eaux usées à l'hôpital Sainte-Anne de Mananjary – village d'Ankadibe, à Madagascar. Le montant total s'élevait à 8 155 €.

En 2019, les montants collectés suivants ont été versés au budget « Solidarité » :

- Participation des collectivités adhérentes = 17 510,70 €
- Participation du Syndicat EAU 47 = 14 140,31 €

En 2019, les associations suivantes ont reçu une participation pour leurs actions :

- Association JEKAFO
Projet : Réalisation de 5 forages avec pompe manuelle, Cercle de Bankass & Koro
Pays : MALI
Subvention accordée par EAU47 : 5 000 €
- Association A.D.R.A.R. (Association pour le Développement Rural dans l'Autonomie et le Respect)
Projet : Réalisation d'un réseau d'adduction d'eau potable pour 4 hameaux du village de Soavinarivo
Pays : MADAGASCAR
Subvention accordée par EAU47 : 5 000 €
- Association pour MONVIEL ET SIKASSO
Projet : Forage et construction d'un château d'eau – village de Kampiasso
Pays : MALI
Subvention accordée par EAU47 : 3 716 €

Le montant des aides accordées en 2019 s'élevait pour les 3 associations à : **13 716 €**

CHAPITRE 2 : LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

1. Caractéristiques techniques du service

1.1 Présentation des modes de gestion du service

Le Syndicat assure la collecte et le traitement des eaux usées domestiques et assimilées domestiques sur 162 communes du Lot-et-Garonne.

1.1.1 Service délégué

En 2019, la collecte et le traitement des eaux usées ont été confiés par délégation de service public à des sociétés privées sur les territoires suivants :

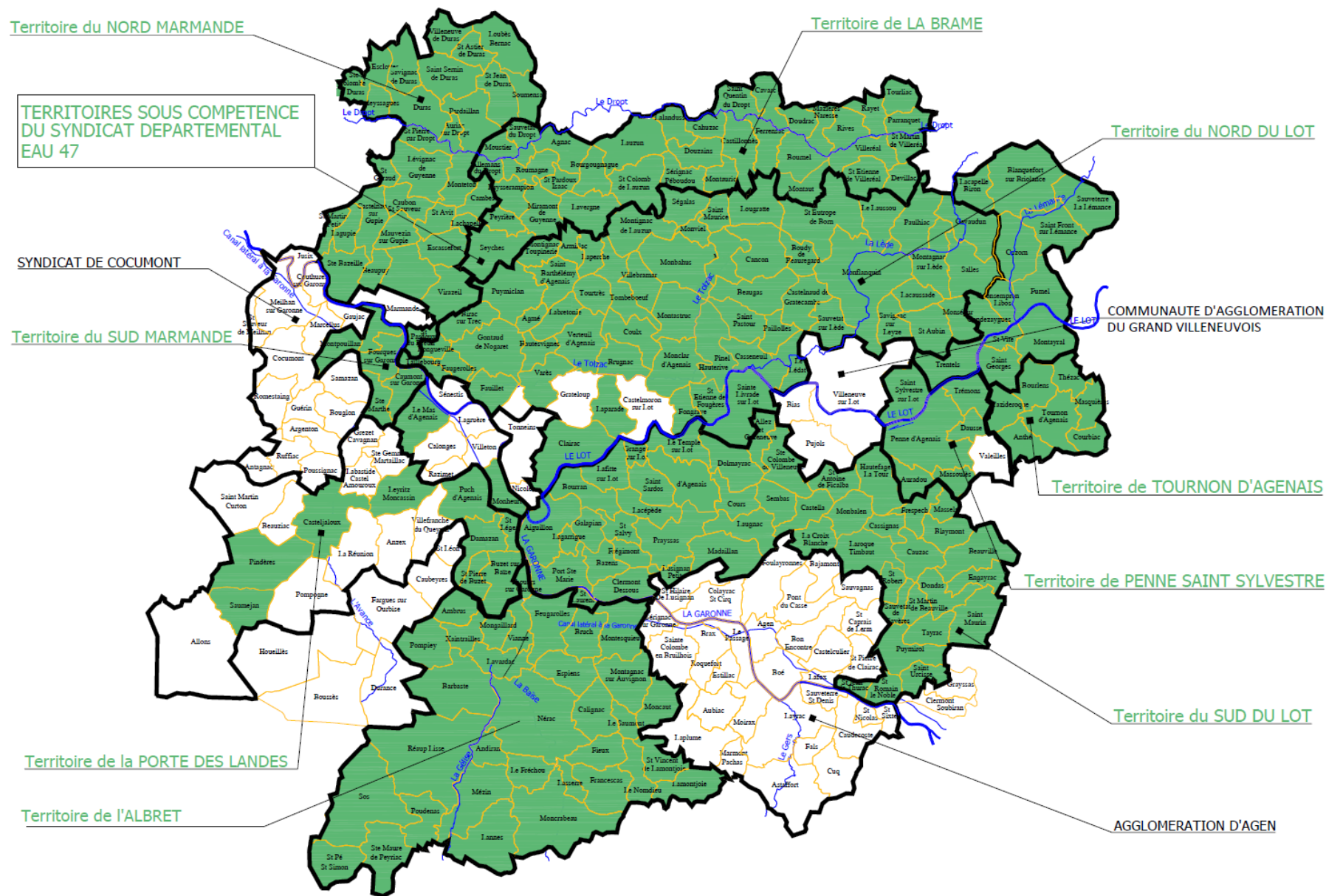
- Saur : sur les territoires de la Brame, du Nord du Lot, Nord de Marmande,
- Suez : sur le territoire du Sud du Lot
- Véolia : sur les territoires de l'Albret, Mas d'Agenais, Penne Saint-Sylvestre, Sud de Marmande, Tournon d'Agenais

1.1.2 Service en régie

En 2019, le Syndicat assurait la gestion du service assainissement collectif en régie sur le territoire de Porte des Landes, sur les communes de Sainte-Bazeille (territoire du Nord de Marmande) et de Bourlens (Territoire de Tournon), et celles du territoire du Fumélois.

Les coordonnées des exploitants sont disponibles en annexe.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL EAU47 - Collectivités compétentes assainissement collectif au 01/01/2019



1.2 Les abonnés

1.2.1 Les chiffres clés

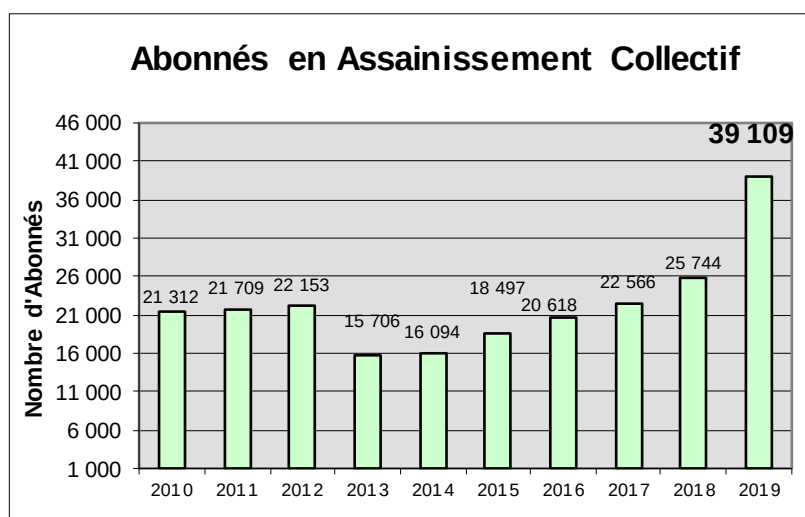
Le nombre d'abonnés est présenté ci-dessous :

Abonnés	2015	2016	2017	2018	2019
Albret	2 200	2 279	2 285	2 306	6 972
Brame	2 741	2 862	2 879	4 472	4 395
Fumelois					5 628
Mas d'Agenais					635
Nord du Lot	5 825	6 073	6 192	6 490	7 312
Nord de Marmande	1 668	1 765	2 621	2 707	2 807
Penne Saint Sylvestre		1 668	1 672	1 709	1 712
Porte des Landes	2 168	2 538	2 897	3 470	3 636
Sud du Lot	3 895	3 433	3 762	3 727	5 258
Sud de Marmande				532	541
Tournon			256	258	213
TOTAUX	18 497	20 618	22 564	25 744	39 109

Le nombre d'abonnés était en baisse sur l'ensemble du Syndicat en 2013 (suite au transfert de la compétence assainissement de certaines communes au profit de l'Agglomération d'Agen).

Depuis, l'augmentation du nombre d'abonnés n'a pas cessé, en raison des nouveaux raccordements et des nombreux transferts de compétence de communes et de communautés de communes :

- Boursens, Sainte Bazeille, Tournon d'Agenais en 2017
- Buzet, Caumont, Damazan, Miramont de Guyenne, Puch d'Agenais, Sainte Marthe, Xaintrailles en 2018
- Aiguillon, Ambrus, Barbaste, Clairac, Laparade, Lavardac, le Mas d'Agenais, Mongaillard, Monpouillan, Nérac, Pompiery, Trentels, Vianne et 11 communes de la communauté de communes du Fumélois.



Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte (D201.0) : **78 620**.

Il est important de noter que si le réseau d'assainissement collectif s'étend, tous les abonnés techniquement raccordables doivent se raccorder dans les deux ans (conformément à l'article L1331-1 du Code de la Santé Publique).

Nombre d'abonnés Assainissement collectif

Brame			Nord du Lot			Albret			Sud du Lot			Fumelois		
2018		2019	2018		2019	2018		2019	2018		2019	2018		2019
Allemands du Dropt	234	222	Birac sur Trec	137	141	Andiran	45	44	Aiguillon		1566	Blanquefort sur Briolance		73
Cahuzac	51	49	Cancon	475	459	Barbaste		582	Bazens	47	45	Bourlens	40	39
Castillonès	606	584	Casseneuil	778	761	Bruch	129	124	Beauville	168	165	Condezaygues		285
La Sauvetat du Dropt	157	157	Castelnaud de G	129	130	Calignac	60	64	Bourran	45	45	Cuzorn		120
Lauzun	233	232	Clairac		839	Espians	20	21	Clermont Dessous	65	63	Fumel		2387
Lavergne	29	26	Fauguerolles	21	22	Feugarolles	119	122	Cours	16	17	Lacapelle Biron		126
Miramont de Guyenne	1515	1490	Fauillet	99	92	Francescas	183	184	La Croix Blanche	113	109	Monsempron Libos		930
Montauriol	36	35	Fongrave	66	63	Le Frechou	31	31	Dolmayrac	27	27	Montayral		889
Montaut	34	30	Gavaudun	21	19	Lamontjoie	121	124	Dondas	30	30	Sauveterre la Lémance		195
Rives	2	2	Gontaud de N	295	290	Lannes - Villeneuve	78	77	Engayrac	19	19	St Front sur Lémance		112
Seyches	326	320	Lacaussade	36	36	Lavardac		1043	Frégimont	28	28	St Georges		38
St Colomb de Lauzun	101	98	Laparade		73	Mézin	676	665	Frespech	35	34	St Vite		434
St Pardoux Isaac	503	508	La Sauvetat sur Lède	140	138	Moncaut	56	57	Galapian	71	72	TOTAL	40	5628
Villéréal	645	642	Le Lédar	117	115	Moncrabeau	137	140	Granges sur Lot	224	209			
TOTAL	4472	4395	Longueville	45	44	Montgaillard		35	Hauteville la Tour	116	115	Porte des Landes		
Nord de Marmande			Lougratte	74	74	Montagnac sur A	67	68	Lacépède	46	46	2018		2019
2018		2019	Monbahus	113	110	Montesquieu	47	49	Lafitte sur Lot	151	153	Ambrus		13
			Monclar	266	258	Nérac		2514	Lagarigue	37	38	Buzet sur Baise	376	375
Auriac	25	25	Monflanquin	609	591	Le Nomdieu	35	37	Laroque Timbaut	500	504	Casteljaloux	2414	2513
Beaupuy	385	372	Monségur	42	42	Pompiey		30	Laugnac	108	106	Damazan	464	513
Castelnaud sur Gupie	170	164	Montagnac sur lède	33	32	Poudenas	83	83	Lusignan Petit	33	33	Leyritz Moncassin	14	19
Duras	437	450	Montignac de L	22	22	Réaup Lisse	88	91	Montpezat	75	72	Pindères	60	74
Escassefort	130	135	Paulhiac	13	13	Saint Vincent de L.	3	3	Port Sainte Marie	523	518	Puch d'Agenais	80	112
Lagupie	49	48	Pinel Hauterive	39	40	Saumont	34	33	Saint Laurent	161	161	Saumejan	15	17
Lévigac de Guyenne	124	126	Puymiclan	81	81	Sos	238	229	Prayssas	186	185	TOTAL	3423	3636
Loubes-Bernac	62	65	St Aubin	48	46	Thouars	55	55	Puymirol	273	273			
Marmande	2	2	St Barthelemy d'Agenais	168	164	Vianne		379	Saint Antoine de Ficalba	184	181	Sud de Marmande		
Monteton	19	21	St Etienne de Fougères	79	80	Xaintrilles	85	88	Saint Maurin	109	108	2018		2019
Ste Bazeille	850	935	St Eutrope de Born	41	42	TOTAL	2 390	6 972	Saint Salvy	9	9	Caumont sur Garonne	172	161
St Martin Petit	17	15	St Pastour	80	74	Penne St Sylvestre			Saint Sardos	35	35	Fourques sur Garonne	332	293
St Pardoux du Breuil	114	30	Ste Livrade sur Lot	2 088	2 034	2018		2019	La Sauvetat de Savères	100	101	Montpouillan		60
Saint Sernin	61	64	Salles	22	21				Tayrac	40	39	Sainte Marthe	28	27
Villeneuve de Duras	63	70	Savignac sur Leyze	36	34	Dausse	159	158	Le Temple sur Lot	153	151	TOTAL	532	541
Virazeil	272	248	Ségalias	18	18	Penne d'Agenais	727	735	Total	3 727	5 257			
TOTAL	2 780	2 770	Tombeboeuf	140	134	St Sylvestre sur Lot	823	819				Mas d'Agenais		
			Tourtres	6	5	TOTAL	1709	1712	Région de Tournon			2018		2019
			Trentels		72					2018	2019	Calonges		71
			Verteuil d'Agenais	113	103				Tournon	218	213	Mas d'Agenais		521
			TOTAL	6 490	7 312				TOTAL	218	213	Monheurt	47	43
												TOTAL	47	635

1.2.2 Les autorisations de déversement d'effluents non domestiques

Le nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0), accompagnées pour certaines de conventions spéciales de déversement, est de **11**, à savoir :

Système d'assainissement - Territoire	Etablissement	Assorti d'une convention spéciale de déversement
Ste Livrade sur Lot – Nord du Lot	Groupement Coufidou (Coufidou Sechage et UPF Coufidou)	oui
Lamontjoie – Albret	Camping St Louis	non
Tournon d'Agenais – Tournon	Camping Capfun	non
Temple-sur-Lot – Sud du Lot	Longueserre - Pruneaux de Menet	non
Monflanquin – Nord du Lot	Photo Veyssset	non
Clermont Dessous – Sud du Lot	le Troubadour	non
Casseneuil – Nord du Lot	Laverie automatique	non
Condezaygues – Fumélois	Pressing de la source Montayral	Non
Condezaygues – Fumélois	Pressing de la source Monsempron-Libos	non
Miramont-de-Guyenne – Brame	Valorizon	non
Penne d'Agenais – Penne Saint Sylvestre	les Fleurons	oui

D'autres autorisations sont en cours de signature, de mise à jour, ou sont à mettre en place :

- Fromagerie de la Lémance (Montayral – Fumélois)
- Leclerc (Montayral – Fumélois)
- Roucadil (Montayral – Fumélois)
- Knauf (Casteljaloux – Porte des Landes)
- Casteldélices (Casteljaloux – Porte des Landes)
- les Thermes de Casteljaloux (Casteljaloux – Porte des Landes)
- Cave du Marmandais (Beaupuy – Nord de Marmande)
- Cave de Buzet (Buzet sur Baïse – Porte des Landes)

1.2.3 Taux de réclamation

Le taux de réclamation est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés, divisés par 1000. Sont prises en compte les réclamations écrites relatives à des écarts ou des non conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au prix du service.

En 2019, il y a eu **40** réclamations écrites, soit un taux de réclamations de **1,22 pour 1000 abonnés**.

1.2.4 Volumes facturés

Le nombre d'abonnés et les volumes facturés sont présentés par commune en page suivante. A noter que les effluents des abonnés de certaines communes sont traités par la station d'épuration de la commune voisine (Brame : Rives et Saint-Pardoux-Isaac, Nord de Marmande : Beaupuy et Virazeil, Sud du Lot : Port Sainte Marie, Fumélois : Fumel, Monsempron-Libos, Montayral et Saint-Vite).

AR PREFECTURE

047-200068930-20201210-2020E_140_STE-DE
Regu le 14/12/2020

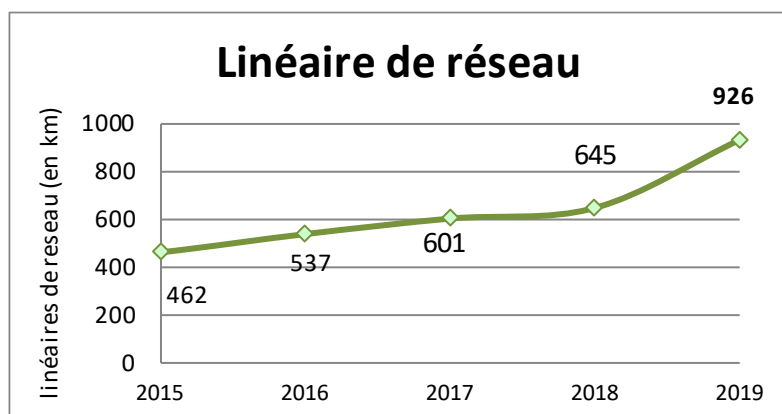
Volumes traités par les stations d'épuration															
Brame			Nord du Lot			Albret			Sud du Lot			Fumelois			
2 018		2 019	2 018		2 019	2 018		2 019	2 018		2 019	2018		2019	
Allemans du Dropt	29 770	13 397	Birac sur Trec	14 666	15 845	Andiran	1 460	1 460	Aiguillon		137 603	Blanquefort sur Briolance bourg		6 210	
Cahuzac	1 488	84 270	Cancon	81 614	74 964	Barbaste - Bourg		69 355	Bazens - Boussac	876	965	Blanquefort sur Briolance la sauvetat		1 210	
Castillonès	90 610	628	Casseneuil	116 751	97 879	Barbaste - Le Béas		nc	Bazens bourg	2 555	2 889	Bourlens	nc	5 960	
La Sauvetat du Dropt	18 156	17 128	Castelnaud de G	6 384	2 324	Bruch	8 030	8 030	Beauville	14 965	12 154	Condezaygues		498 556	
Lauzun	21 768	1 420	Clairac		63 814	Calignac - Bourg	4 380	4 380	Bourran	1 960	1 337	Cuzorn bourg		20 307	
Lavergne	1 524	301 698	Fauguerolles	540	540	Calignac - Caudan	730	730	Clermont Dessous	8 412	8 310	Cuzorn la Jasque Tesquet		5 376	
Miramont de Guyenne	357 334	2 552	Fauillet	8 985	10 032	Espiens	1 460	1 460	Clermont Dessous - Lapouleill	4 268	4 156	Lacapelle Biron		7 990	
Montauriol	2 871	1 337	Fongrave	8 774	4 438	Feugarolles	1 825	1 825	Clermont Dessous - Fourtic		7 231	Sauveterre la Lémance		15 771	
Montaut	1 428	17 253	Gavaudun	1 656	1 324	Francescas	25 915	24 455	Cours	924	1 148	St Front sur Lémance Bonaguil	nc		
Seyches	55 748	56 527	Gontaud de N	45 286	56 008	le Frechou	548	365	La Croix Blanche	5 267	5 368	St Front sur Lémance bourg		14 062	
St Colomb de Lauzun	3 787	3 732	Lacaussade N	636	480	Lamontjoie	8 395	6 570	Dolmayrac	2 008	1 689	St Georges bourg		3 704	
Villereal	96 784	82 085	Lacaussade S	2 832	2 832	Lannes	5 840	5 475	Dondas	3 220	3 238	St Georges Barthes		1 280	
TOTAL	681 268	582 027	Laprade		nc	Lavardac		68 209	Engayrac	1 119	1 221	TOTAL	0	580 426	
			Le Lédar	11 784	9 894	Mézin	132 860	93 075	Frégimont	952	1 135				
Nord de Marmande			Longueville	4 704	4 812	Moncaut	3 650	3 650	Frespech	2 479	2 968	Porte des Landes		2018	2019
	2 018	2 019	Lougratte	13 812	16 501	Moncrabeau	4 745	4 745	Galapian	5 110	5 580	Ambrus		nc	
Auriac sur Dropt	744	378	Monbahus	18 467	17 489	Montgaillard	6 570	6 570	Granges sur Lot	34 294	29 169	Buzet sur Baise	27 010	50 188	
Castelnau sur Gupie	22 060	15 806	Monclar	23 360	20 988	Montagnac sur A	13 505	13 505	Haute fage la Tour	12 775	12 358	Casteljaloux Clarens	15 644	17 019	
Duras	78 885	103 800	Monflanquin	135 856	166 191	Montesquieu		11 680	Lacépède	2 247	2 921	Casteljaloux Laugas	404 593	345 602	
Escassefort	12 435	12 522	Monségur	2 604	2 379	Nérac - Bourg		255 053	Lafitte sur Lot	15 271	24 473	Damazan Bourg	12 909	7 231	
Lagupie	4 260	3 322	Montagnac	324	2 340	Nérac - Bréchan		nc	Lagarigue	2 716	2 771	Damazan Lac	6 577	nc	
Levignac de Guyenne	16 462	16 211	Montignac de L	1 654	2 551	Nérac - Cauderoue		1 785	Laroque Timbaut	37 633	41 143	Damazan ZAE 1	44 226	40 832	
Loubès Bernac	3 504	3 501	Paulhiac	636	340	Nérac - Puy Fort Eguille		nc	Lagnac	9 539	10 364	Damazan justep	nc	nc	
Monteton	3 102	1 952	Pinel Hauterive	1 584	4 344	Nérac - Serbat		nc	Lusignan Petit	3 293	3 524	Leyritz Moncassin	755	1 890	
Ste Bazeille	99 584	810	Puymiclan	8 444	18 121	Nérac - Tauziette		nc	Montpezat d'Agenais	4 350	4 298	Pindères	5288	15056	
St Martin Petit	1 142	6 327	St Aubin	5 460	5 460	Pompiey - Mounon		nc	Prayssas	20 257	21 067	Puch d'Agenais	6570	6570	
St Pardoux du Breuil	1 330	4 284	St Barthélémy	19 620	16 060	Pompiey - Coupard		nc	Puymirol	25 550	36 846	Saumejan	nc	nc	
St Sernin de Duras	4 628	108 599	St Etienne de F	8 410	7 381	Pompiey - Bourg	2 920	2 920	Saint Antoine de Ficalba	23 688	16 575	TOTAL	523 572	484 388	
Villeneuve de Duras	4 968	5 465	St Eutrope	4 140	3 564	Poudenas	4 745	4 745	Saint Laurent / Port Ste Marie	79 699	71 696				
TOTAL	253 104	282 977	St Maurice de Lestapel		900	Réaup-Lisse	6 935	6 935	Saint Maurin	12 410	19 387	Sud de Marmande		2018	2019
			St Pastour	1 440	1 292	Saumont	1 460	2 190	Saint Salvy	1 589	1 684	Caumont sur Garonne	9 855	8 442	
			Ste Livrade	315 603	256 906	Sos	29 565	24 455	Saint Sardos	1 460	1 644	Fourques sur Garonne	31 809	32 223	
			Salles	518	561	Thouars	1 095	1 095	La Sauvetat de Savères	12 140	12 881	Montpouillan		nc	
			La Sauvetat sur Lèd	14 136	15 083	Vianne		24 273	Tayrac	3 249	3 421	Sainte Marthe	nc	nc	
			Savignac sur Leyze	1 464	2 202	Villeneuve de Mézin	1 460	1 460	Le Temple sur Lot	31 025	5 246	TOTAL	41 664	40 665	
			Ségallas	1 573	1 148	Xaintraillies	7 211	12 847	Total	387 300	518 460				
			Tombeboeuf	11 772	11 772	TOTAL	275 304	663 297							
Tournon			Tourtres	264	276										
	2018	2019	Trentels bourg		nc	Penne St Sylvestre									
Tournon	51111	64605	Trentels Ladignac		8 640		2018	2019							
TOTAL	51111	64605	Trentels Lustrac		nc	Dausse	16 608	32 120							
			Verteuil	44 036	38 352	Croquelardit	207 191	152 155							
			TOTAL	939 789	966 027	TOTAL	223 799	184 275							

1.3 Le réseau

1.3.1 Linéaire de réseau

Le linéaire total de réseau d'assainissement sur le Syndicat est présenté ci-après. La majeure partie des réseaux est séparatif.

Linéaire de réseau en m	2015	2016	2017	2018	2019
Albret	55 258	55 258	55 241	59 761	138 221
Brame	60 461	68 328	68 424	100 336	100 740
Fumelois					130 215
Mas d'Agenais					12 123
Nord du Lot	165 384	177 641	205 043	178 809	200 517
Nord de Marmande	33 065	49 475	73 707	78 049	72 756
Penne Saint Sylvestre		37 589	38 930	38 001	38 757
Porte des Landes	48 762	46 860	49 610	62 707	73 939
Sud du Lot	98 965	102 163	103 242	106 356	137 071
Sud de Marmande				13 500	15 500
Tournon			7 061	7 702	6 181
TOTAUX	461 895	537 314	601 258	658 614	926 020



Le linéaire du réseau est présenté par commune en page suivante.

La baisse du linéaire entre 2012 et 2013 s'explique par le transfert de compétence de certaines communes vers l'Agglomération d'Agen.

L'augmentation du linéaire de réseau depuis 2015 s'explique par l'assainissement de nouveaux bourgs (Saint-Pardoux-du-Breuil, Saint-Maurice-de-Lestapel, Fourtic, commune de Clermont-Dessous) et par la réalisation d'extensions de réseau (Clubhouse de Cancon, Beaupuy, lieu-dit Lasfargues à Casseneuil, Jabarlan Gautier à Virazeil...). Enfin, le linéaire est en forte hausse suite à la prise de compétence de communes assainies.

Linéaire du réseau Assainissement - en mètres

Brame		Nord du Lot		Albret		Sud du Lot		Fumelois	
Allemans du Dropt	5 401	Birac sur Trec	3 975	Andiran	1 897	Aiguillon	27 932	Blanquefort sur Briolance	4 086
Cahuzac	1 240	Cancon	13 429	Barbaste	15 900	Bazens Boussac	715	Bourlens	1 521
Castillonnès	16 615	Casseneuil	17 290	Bruch	2 946	Bazens bourg	1 631	Condezaygues	7 196
La Sauvetat du Dropt	3 402	Castelnaud de G	3 867	Calignac Bourg	2 431	Beauville	3 687	Cuzorn	5 713
Lauzun	4 935	Clairac	15 208	Calignac Caudan		Bourran	2 297	Fumel	38 449
Lavergne	949	Fauguerolles	372	Espiens	629	Clermont Dessous bourg	2 863	Lacapelle Biron	1 900
Miramont de Guyenne	31 966	Fauillet	5 452	Feugarolles	3 386	Clermont Dessous Lapouleille	904	Monsempron Libos	17 927
Montauriol	1 212	Fongrave	2 462	Francescas	4 121	Clermont Dessous Fourtic	2 028	Montayral	32 737
Montaut	1 276	Gavaudun	911	Le Frechou	705	Cours	494	Sauveterre la Lémance	6 600
Rives	346	Gontaud de N	5 930	Lamontjoie	4 911	La Croix Blanche	2 778	St Front sur Lémance	2 710
Seyches	6 720	Lacaussade	1 078	Lannes	3 355	Dolmayrac	634	St Georges	1 706
St Colomb de Lauzun	2 994	Laparade	1 800	Villeneuve de M		Dondas	1 327	St Vite	9 670
St Pardoux Isaac	12 112	Le Lédar	1 880	Lavardac	15 600	Engayrac	502	TOTAL	130 215
Villereal	11 572	Longueville	1 983	Mézin	11 018	Frégimont	797		
TOTAL	100 740	Lougratte	3 214	Moncaut	1 637	Frespech	1 649	Porte des Landes	
		Monbahus	4 603	Moncrabeau	3 184	Galapian	2 134	Ambrus	390
Nord de Marmande		Monclar	7 075	Montgaillard	1 300	Granges sur Lot	5 577	Buzet sur Baïse	7997
Auriac sur Dropt	1 171	Monflanquin	13 375	Montagnac sur A	1 273	Hautefage la Tour	2 441	Casteljaloux	45900
Beaupuy	11 242	Monségur	1 572	Montesquieu	2 300	Lacépède	1 713	Damazan	13100
Castelnau sur Gupie	5 669	Montagnac	889	Nérac	38 550	La fitte sur Lot	3 036	Leyritz Moncassin	1300
Duras	11 334	Montignac de Lauzun	795	Le Nomdieu	783	Lagarigue	1 625	Pindères	1650
Escassefort	2 428	Paulhiac	681	Pompiey	1 000	Laroque Timbaut	12 285	Puch d'Agenais	2500
Lagupie	1 519	Pinel Hauterive	1 415	Poudenas	1 975	Laugnac	2 854	Saumejan	1100
Levignac de Guyenne	3 637	Puymiclan	3 204	Réaup Lisse	3 845	Lusignan Petit	873	TOTAL	73 937
Loubès Bernac	1 529	St Aubin	2 371	St Vincent de L	95	Montpezat d'Agenais	2 464		
Monteton	674	St Barthélémy	4 718	Saumont	748	Port Sainte Marie	11 951	Sud de Marmande	
Ste Bazeille	17 500	St Etienne de F	1 249	Sos	4 165	Prayssas	4 957	Caumont sur Garonne	4 300
St Martin Petit	168	St Eutrope	1 617	Thouars	1 640	Puymirol	5 961	Fourques sur Garonne	8 100
St Pardoux du Breuil	4 342	St Maurice de L	976	Vianne	5 405	Saint Antoine de Ficalba	4 997	Montpouillan	2 000
St Sernin de Duras	2 437	St Pastour	1 567	Xaintraillies	3 600	St Laurent	4 055	Sainte Marthe	1 100
Villeneuve de Duras	1 845	Ste Livrade	54 281	TOTAL	138 399	Saint Maurin	2 803	TOTAL	15 500
Virazeil	7 261	Salles	1 202			Saint Salvy	633		
TOTAL	72 756	la Sauvetat sur Lède	3 667	Penne St Sylvestre		Saint Sardos	1 772	Mas d'Agenais	
		Savignac sur Leyze	1 455	Dausse	5 502	La Sauvetat de Savères	3 586	Calonges	1100
Région de Tournon		Ségalas	530	Penne d'Agenais	19 334	Tayrac	1 438	Mas d'Agenais	9763
Tournon	6 181	Tombeboeuf	5 568	St Sylvestre sur Lot	13 921	Le Temple sur Lot	9 679	Monheurt	1260
TOTAL	6 181	Tourtres	438	TOTAL	38 757	Total	137 071	TOTAL	12123
		Trentels	4 500						
		Verteuil	3 918						
		TOTAL	200 517						

1.3.2 Taux de desserte

Le taux de desserte représente les habitants desservis par le réseau d'assainissement, compris dans la zone collective de la carte de zonage établie par chaque commune.

Il reste des bourgs à assainir sur le territoire du Nord de Marmande (Soumensac – fin des travaux en 2019), sur le territoire de Porte des Landes (Saint Pierre de Buzet et Saint Léger) et un hameau dans l'Albret (Meneaux, à Feugarolles).

Le taux de desserte par les réseaux de collecte des eaux usées (P201.1) est de **85 %**

1.3.3 Connaissance et gestion des réseaux

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B) permet d'évaluer la connaissance du réseau et la mise en œuvre de renouvellement de celui-ci. Il est de **45,45 sur 120**.

Il est calculé en pondérant l'indice de chaque territoire par le linéaire de réseau des territoires.

Selon les territoires, il peut manquer des éléments différents : date de pose de l'ensemble des tronçons, altimétrie des canalisations, ainsi que la mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation des réseaux, et d'un programme de travaux de réhabilitation et de renouvellement (comportant un estimatif chiffré sur au moins 3 ans).

1.3.4 Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

En 2019, il y a eu **un** débordement dans les locaux des usagers. Le taux de débordement est de 0.009 pour 1 000 habitants.

1.3.5 Nombre de points de réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage (P252.)

Points nécessitant des interventions fréquentes	taux /100km	linéaire en km	Nombre
Albret	3,62	138,2	5
Brame	0,00	100,7	0
Fumelois	2,30	130,2	3
Mas d'Agenais	0,00	12,1	0
Nord du Lot	2,99	200,5	6
Nord de Marmande	0,00	72,8	0
Penne St Sylvestre	18,06	38,8	7
Porte des Landes	0,00	73,9	0
Sud du Lot	9,48	137,1	13
Sud de Marmande	0,00	15,5	0
Tournon	16,18	6,2	1
Indice pondéré par les linéaires		4,08	

1.3.6 Curage des réseaux

Selon les contrats de délégation, les exploitants doivent réaliser un curage préventif de la totalité du réseau avec une périodicité de 6 ans. De plus, d'autres curages sont réalisés avant la réalisation de passages caméra et de chemisage des réseaux.

Linéaire de réseau curé préventif en m	2015	2016	2017	2018	2019
Albret	7 550	8 960	732	7 215	8 440
Brame	10 230	10 252	4 505	9 510	10 328
Fumelois					0
Mas d'Agenais					0
Nord du Lot	25 485	27 592	24 841	24 631	29 423
Nord de Marmande	7 765	6 980	14 563	11 514	6 533
Penne St Sylvestre		9 260	7 480	7 490	14 635
Porte des Landes	4 745	780	11 017	7 325	4 517
Sud du Lot	2 915	18 503	25 573	22 193	27 183
Sud de Marmande				0	0
Tournon			0	1 478	650
TOTAUX	58 690	82 327	88 711	91 356	101 709
linéaire de réseau	461 895	537 314	601 258	658 614	926 020
Taux de curage	12,71%	15,32%	14,75%	13,87%	10,98%

Des désobstructions ont lieu sur les réseaux :

Nombre de curages ponctuels	2015	2016	2017	2018	2019
Albret	24	19	4	12	62
Brame	16	14	15	9	37
Fumelois					34
Mas d'Agenais					0
Nord du Lot	45	57	46	24	35
Nord de Marmande	5	5	15	14	10
Penne St Sylvestre		34	23	51	46
Porte des Landes	26	21	30	30	25
Sud du Lot	20	51	16	11	28
Sud de Marmande				0	4
Tournon			15	22	1
Total	136	201	164	173	282

1.3.7 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte (P255.3)

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées est donné par territoire.

Le taux global est de **59 sur 100**. Les points de rejets potentiels sont identifiés sur plans, mais l'absence d'enquêtes de terrain et des mesures de débit et de pollution sur ces points ne permet pas d'évaluer la pollution déversée par les réseaux au milieu récepteur.

Par temps sec et par temps de pluie, il peut y avoir des surverses dans le milieu naturel, par des déversoirs d'orage.

Les données sur leur fonctionnement sont souvent inconnues, car ils ne sont pas équipés d'appareils de mesure de débits. Les charges rejetées ne peuvent donc pas être estimées.

Seuls les déversoirs d'orage dont la charge théorique raccordée en amont est supérieure à 200 EH doivent être équipés d'appareils de mesure de débit depuis 2015. Le Syndicat en a équipé deux sur le territoire du Fumelois.

1.3.8 Diagnostics des réseaux d'assainissement

Afin de connaître l'état des réseaux d'assainissement, et de trouver l'origine des dysfonctionnements, le Syndicat fait réaliser chaque année des diagnostics des réseaux d'assainissement. Ces diagnostics durent plusieurs mois. En effet, il faut attendre les périodes défavorables pour observer les situations critiques : nappe haute et pluie. Ces eaux claires sont susceptibles d'être drainées par le réseau d'assainissement, et de créer des dysfonctionnements sur les réseaux et les stations.

Ces diagnostics ont pour but d'établir un programme de travaux de réhabilitation, en domaine privé ou public, afin de corriger ces dysfonctionnements.

En 2019 se sont déroulés les diagnostics des réseaux de : Casseneuil, Saint Aubin, Virazeil, Beaupuy, Lafitte sur Lot, Puch d'Agenais et Sainte Marthe.

Des études ont été lancées pour les communes de Lavardac, Villeneuve de Mézin, Cancon, Clairac, Duras, Escassefort, Saint Antoine de Ficalba et Montpouillan.

De plus, des inspections télévisuelles et des tests à la fumée peuvent être réalisés au besoin. Le Syndicat fait appel à un prestataire ou à l'exploitant.

1.3.9 Réhabilitation des réseaux

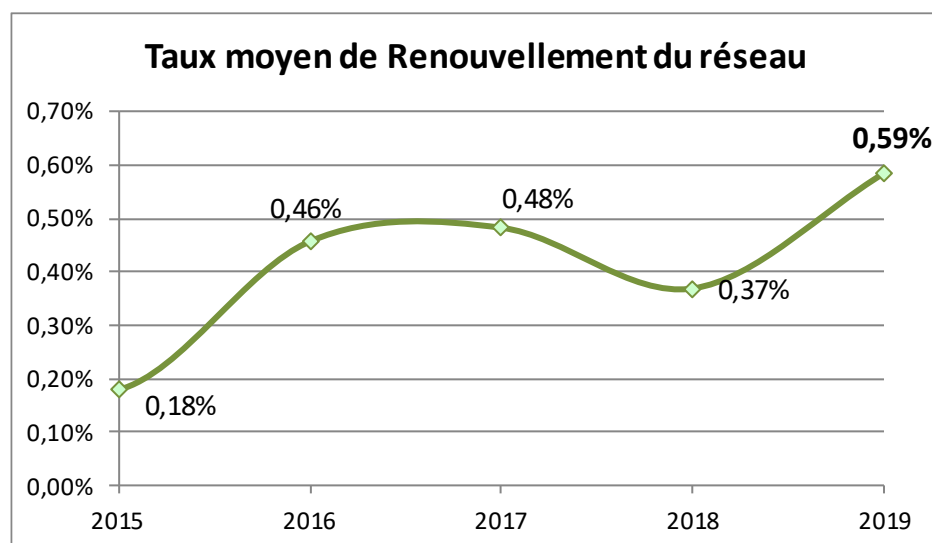
Suite aux diagnostics des réseaux d'assainissement, des travaux de réhabilitation des réseaux sont réalisés sur les réseaux qui le nécessitent.

Sur le territoire du syndicat, des réseaux ont été mis en conformité suite aux diagnostics des réseaux, notamment sur les communes de Monflanquin, Penne d'Agenais, Fumel, Monsempron-Libos, Tournon d'Agenais.

D'importants travaux sont en cours sur la commune de Casteljaloux.

Des travaux sont à prévoir suite aux diagnostics sur les réseaux des bourgs notamment de Casseneuil, Condezaygues, Fumel, Miramont-de-Guyenne, Monsempron-Libos, Montayral Saint-Vite, Sainte-Bazeille, Sainte-Livrade sur Lot.

1.3.10 Taux de renouvellement des réseaux



Le taux de renouvellement de réseau d'assainissement est un indicateur réglementaire, calculé par le rapport de la somme des linéaires réhabilités / renouvelés depuis les 5 dernières années, sur le linéaire de l'année.

Le taux n'est pas élevé, car les réseaux d'assainissement sont peu âgés, et donc les remplacements ou chemisages ne se font que lorsque cela s'avère nécessaire.

Le Syndicat n'a pas mis en place de plan de renouvellement de réseaux s'étalant sur plusieurs années, mais réalise des travaux de réhabilitation suite aux études diagnostic. Les méthodes utilisées en réhabilitation peuvent être du chemisage ou de la tranchée ouverte. En 2019 : **1 709 m** ont été renouvelés. (1 472 m en 2018)

Le taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (P253.2) est de : **0,59 %**

1.3.11 Conformité de la collecte (P203.3)

L'indice de conformité des effluents aux prescriptions définies au regard de l'application de la directive ERU (P203.3) est donné par la DDT pour chaque service comportant au moins un système d'assainissement qui collecte plus de 2000 EH.

Conformité de la collecte P203.3	charge kg DBO ₅	conformité en %
Aiguillon	114	100
Barbaste bourg	138	100
Casseneuil	180	100
Casteljaloux Laugas	300	0
Casteljaloux Clarens	120	0
Clairac	54	100
Condezaygues	900	0
Lavardac	162	100
Miramont la Philippe	540	0
Nérac bourg	450	100
Penne Croquelardit	240	0
Ste Livrade	600	100
St Laurent	138	100
Conformité	47%	

Les systèmes de Casteljaloux Laugas, Penne - Saint Sylvestre et de Miramont de Guyenne ne sont pas équipés d'installations d'autosurveillance du point de rejet au milieu naturel.

L'indice est pondéré par la charge brute de pollution organique reçue par chaque station.

1.4 Les ouvrages de traitement des eaux usées

En 2019, le syndicat gère **174 stations** de traitement des eaux usées.

Type de stations	filtres plantés de roseaux	boues activées	bio- filtration	lit bactérien	lagunes	disques biologiques	infiltration percolation	cultures fixées	décanteur digesteur	Nombre total de stations
Albret	21	6	0	3	0	1	3	2	1	37
Brame	6	5			1					12
Fumelois	7	4		1						12
Mas d'Agenais	2	1								3
Nord du Lot	26	7	5	2	1	1				42
Nord de Marmande	6	3	2		2		1			14
Penne St Sylvestre		2								2
Porte des Landes	3	6					2	1		12
Sud du Lot	19	12	1	1			2			35
Sud de Marmande	1	2			1					4
Tournon	1									1
TOTAL	92	48	8	7	5	2	8	3	1	174

1.4.1 Intégration suite aux transferts de compétence

En 2018, les communes de Buzet-sur-Baïse, Caumont sur Garonne, Damazan, Miramont-de-Guyenne, Puch-d'Agenais, Sainte Marthe, Xaintraillies, ont transféré leur compétence assainissement collectif au syndicat.

En 2019, les communes suivantes ont transféré leur compétence assainissement :

Nérac, Montpouillan, Ambrus, Laparade, Lavardac, Clairac, Barbaste, Aiguillon, Mongaillard, Pompiéy, Vianne, le Mas d'Agenais, et les dernières communes de la communauté de communes du Fumelois : Blanquefort sur Briolance, Condezaygues, Fumel, Monsempron Libos, Saint Vite, Montayral, Cuzorn, Lacapelle Biron, Saint Front sur Lémance, Saint Georges, Sauveterre la Lémance et Trentels.

En 2020, la commune de Castelmoron-sur-Lot a transféré sa compétence assainissement.

1.4.2 Création d'ouvrages

En 2018, le bourg de Saint Maurice-de-Lestapel a été assaini.

En 2019, les travaux d'assainissement sur les communes de Soumensac et Clermont Dessous (hameau de Fourtic) ont permis d'assainir les bourgs, et le hameau de Meneaux (Feugarolles) en 2020.

Il est également prévu de réaliser l'assainissement du bourg de Villebramar, puis des bourgs de Saint-Pierre-de-Buzet, de Saint-Léger.

1.4.3 Réhabilitation d'ouvrages

En 2018, la station de Lougratte a été renouvelée, ainsi que celles de Loubes-Bernac, Mézin, Villeneuve-de-Duras et Saint-Maurin. Un ouvrage dégraisseur-dessableur a également été construit sur la station de Castillonnes.

En 2019, les travaux de réhabilitation des stations de Monbahus et Monclar ont démarré. Ces stations ont été mises en service en 2020. De même que les stations des hameaux des lotissements « pré du bourg » à Agnac et Belloc, à Casteljaloux, ont été renouvelées en 2020.

Un lit de roseaux supplémentaire a été ajouté à la filière boue de la station de Mézin.

A court terme, il est prévu de renouveler les stations de Fauillet, Prayssas, Fourques-sur-Garonne, Penne-d'Agenais et Casteljaloux-Clarens (avec récupération des effluents du futur Center Parcs).

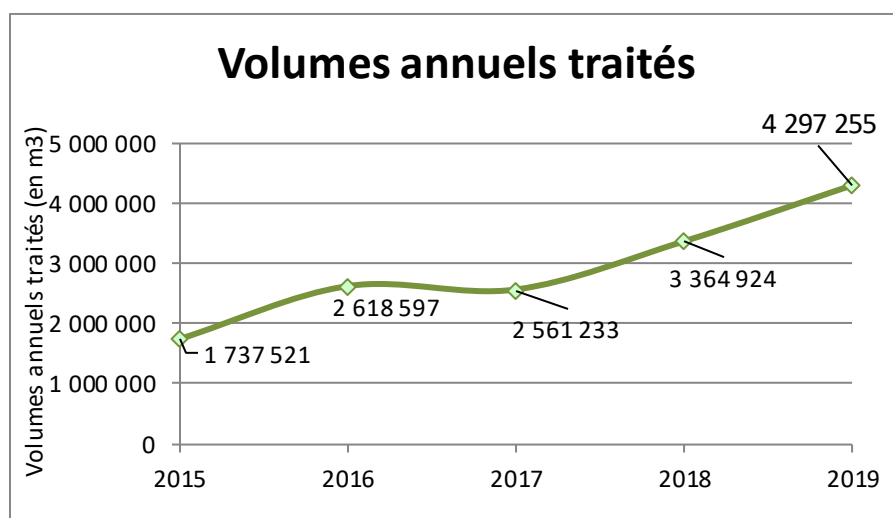
La filière boues de la station de Laugas (Casteljaloux) devrait être renouvelée.

1.5 Les volumes

1.5.1 Volumes traités

Les volumes traités par les stations d'épuration sont présentés dans le tableau général suivant :

Volumes annuels traités en m ³	2015	2016	2017	2018	2019
Albret	185 667	171 721	217 804	261 523	663 297
Brame	250 130	298 602	244 923	681 268	582 027
Fumélois					580 426
Mas d'Agenais					54 988
Nord du Lot	796 774	939 144	805 423	939 789	951 929
Nord de Marmande	116 999	140 533	351 374	253 104	283 107
Penne St Sylvestre		229 425	182 509	223 799	184 275
Porte des Landes	44 411	406 694	354 067	525 366	484 388
Sud du Lot	343 540	432 478	350 726	387 300	518 460
Sud de Marmande				41 664	40 665
Tournon			54 407	51 111	64 605
TOTAL	1 737 521	2 618 597	2 561 233	3 364 924	4 408 167



La baisse des volumes traités observée en 2013 provient de la baisse des consommations des usagers dans les secteurs assainis et de la baisse du nombre d'abonnés, suite au retrait des communes du Syndicat au profit de l'Agglomération d'Agen.

Les hausses depuis 2016 s'expliquent par le transfert de compétences de certaines communes, dont les stations traitent des volumes d'effluents importants.

1.3.2 Taux de charge hydraulique

Année 2019	Nombre de stations	Capacité de traitement (en EH)	Volume Admissible (en m ³)	Volume Annuel traité (en m ³)	%
Albret	37	21 325	1 167 544	663 297	56,8%
Brame	12	15 730	861 218	582 027	67,6%
Fumélois	12	17 300	947 175	580 426	61,3%
Mas d'Agenais	4	2 402	131 510	54 988	41,8%
Nord du Lot	42	29 874	1 635 602	951 929	58,2%
Nord de Marmande	14	6 720	367 920	283 107	76,9%
Penne St Sylvestre	2	3 230	176 843	184 275	104,2%
Porte des Landes	12	11 400	624 150	484 388	77,6%
Sud du Lot	35	17 940	982 215	518 460	52,8%
Sud de Marmande	3	930	50 918	40 665	79,9%
Tournon	1	1 000	54 750	64 605	118,0%
TOTAUX	174	127 851	6 999 842	4 408 167	72%

Certaines stations d'épuration sont en surcharge hydraulique, d'après les données issues des compteurs en entrée de station, ou des bilans ponctuels réalisés en autosurveillance.

Des recherches d'entrées d'eau parasites météoriques ou de nappe sont réalisées, afin de les identifier et de limiter ces volumes d'eaux claires dans les réseaux et ouvrages.

Les volumes traités par les stations d'épuration sont présentés dans le tableau général suivant.

AR PREFECTURE

047-200068930-20201210-2020E_140_STE-DE
Regu le 14/12/2020

Volumes traités par les stations d'épuration

Brame			Nord du Lot			Albret			Sud du Lot			Fumelois		
2 018		2 019	2 018		2 019	2 018		2 019	2 018		2 019		2018	2019
Allemands du Dropt	29 770	13 397	Birac sur Trec	14 666	15 845	Andiran	1 460	1 460	Aiguillon		137 603	Blanquefort sur Briolance bourg		6 210
Cahuzac	1 488	84 270	Cancon	81 614	74 964	Barbaste - Bourg		69 355	Bazens - Boussac	876	965	Blanquefort sur Briolance la sauvetat		1 210
Castillonès	90 610	628	Casseneuil	116 751	97 879	Barbaste - Le Béas		nc	Bazens bourg	2 555	2 889	Bourlens	nc	5 960
La Sauvetat du Dropt	18 156	17 128	Castelnau de G	6 384	2 324	Bruch	8 030	8 030	Beauville	14 965	12 154	Condezaygues		498 556
Lauzun	21 768	1 420	Clairac		63 814	Calignac - Bourg	4 380	4 380	Bourran	1 960	1 337	Cuzorn bourg		20 307
Lavergne	1 524	301 698	Fauguerolles	540	540	Calignac - Caudan	730	730	Clermont Dessous	8 412	8 310	Cuzorn la Jasque Tesquet		5 376
Miramont de Guyenne	357 334	2 552	Fauillet	8 985	10 032	Espiens	1 460	1 460	Clermont Dessous - Lapouleill	4 268	4 156	Lacapelle Biron		7 990
Montauriol	2 871	1 337	Fongrave	8 774	4 438	Feugarolles	1 825	1 825	Clermont Dessous - Fourtic		7 231	Sauveterre la Lémance		15 771
Montaut	1 428	17 253	Gavaudun	1 656	1 324	Francescas	25 915	24 455	Cours	924	1 148	St Front sur Lémance Bonaguil	nc	
Seyches	55 748	56 527	Gontaud de N	45 286	56 008	le Frechou	548	365	La Croix Blanche	5 267	5 368	St Front sur Lémance bourg		14 062
St Colomb de Lauzun	3 787	3 732	Lacaussade N	636	480	Lamontjoie	8 395	6 570	Dolmayrac	2 008	1 689	St Georges bourg		3 704
Villereal	96 784	82 085	Lacaussade S	2 832	2 832	Lannes	5 840	5 475	Dondas	3 220	3 238	St Georges Barthes		1 280
TOTAL	681 268	582 027	Laparade		nc	Lavardac		68 209	Engayrac	1 119	1 221	TOTAL	0	580 426
			Le Lédar	11 784	9 894	Mézin	132 860	93 075	Frégimont	952	1 135			
Nord de Marmande			Longueville	4 704	4 812	Moncaut	3 650	3 650	Frespech	2 479	2 968	Porte des Landes	2018	2019
2 018		2 019	Lougratte	13 812	16 501	Moncrabeau	4 745	4 745	Galapian	5 110	5 580	Ambrus		nc
Auriac sur Dropt	744	378	Monbahus	18 467	17 489	Montgaillard	6 570	6 570	Granges sur Lot	34 294	29 169	Buzet sur Baise	27 010	50 188
Castelnau sur Gupie	22 060	15 806	Monclar	23 360	20 988	Montagnac sur A	13 505	13 505	Hautefage la Tour	12 775	12 358	Casteljaloux Clarens	15 644	17 019
Duras	78 885	103 800	Monflanquin	135 856	166 191	Montesquieu		11 680	Lacépède	2 247	2 921	Casteljaloux Laugas	404 593	345 602
Escassefort	12 435	12 522	Monségur	2 604	2 379	Nérac - Bourg		255 053	Lafitte sur Lot	15 271	24 473	Damazan Bourg	12 909	7 231
Lagupie	4 260	3 322	Montagnac	324	2 340	Nérac - Bréchan		nc	Lagarigue	2 716	2 771	Damazan Lac	6 577	nc
Levignac de Guyenne	16 462	16 211	Montignac de L	1 654	2 551	Nérac - Cauderoue		1 785	Laroque Timbaut	37 633	41 143	Damazan ZAE 1	44 226	40 832
Loubès Bernac	3 504	3 501	Paulhiac	636	340	Nérac - Puy Fort Eguille		nc	Laugnac	9 539	10 364	Damazan justep	nc	nc
Monteton	3 102	1 952	Pinel Hauterive	1 584	4 344	Nérac - Serbat		nc	Lusignan Petit	3 293	3 524	Leyritz Moncassin	755	1 890
Ste Bazeille	99 584	810	Puymiclan	8 444	18 121	Nérac - Tauziette		nc	Montpezat d'Agenais	4 350	4 298	Pindères	5288	15056
St Martin Petit	1 142	6 327	St Aubin	5 460	5 460	Pompiet - Mounon		nc	Prayssas	20 257	21 067	Puch d'Agenais	6570	6570
St Pardoux du Breuil	1 330	4 284	St Barthélémy	19 620	16 060	Pompiet - Coupard		nc	Puymirol	25 550	36 846	Saumejan	nc	nc
St Sernin de Duras	4 628	108 599	St Etienne de F	8 410	7 381	Pompiet - Bourg	2 920	2 920	Saint Antoine de Ficalba	23 688	16 575	TOTAL	523 572	484 388
Villeneuve de Duras	4 968	5 465	St Eutrope	4 140	3 564	Poudenas	4 745	4 745	Saint Laurent / Port Ste Marie	79 699	71 696			
TOTAL	253 104	282 977	St Maurice de Lestapel		900	Réaup-Lisse	6 935	6 935	Saint Maurin	12 410	19 387	Sud de Marmande	2018	2019
			St Pastour	1 440	1 292	Saumont	1 460	2 190	Saint Salvy	1 589	1 684	Caumont sur Garonne	9 855	8 442
			Ste Livrade	315 603	256 906	Sos	29 565	24 455	Saint Sardos	1 460	1 644	Fourques sur Garonne	31 809	32 223
			Salles	518	561	Thouars	1 095	1 095	La Sauvetat de Savères	12 140	12 881	Montpouillan		nc
			La Sauvetat sur Léd	14 136	15 083	Vianne		24 273	Tayrac	3 249	3 421	Sainte Marthe	nc	nc
			Savignac sur Leyze	1 464	2 202	Villeneuve de Mézin	1 460	1 460	Le Temple sur Lot	31 025	5 246	TOTAL	41 664	40 665
			Ségallas	1 573	1 148	Xaintrilles	7 211	12 847	Total	387 300	518 460			
			Tombeboeuf	11 772	11 772	TOTAL	275 304	663 297				Mas d'Agenais	2018	2019
Tournon			Tourtres	264	276							Calonges		1920
	2018	2019	Trentels bourg		nc	Penne St Sylvestre						Mas d'Agenais		50858
Tournon	51111	64605	Trentels Ladignac		8 640	2018		2019				Monheurt	1794	2210
TOTAL	51111	64605	Trentels Lustrac		nc	Dausse	16 608	32 120				TOTAL	1794	54988
			Verteuil	44 036	38 352	Croquelardit	207 191	152 155						
			TOTAL	939 789	966 027	TOTAL	223 799	184 275						

1.6 La qualité des rejets

1.6.1 Conformité des équipements

La conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies au regard de l'application de la directive ERU (P204.3) est donnée par la DDT. L'indicateur est donné pour chaque service ayant une station d'épuration relevant pour tout ou partie d'une agglomération d'assainissement dont la CBPO ¹est supérieure ou égale à 2000 EH.

Conformité des équipements (P204.3)	charge DBO ₅	conformité
Aiguillon	114	C
Barbaste bourg	138	C
Casseneuil	180	C
Casteljaloux Laugas	300	NC
Casteljaloux Clarens	120	C
Clairac	54	C
Condezaygues	900	NC
Lavardac	162	C
Miramont la Philippe	540	NC
Nérac bourg	450	C
Penne Croquelardit	0	NC
Ste Livrade	600	NC
St Laurent	138	C
Conformité	37%	

C : Conforme - NC : Non Conforme

L'indice est calculé en pondérant la conformité par les charges brutes de pollution organique de chaque agglomération d'assainissement.

1.6.2 Autosurveillance

La conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (P254.3) est observée lors des bilans d'autosurveillance. Ceux-ci sont réalisés par l'exploitant.

Certains bilans ont été non conformes sur les stations suivantes :

Albret : Bruch, Lamontjoie,, Nérac – Hameau de Cauderoue et Hameau de Serbat,
Portes des Landes : Damazan – STEP du Bourg, du Lac et ZAE 1, Pindères, Sauméjan
Sud de Marmande : Fourques sur Garonne – Lotissement des Sables, Montpouillan
Sud du Lot : Galapian, Laroque Timbaut, Prayssas, La Sauvetat de Savères,
Nord du Lot : Castelmoron sur Lot, Clairac, Fauillet, Gontaud de Nogaret, Laparade, Montignac de Lauzun, Saint Aubin, St Barthélémy, la Sauvetat sur Lède, Tombeboeuf,
Nord de Marmande : Castelnau sur Gupie
Brame : Allemans du Dropt, Castillonès, Villeréal
Lot-Amont : Bourlens, Cuzorn, Lacapelle-Biron, Saint Front sur Lémance

L'indicateur est à calculer pour les stations ayant une capacité supérieure ou égale à 2000 EH :

¹ CBPO : charge

Conformité à l'acte individuel (P254.3)	Charge du système en EH	Conformité
Aiguillon	3000	100
Barbaste bourg	2300	100
Casseneuil	3000	83,3
Casteljaloux Laugas	5000	0
Casteljaloux Clarens	2000	100
Clairac	2200	75
Condezaygues	15000	82
Lavardac	2700	100
Miramont la Philippe	9000	0
Nérac bourg	7500	100
Penne Croquelardit	2400	0
Ste Livrade	10000	91,67
St Laurent	2300	100
Conformité	68%	

1.6.3 Conformité de la performance des ouvrages

La conformité de la performance des ouvrages d'épuration au regard de l'application de la directive ERU (P205.3) est donnée par la DDT.

L'indicateur est à calculer uniquement pour des stations de capacité supérieure ou égale à 2000 EH :

Conformité Directive ERU (P205.3)	Charge kg DBO ₅	Conformité
Aiguillon	114	C
Barbaste bourg	138	C
Casseneuil	180	C
Casteljaloux Laugas	300	NC
Casteljaloux Clarens	120	NC
Clairac	54	C
Condezaygues	900	NC
Lavardac	162	C
Miramont la Philippe	540	NC
Nérac bourg	450	C
Penne Croquelardit	240	NC
Ste Livrade	600	C
St Laurent	138	C
Conformité	47%	

C : Conforme – NC : Non Conforme

L'indice est calculé en pondérant le taux de chaque station avec la charge annuelle en DBO arrivant sur le périmètre du système d'assainissement.

Certaines données d'autosurveillance des équipements des déversoirs d'orage sont manquantes.

1.6.4 Suivi milieu

L'impact des rejets sur le milieu naturel fait parfois l'objet d'un suivi ponctuel, par exemple suite à la déclaration de rejet ou lors des premières années de fonctionnement d'une nouvelle station.

Des suivis sont notamment en cours sur les eaux souterraines ou les cours d'eau récepteurs des stations des communes de : Casteljaloux, Réaup-Lisse, Mezin, Saint-Maurin, Soumensac, Saint-Pardoux du Breuil, Villeneuve de Duras, Sauverterre la Lémance et Lacapelle-Biron.

1.7 Les boues

1.7.1 Evacuation des boues

La quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.3) est le tonnage de matières sèches (TMS) évacuées dans l'année, issues de la file boues exclusivement, après traitement des boues (obtenu par le produit entre le tonnage des boues et la siccité).

Boues évacuées en TMS	2016	2017	2018	2019
Albret	6,2	7,04	2,9	110,75
Brame	74,23	80,37	69,89	73,62
Fumelois				54,24
Mas d'Agenais				0,00
Nord du Lot	125,70	155,27	84,09	228,54
Nord de Marmande	5,77	39,17	59,00	27,22
Penne St Sylvestre	20,7	20,1	18,1	18,3
Porte des Landes	47,9	3,7	191,8	54,4
Sud du Lot	32,9	45,1	44,3	41,6
Sud de Marmande			2,8	0,0
Tournon		3,7	0,0	0,0
Total	313	355	473	609

1.7.2 Destination des boues

L'indice P206.3 présente le pourcentage des boues évacuées selon des filières conformes à la réglementation, tels que : compostage, épandage, station d'épuration. Cet indice est à **100%**.

Selon les secteurs, les boues peuvent être envoyées vers une autre station d'épuration, épandues sur terre agricole, ou transportées vers une plateforme de compostage. Les exploitants assurent le traitement et l'élimination des boues produites.

2. Caracteristiques financières du service

2.1 Tarification de l'assainissement

Tout comme la facturation de l'eau, la facturation de l'assainissement est composée d'un abonnement au service, de la facturation de l'eau traitée, et des prélèvements obligatoires reversés à des organismes publics.

2.1.1 Modalités de tarification

En application de l'article 13 de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992, une tarification binôme est appliquée à tous les usagers.

Cette tarification binôme comprend :

- une part fixe correspondant à l'abonnement, qui se décompose en une part syndicale et une part exploitant (délégataire ou régie Eau47)
- une part variable, qui tient compte de la consommation effective des abonnés, qui se décompose en une part syndicale et une part exploitant (délégataire ou régie Eau47)

Les prélèvements obligatoires :

La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) de 10% est appliquée sur la tarification de l'assainissement (passage de 7% à 10% le 1^{er} janvier 2014)

La redevance « Modernisation des réseaux » est appliquée par l'Agence de l'Eau. Le montant est fixé chaque année par l'Agence de l'Eau, et est la même pour toutes les communes assainies en collectif.

2.1.2 Facture d'assainissement type

Le prix de l'assainissement au mètre cube est calculé pour une consommation moyenne annuelle de 120m³ (il est important de remarquer que la moyenne des consommations des abonnés du Syndicat étant plus proche des 90m³, le prix au m³ sera donc plus élevé).

Les tarifs 2019 étaient les suivants :

Tarifs 1er janvier 2019 DSP	Syndicat		Délégataire		Agence de l'eau	Prix 120m3	Prix au m3
	Abon- nement	Consom- mation	Abon- nement	Consom- mation	Modernisation des réseaux		
Territoires Albret B NDL NDM (hors Ste Bazeille) SDL	30,24	0,9679	27,89	0,6910	0,2500	379,86	3,17
Aiguillon	0,00	0,6098	16,25	0,9690	0,2500	277,15	2,31
Buzet sur Baïse	32,00	0,6277	22,71	0,8711	0,2500	351,20	2,93
Clairac	13,60	0,3700	30,05	0,7632	0,2500	278,61	2,32
Mas d'Agenais	10,00	1,0000	21,82	0,6334	0,2500	318,61	2,66
Miramont de Guyenne	20,28	0,5732	27,89	0,6910	0,2500	305,85	2,55
Territoire Penne St Sylvestre	19,80	0,7700	20,03	0,5151	0,2500	290,26	2,42
commune de Tournon	30,24	0,9679	19,33	0,6850	0,2500	360,24	3,00
commune de Vianne	0,60	0,0300	25,82	0,6840	0,2500	185,37	1,54

L'évolution des tarifs des délégataires est calculée en fonction de la formule d'actualisation indiquée dans le contrat de délégation.

A partir du 1^{er} juillet 2015, le Syndicat Eau47 a établi un tarif unique pour tous les abonnés à l'assainissement collectif. Ce prix unique concerne les territoires de l'Albret, la Brame, le Nord du Lot, Nord de Marmande et Sud du Lot.

Tarifs 1er janvier 2019 Régie	Investissements		Exploitation		Agence de l'eau Modernisation des réseaux	Prix total en €TTC pour 120m ³	Prix total en € TTC/m ³
	Abon- nement	Consom- mation	Abon- nement	Consom- mation			
Ambrus	17,5	0,3500	5,00	0,5100	0,2500	196,02	1,63
Barbaste	17,5	0,3500	13,80	0,4800	0,2500	211,42	1,76
Bourlens	17,5	0,3500	17,50	1,2000	0,2500	314,60	2,62
Casteljaloux	17,5	0,3500	29,00	1,0360	0,2500	318,25	2,65
Caumont	17,5	0,3500	24,50	1,4080	0,2500	357,46	2,98
Damazan	17,5	0,3500	29,24	0,8690	0,2500	296,74	2,47
Fourques	17,5	0,3500	11,42	0,5000	0,2500	208,82	1,74
Fumelois	17,5	0,3500	17,50	0,9450	0,2500	280,94	2,34
Laparade	17,5	0,3500	6,80	0,2900	0,2500	170,94	1,42
Lavardac	17,5	0,3500	5,00	0,6000	0,2500	207,90	1,73
Leyritz Moncassin	17,5	0,3500	15,10	0,4900	0,2500	215,60	1,80
Monheurt	17,5	0,3500	39,39	1,2800	0,2500	373,32	3,11
Mongaillard	17,5	0,3500	13,25	0,4550	0,2500	206,91	1,72
Montpouillan	17,5	0,3500	5,00	0,8000	0,2500	234,30	1,95
Nérac (centre ville)	17,5	0,3500	5,00	0,8750	0,2500	244,20	2,04
Nérac (hameaux)	17,5	0,3500	5,00	0,8150	0,2500	236,28	1,97
Pindères	17,5	0,3500	4,00	0,2000	0,2500	152,90	1,27
Pompiery	17,5	0,3500	5,00	0,3830	0,2500	179,26	1,49
Puch d'Agenais	17,5	0,3500	11,25	0,4200	0,2500	197,89	1,65
Ste Bazeille	17,5	0,3500	13,90	0,4500	0,2500	207,68	1,73
Ste Marthe	17,5	0,3500	18,50	0,6000	0,2500	237,60	1,98
Saumejan	17,5	0,3500	39,39	1,2800	0,2500	373,32	3,11
Xaintraillies	17,5	0,3500	24,15	0,7412	0,2500	268,67	2,24

Les tarifs 2020 sont les suivants :

Tarifs 1er janvier 2020 DSP	Syndicat		Délégataire		Agence de l'eau Modernisation des réseaux	Prix 120m ³	Prix au m ³
	Abon- nement	Consom- mation	Abon- nement	Consom- mation			
Territoires Albret B NDL NDM (hors Ste Bazeille) SDL	30,24	0,9679	28,25	0,7002	0,2500	381,87	3,18
Aiguillon	0,00	0,0000	26	1,4300	0,2500	278,96	2,32
Buzet sur Baise	32,00	0,6277	23,23	0,8914	0,2500	355,03	2,96
Castelmoron	3,81	0,1500	18,74	0,572	0,2500	177,91	1,48
Clairac	13,60	0,3700	30,96	0,7945	0,2500	284,75	2,37
Miramont de Guyenne	20,28	0,5732	28,25	0,7002	0,2500	307,85	2,57
Territoire Penne St Sylvestre	0,00	0,0000	40	1,35	0,2500	299,20	2,49
commune de Tournon	0,00	0,0000	49,54	1,6529	0,2500	360,17	3,00
Vianne	0,60	0,0300	26,44	0,7000	0,2500	188,85	1,57

L'évolution des tarifs des délégataires est calculée en fonction de la formule d'actualisation indiquée dans le contrat de délégation.

Tarifs 1er janvier 2020 Régie	Investissements		Exploitation		Agence de l'eau	Prix total en €TTC pour 120m ³	Prix total en € TTC/m ³
	Abon- nement	Consom- mation	Abon- nement	Consom- mation	Modernisation des réseaux		
Ambrus	17,50	0,3500	5,00	0,5100	0,2500	196,02	1,63
Albret	30,24	0,9679	27,89	0,6910	0,2500	379,86	3,17
Barbaste	17,50	0,3500	13,80	0,4800	0,2500	211,42	1,76
Bourlens	17,50	0,3500	17,50	1,2000	0,2500	314,60	2,62
Calonges	17,50	0,3500	31,12	1,19	0,2500	343,24	2,86
Casteljaloux	17,50	0,3500	29,00	1,0360	0,2500	318,25	2,65
Caumont	17,50	0,3500	24,50	1,4080	0,2500	357,46	2,98
Damazan	17,50	0,3500	29,24	0,8690	0,2500	296,74	2,47
Fourques	17,50	0,3500	11,42	0,5000	0,2500	208,82	1,74
Fumelois	17,50	0,3500	17,50	0,9450	0,2500	280,94	2,34
Laparade	17,50	0,3500	6,80	0,2900	0,2500	170,94	1,42
Lavardac	17,50	0,3500	5,00	0,6000	0,2500	207,90	1,73
Leyritz Moncassin	17,50	0,3500	15,10	0,4900	0,2500	215,60	1,80
Mas d'Agenais	17,50	0,3500	14,32	1,2834	0,2500	318,61	2,66
Monheurt	17,50	0,3500	39,39	1,2800	0,2500	373,32	3,11
Montgaillard	17,50	0,3500	13,25	0,4550	0,2500	206,91	1,72
Montpouillan	17,50	0,3500	5,00	0,8000	0,2500	234,30	1,95
Nérac (centre ville)	17,50	0,3500	5,00	0,8750	0,2500	244,20	2,04
Nérac (hameaux)	17,50	0,3500	5,00	0,8150	0,2500	236,28	1,97
Pindères	17,50	0,3500	4,00	0,2000	0,2500	152,90	1,27
Pompiey	17,50	0,3500	5,00	0,3830	0,2500	179,26	1,49
Puch d'Agenais	17,50	0,3500	11,25	0,4200	0,2500	197,89	1,65
Ste Bazeille	17,50	0,3500	13,90	0,4500	0,2500	207,68	1,73
Ste Marthe	17,50	0,3500	18,50	0,6000	0,2500	237,60	1,98
Saumejan	17,50	0,3500	39,39	1,2800	0,2500	373,32	3,11
Xaintrailles	17,50	0,3500	24,15	0,7412	0,2500	268,67	2,24

Les communes ou EPCI-FP ayant transféré leur compétence voient leurs tarifs maintenus (sauf travaux lourds nécessaires) jusqu'en 2020, où une harmonisation tarifaire devra être établie.

Le prix du service au m³ pour 120 m³ (D204.0), pondéré par le nombre d'habitants desservis, est de **2,69 €TTC**.

Tarification des puits

Dans le cas d'abonnés à l'assainissement collectif, non raccordés au réseau d'eau potable :

-Soit l'usager pose un compteur sur l'alimentation de la maison par le puits et sa consommation peut faire l'objet d'une relève

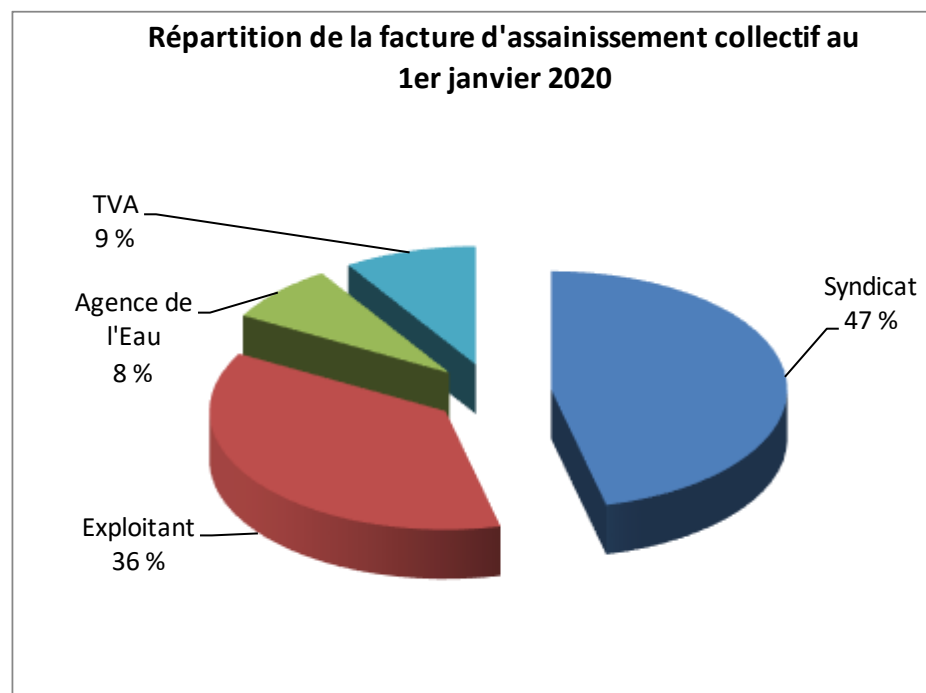
-Soit la redevance de l'assainissement est calculée sur un forfait de consommation de 40m³ annuels.

2.1.3 Composition de la facture

La facturation est effectuée semestriellement sur la base du volume relevé au compteur d'eau.
Sur le territoire de Porte des Landes, l'abonnement est facturé au 2eme trimestre, et la consommation annuelle au dernier trimestre).

Pour le plus grand nombre d'abonnés, la facture se décompose de la manière suivante :

Composantes de la facture	1er janv 2019 (moyenne EAU47) (en €)	part	1er janv 2020 (moyenne EAU47) (en €)	part	Variation
Syndicat	176,63	46%	176,63	46%	0,00%
Exploitant	138,70	37%	140,52	37%	1,32%
Agence de l'Eau	30,00	8%	30,00	8%	0,00%
TVA	34,53	9%	34,72	9%	0,53%
Total (€TTC)	379,86	100%	381,87	100%	0,53%



2.1.4 Les impayés

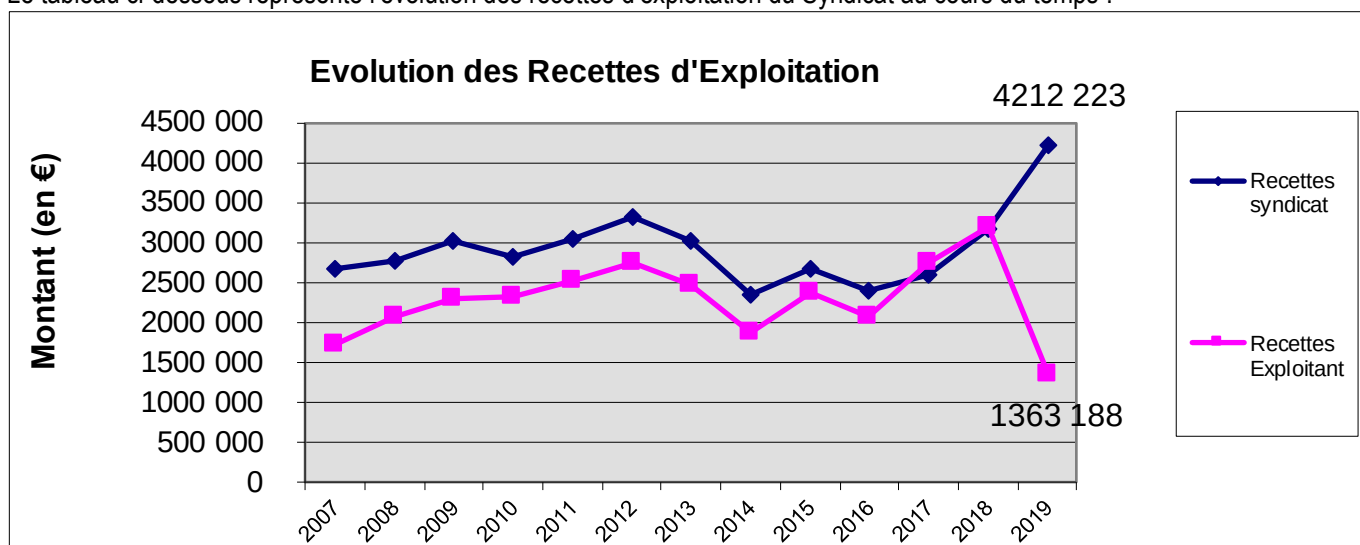
Les impayés sur les factures de l'année précédente (indice P257.0) s'élèvent à **180 629 €TTC** soit un taux d'impayés de **2,21 %**.

2.2 Recettes d'exploitation

Les produits de vente d'assainissement sont ventilés comme suit :

Recettes d'exploitation de l'année, en €	Syndicat	Exploitants	Redevance Modernisation des réseaux	TVA 10%	Total
	4 212 223	1 363 188	386 647	596 206	6 558 264

Le tableau ci-dessous représente l'évolution des recettes d'exploitation du Syndicat au cours du temps :



De 2007 à 2012, les recettes d'exploitation étaient en progression constante grâce aux travaux réalisés par le syndicat (nouveaux bourgs assainis). La baisse de 2013 s'explique par le départ de nombreux abonnés, sur les communes de l'Agglomération d'Agen.

La hausse depuis 2014 est due aux nouvelles communes assainies et celles qui ont transféré leur compétence.

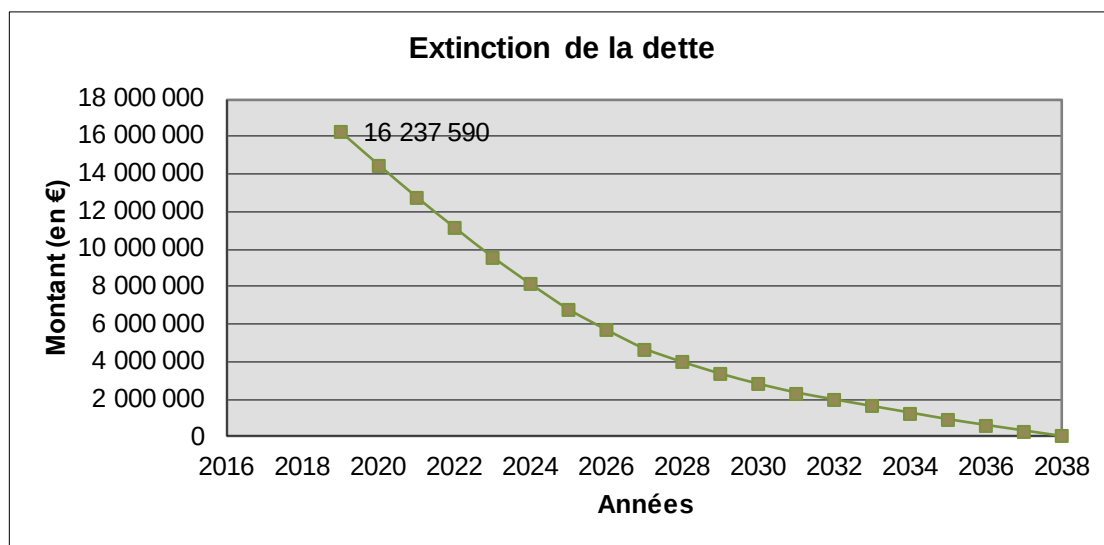
2.3 Financement des investissements

2.3.1 Etat de la dette

Capital restant dû au 31 décembre 2019 : **16 237 590 €**.

Lors du transfert de compétence assainissement collectif, les dettes des services assainissement des communes sont reprises.

Extinction de la dette en 2038.



Durée de l'extinction de la dette :

La capacité de désendettement (indicateur P256.2) du syndicat est le nombre d'années nécessaire au Syndicat pour se désendetter, en consacrant totalement son épargne brute (recettes réelles de fonctionnement moins les dépenses réelles de fonctionnement) au remboursement des emprunts.

Elle est de **5,8 ans**.

Cet indice est considéré comme bon.

Classement de l'indice	
Très bon	Indice < 6
Bon	6 < indice < 10
Mauvais	10 < indice < 15
Très mauvais	15 < indice

2.4 Travaux

2.4.1 Principaux travaux réalisés en 2019

Tout comme le service d'eau potable, le Syndicat réalise des travaux d'assainissement, grâce à des marchés ponctuels ou des outils tels que des accord cadre à bons de commande. Ces outils « marché public » permettent de répondre rapidement aux besoins des particuliers, des communes et des exploitants en matière d'extension, de déplacement ou de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif.

En complément des accords cadre à bons de commande, des travaux de réhabilitation et de mise en conformité des réseaux d'assainissement ont été réalisés suite aux diagnostics.

Dans le cadre du développement des communes rurales, le syndicat réalise, sur les bourgs dotés d'un zonage d'assainissement collectif, les réseaux de collecte des eaux usées domestiques et les stations d'épuration.

Les principaux travaux réalisés en 2019 sont présentés ci-dessous par territoires :

Territoire	Commune	Opération
Albret	Mézin	Réalisation d'un lit planté de roseaux supplémentaire à la station d'épuration
Brame	St Pardoux Isaac	Réhabilitation du réseau rue Daniel Roux
	Montauriol	Extension du réseau vers le camping
	Agnac	Assainissement du lotissement « pré du bourg »
Lot-Amont	Monsempron Libos	Réhabilitation des réseaux rue de la Quincaillerie
	Fumel	Réhabilitation des réseaux avenue de l'usine
	Penne d'Agenais	Réhabilitation des réseaux avenue de la Libération
	Tournon d'Agenais	Mise en séparatif de réseaux secteur la Croix Daniel
Nord du Lot	Monbahus Monclar	Renouvellement des stations de traitement des eaux usées
	Monflanquin	Transformation de l'ancien bassin d'aération en bassin d'orage
		Mise en séparatif des réseaux secteur Clos des Pères
	Casseneuil	Récupération des flottants à la station
Nord de Marmande	Duras	Extension de réseau secteur Grand-Croix
		Réhabilitation des prétraitements de la station
Porte des Landes	Casteljaloux	Suppression du PR n°8
		Réhabilitation de réseaux suite au diagnostic et la mise en demeure
	Pindères	Travaux de desserte du Center Parcs
Sud du Lot	Clermont-Dessous	Création de l'assainissement du hameau de Fourtic

2.4.2 Subventions versées par l'Agence de l'Eau

L'Agence de l'Eau Adour Garonne a accompagné le Syndicat dans la réalisation de ses travaux, à hauteur de **1 268 388 €** en 20219 (1 575 808 € en 2018).

2.4.3 Programme pluriannuel de travaux

Ce programme pluriannuel de travaux mis à jour a été validé par le Comité Syndical réuni en séance le 27 février 2019. Les opérations nouvelles sont présentées en jaune.

Les montants totaux des opérations sur 2019 – 2023 sont repris ci-dessous (Les prix sont en €HT).

Territoire	Montant investissements réseaux	Montants investissements ouvrages	Montant €HT
Albret	965 750	1 483 294	2 449 044
Brame	1 261 580	142 280	1 403 860
Garonne	253 000	97 250	350 250
Lot Amont	5 611 836	4 187 500	9 799 336
Nord du Lot	2 012 820	2 495 679	4 508 499
Nord de Marmande	1 346 400	268 710	1 615 110
Porte des Landes	8 194 935	5 581 342	13 776 277
Sud du Lot	1 954 425	672 050	2 626 475

Total : 36 528 851 €HT

Les principaux travaux à venir sont listés ci-dessous par territoires :

Territoire	Commune	Opération
Albret	Nérac	Réhabilitation de la station de Serbat
Brame	Villeréal	Extension du réseau vers lotissement du cimetière
	Villeréal et Miramont	Mise en séparatif des réseaux
Garonne	Fourques sur Garonne	Réhabilitation de la station d'épuration
Lot-Amont	Saint Sylvestre sur Lot	Création d'un bassin d'orage
	Penne d'Agenais Bourlens	Réhabilitation des stations de traitement des eaux usées
	Penne d'Agenais	Mise en séparatif des réseaux secteur Carlane
	Condezaygues-Fumel-Monsempron Libos-Montayral-St Vite	Mise en séparatif des réseaux
Nord du Lot	Fauillet	Réhabilitation de la station
	Villebramar	Création de l'assainissement du bourg
	Ste Livrade sur Lot	Réhabilitation de la station : prétraitements et filière boues
		Mise en séparatif des réseaux, travaux sur le PR Pierre Loti, création d'un bassin d'orage
	Casseneuil	Travaux de réhabilitation des réseaux suite au diagnostic
Nord de Marmande	Ste Bazeille	Travaux de réhabilitation des réseaux suite au diagnostic
	Lévignac de Guyenne	Etude de faisabilité de traitement des boues sur la station
Porte des Landes	Casteljaloux	Renouvellement de la station de Belloc
	Saint-Pierre de Buzet	Création de l'assainissement du bourg
Sud du Lot	Prayssas	Réhabilitation de la station
	St Laurent	Réhabilitation de réseau et du PR du bourg

2.5 Actions de solidarité et de coopération décentralisée

2.5.1 Abandons de créances et fond de solidarité

En 2019, le montant des abandons de créance connu sur les factures eau et assainissement des années antérieures s'élevait à : **331 €**.

L'indice « montant des abandons de créance » (P207.0) se calcule en divisant ce montant par les volumes facturés l'année précédente : **0,00021 €/m³**.

Le fonds de solidarité, créé par la Fédération AEP et Assainissement en 1986, destiné à participer au financement de projets d'eau potable et/ou assainissement dans les pays émergents par le biais d'associations (ONG), est actuellement financé d'une part par les collectivités adhérentes et d'autre part par la mobilisation d'une participation annuelle du syndicat Eau47, calculée en fonction des volumes d'eau potable facturés sur l'année n-1 (0,0015 ct€/m³).

CHAPITRE 3 : LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

1. Caractérisation technique du service

1.1 Présentation du territoire et mode de gestion

Ce service a été créé le 1^{er} juillet 2002 pour répondre à la réglementation.

La loi sur l'eau du 30 décembre 2006 imposait aux communes d'avoir contrôlé toutes les installations d'assainissement non collectif avant le 31 décembre 2012.

Elles doivent pourvoir à la vérification technique de conception, d'implantation et de bonne exécution des ouvrages pour les installations neuves ou réhabilitées, et, au contrôle périodique des installations existantes.

De façon facultative, elles peuvent également effectuer leur entretien et leur réalisation.

Au 1^{er} janvier 2019, les communes de Montpouillan, Ambrus, les communes de l'ex-syndicat du Mas-d'Agenais et de la communauté de communes du Fumémois ont transféré cette compétence au Syndicat EAU47.

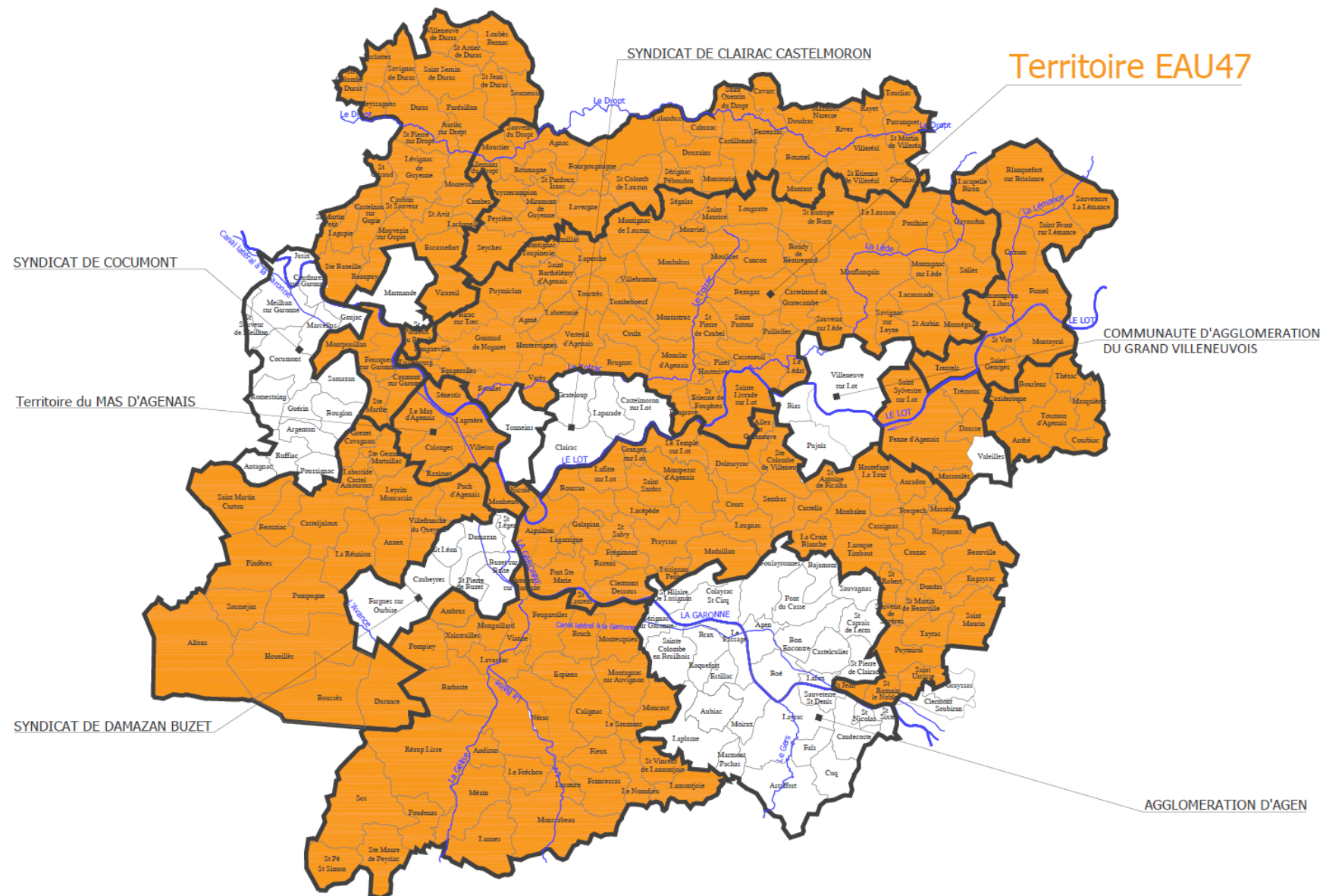
1.1.1. Accueil des usagers

Pour tout renseignement relatif à l'assainissement non collectif, le public peut se présenter dans les bureaux du Syndicat EAU47 (adresses en annexe) ou sur le site internet : www.eau47.fr

1.1.2. Constitution du service

Ce service s'adresse à toute personne dont l'immeuble n'est pas desservi par un réseau d'assainissement collectif, dans les communes ayant transféré la compétence au Syndicat.

Collectivités compétentes en Assainissement Non Collectif au 01/01/2019



1.1.3. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

L'arrêté du 2 décembre 2013, modifiant le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, permet de calculer l'indice de mise en œuvre du service d'assainissement non collectif. La note est établie à partir des éléments permettant d'évaluer l'étendue de la mise en œuvre du Service Public d'Assainissement Non Collectif. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 140. L'indice du Syndicat est de **100 points**, qui correspondent aux éléments obligatoires.

Evaluation de la mise en œuvre du service ANC	Valeur de l'indice	Application au syndicat
Eléments obligatoires	100	100
- Délimitation des zonages d'assainissement par délibération	20	20
- Application d'un règlement du service public d'ANC	20	20
- Pour les installations neuves ou à réhabiliter : délivrance de rapports de vérification de l'exécution des travaux	30	30
- Pour les autres installations : délivrance de rapports de visite	30	30

Les éléments facultatifs, non mis en place par le Syndicat Eau47, sont présentés ci-dessous :

Eléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif	40
- Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10
- Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20
- Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10

Le service d'assainissement non collectif comprend :

- **La vérification de la conception et de bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées**

Le service gère les demandes d'installations d'assainissement non collectif lors d'une demande de permis de construire ou bien dans le cadre d'une réhabilitation. Ces instructions sont réalisées en régie par les agents du Syndicat.

Les filières validées par le S.P.A.N.C. (Service Public d'Assainissement Non Collectif) font l'objet d'un contrôle lors de la réalisation de l'installation.

Sur les territoires de l'Albret, du Sud du Lot, de Fumel, de Penne Saint Sylvestre, de Porte des Landes, du Mas d'Agenais et du Sud de Marmande, ce contrôle est réalisé par les techniciens du Syndicat.

Sur les territoires du Nord de Marmande, du Nord du Lot, de la Brame et de Tournon, ce contrôle des travaux est assuré par le prestataire de service PURE ENVIRONNEMENT.

- **Le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes**

Suite au diagnostic de l'ensemble des installations, le Syndicat continue la vérification périodique de ces installations. Cette mission est réalisée en prestation de service.

La société ACQUAS intervient sur les territoires du Nord du Lot et de la Brame et une partie du territoire du Nord de Marmande.

La société PURE ENVIRONNEMENT contrôle les installations sur les territoires de l'Albret et du Sud du Lot.

- **Le diagnostic dans le cadre des ventes**

Depuis le 1^{er} janvier 2011, le diagnostic de l'installation d'assainissement non collectif est un document obligatoire dans le cadre d'une vente immobilière. Le Syndicat réalise ou fait procéder à ce contrôle sur demande du vendeur.

1.1.4. Population desservie

Sur 255 communes, il y a **46 567** installations d'assainissement non collectif sur le territoire du Syndicat.

Territoires	Nombre d'installations		
	2017	2018	2019
Albret	5 634	5 755	6 121
Brame	5 296	5 443	5 364
Fumelois			3 159
Mas d'Agenais			1 147
Nord du Lot	10 596	10 596	10 853
Nord de Marmande	5 789	5 789	5 789
Penne St Sylvestre	1 200	1 200	1 200
Porte des Landes	3 019	2 751	2 809
Sud du Lot	8 657	8 657	8 772
Sud de Marmande		598	648
Tournon d'Agenais	836	836	705
Total	41 027	41 625	46 567

Le nombre d'habitants gérés par le service public d'assainissement non collectif (D301.0) est estimé à **70 000 habitants**.

AR PREFECTURE

047-20006830-20201210-2020E_140_S15-DE

Agne le 14/12/2024

Nord du Lot - début

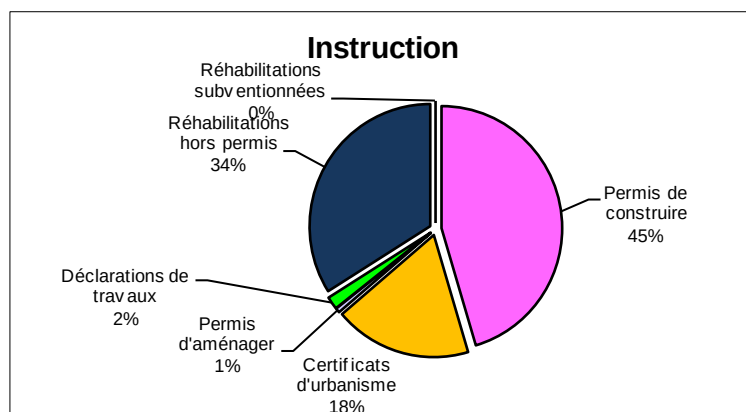
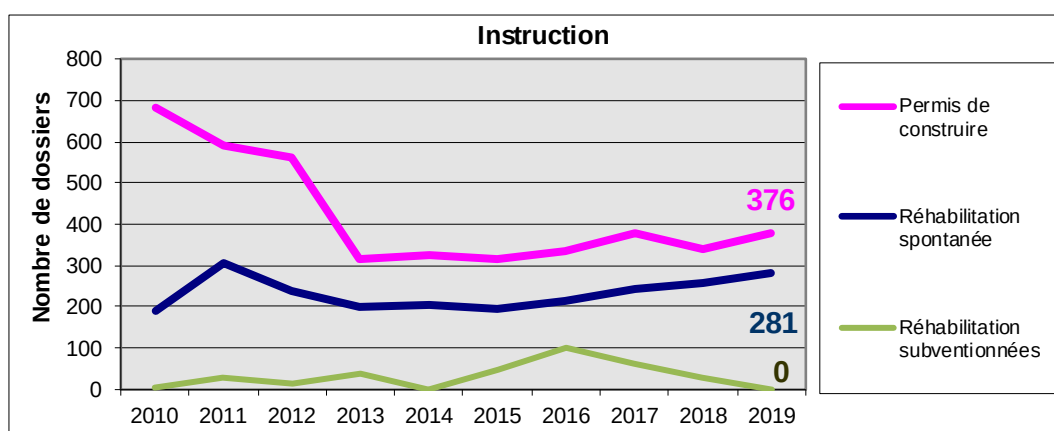
Nombre d'installations ANC

047-20006830-20201210-2020E_140_576-DE				Nord du Lot - suite		Albret		Sud du Lot		Porte des Landes	
Agne le 14/12/2020	275	Agne	59	Tombeboeuf	122	Andiran	94	Aiguillon	518	Allons	123
Allemans du Dropt	70	Armillac	101	Tourtrès	74	Barbaste	336	Allez et Cazeneuve	290	Ambrus	58
Bourgougnague	153	Beaugas	177	Trentels	241	Bruch	207	Auradou	191	Anzex	161
Bournel	147	Birac sur Trec	220	Vares	304	Calignac	223	Bazens	182	Beauziac	134
Cahuzac	145	Boudy de B.	171	Verteuil d'A.	131	Espians	145	Beauville	181	Boussès	34
Castillonès	282	Brugnac	91	Villebramar	63	Feugarolles	276	Blaymont	147	Casteljaloux	548
Cavarc	97	Cancon	231	TOTAL	10853	Fioux	155	Bourran	216	Durance	103
Devillac	100	Casseneuil	322			Francescas	160	Cassignas	68	Grezet-Cavagnan	175
Doudrac	57	Castelnaud de G.	146	Nord de Marmande		Le Frechou	106	Castella	160	Houeillès	103
Douzains	161	Couix	136	Auriac / Dropt	86	Lamontoie	89	Cauzac	199	Labastide Castel Amoureux	160
Ferrensac	129	Fauguerolles	328	Baleyssagues	113	Lannes-Villeneuve de M.	146	Clermont Dessous	266	la Réunion	236
Lalandusse	129	Fauillet	303	Beaupuy	352	Lasserre	41	Cours	103	Leyritz-Moncassin	89
Lauzun	304	Fongrave sur L.	227	Cambes	91	Lavardac	276	Dolmayrac	308	Pindères	61
Lavergne	273	Gavaudun	170	Castelnaud sur G.	247	Mézin	196	Dondas	103	Pompogne	94
Mazières Naresse	89	Gontaud de N.	544	Caubon St Sauveur	138	Moncaut	245	Engayrac	67	Puch d'Agenais	270
Miramont de Guyenne	164	Hautesvignes	76	Duras	375	Moncrabeau	305	Frespech	123	Saumejan	35
Montauriol	106	Labretonie	92	Escassefort	191	Montagnac/A.	218	Frégimont	101	Sainte Gemme Martailac	167
Montaut	121	Lacaussade	81	Esclottes	94	Montesquieu	262	Galapian	91	Saint Martin Curton	156
Moustier	182	Laperche	77	Lachapelle	55	Montgaillard	65	Granges sur Lot	58	Villefranche du Queyran	102
Parranquet	84	Laussou	160	Lagupie	257	Nérac	1101	Hauteffage la Tour	305	TOTAL	2809
Peyrières	137	Le Lédar	485	Lévigac de G.	261	Nomdieu	106	Lacépède	108		
Puysserampion	147	Longueville	111	Loubes Bernac	215	Pompiet	50	La Croix Blanche	322		
Rayet	89	Lougratte	160	Mauvezin sur G.	275	Poudenas	86	Lafitte sur Lot	209	Fumelois	
Rives	130	Monbahus	227	Monteton	120	Réaup Lisse	156	Lagarigue	90	Blanquefort sur Briolance	214
Roumagne	278	Monclar d'A.	212	Pardaillan	189	Saint Pé St Simon	121	Laroque Timbaut	320	Bourlens	131
St Colomb de Lauzun	178	Monflanquin	794	Saint Astier	136	St Vincent de L.	80	Laugnac	187	Condezaygues	215
St Etienne de Villereal	212	Monségur	160	Saint Avit	91	Ste Maure de P.	192	Lusignan Petit	116	Cuzorn	293
St Martin de Villereal	65	Montagnac/L.	151	Saint Géraud	50	Saumont	87	Madaillan	283	Fumel	527
St Pardoux Isaac	161	Montastruc	151	Saint Jean de Duras	135	Sos(Gueyze, Meylan)	214	Massels	80	Lacapelle Biron	200
St Quentin du Dropt	105	Montignac de L.	132	Saint Martin Petit	226	Thouars sur G.	58	Monbalen	201	Monsempron Libos	215
La Sauvetat du Dropt	167	Montignac T.	75	Saint Pierre/D.	156	Vianne	204	Montpezat d'Agenais	239	Montayral	675
Sérignac Péboudou	121	Monviel	45	Saint Pardoux du B.	151	Xaintrailles	121	Port Sainte Marie	275	St Front	198
Seyches	201	Moulinet	96	St Sernin de Duras	225	TOTAL	6121	Prayssas	250	St Georges	192
Tourliac	68	Nicole	128	Ste Bazeille	558			Puymirol	189	St Vite	110
Villereal	237	Paillioles	149	Ste Colombe de D.	58			Saint Antoine de Ficalba	162	Sauveterre la Lémance	189
TOTAL	5364	Paulhiac	156	Savignac de D.	131	Penne St Sylvestre		Saint Jean de Thurac	231	TOTAL	3159
		Pinel Hauterive	254	Soumensac	149	Dausse	98	Saint Laurent	42		
Sud de Marmande		Puymiclan	168	Villeneuve de D.	122	Massoules	70	Saint Martin de Beauville	88	Mas d'Agenais	
Caumont	268	Saint Aubin	173	Virazeil	542	Penne d'Agenais	470	Saint Maurin	176	Calonges	233
Fourques sur Garonne	158	Saint Barthélémy A.	144	TOTAL	5789	St Sylvestre	424	Saint Robert	92	Lagruere	164
Monpouillan	50	Saint Etienne de F.	305			Trémons	138	Saint Romain le Noble	189	Le Mas d'Agenais	213
Ste Marthe	172	Saint Eutrope de B.	237	Tournon d'Agenais		TOTAL	1200	Saint Salvy	94	Monheurt	92
TOTAL	648	Saint Maurice de L.	31	Anthé	101			Saint Sardos	101	Ramizet	124
		Saint Pastour	119	Cazideroque	118			St Urcisse	107	Senestis	97
		Ste Livrade/Lot	1000	Courbiac	55			Ste Colombe de Villeneuve	249	Villeton	224
		Salles	143	Masquières	121			Sauvetat de Savères	146	TOTAL	1147
		Sauvetat sur L.	157	Thézac	128			Sembas	79		
		Savignac sur L.	109	Tournon d'Agenais	182			Tayrac	155		
		Ségalas	99	TOTAL	705			Temple / Lot	315		
		Tailliebourg	35					TOTAL	8772		

1.2 Instructions et contrôle des installations

1.2.1 Instruction des dossiers

Nombre de dossiers instruits	2015	2016	2017	2018	2019
Permis de construire	347	357	376	339	376
Certificats d'urbanisme	132	210	171	139	152
Permis d'aménager	5	2	4	3	5
Déclarations de travaux	14	3	13	11	14
Réhabilitations hors permis	220	255	242	256	281
Réhabilitations subventionnées	57	107	59	28	0
TOTAL	775	934	865	776	828

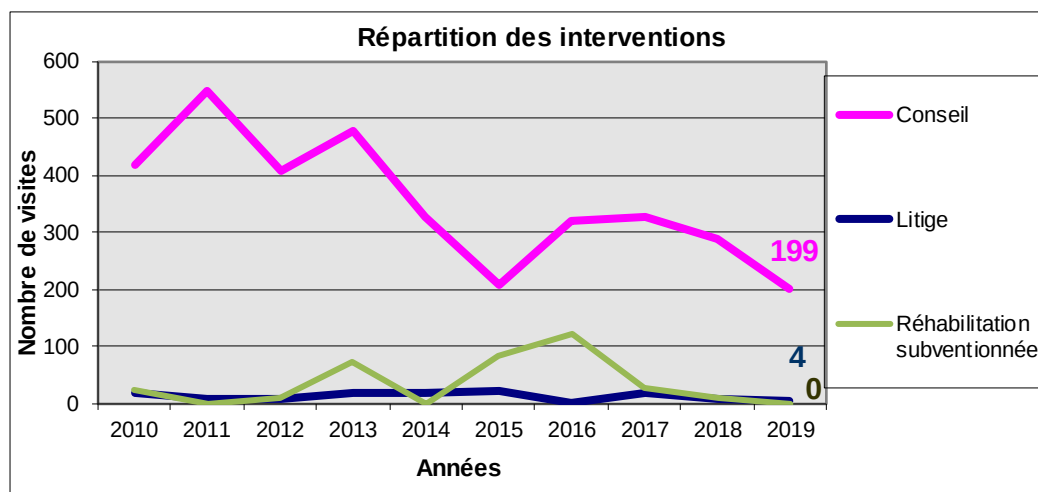


Depuis le 1er mars 2012, les demandes d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable et permis d'aménager) doivent inclure une attestation de conformité du projet d'assainissement au regard des prescriptions réglementaires.

On observe une hausse des dossiers instruits dans le cadre des réhabilitations spontanées, mais une baisse dans le cadre des permis de construire, ainsi que de la réhabilitation subventionnée, vu que le programme s'est terminé en 2018.

1.2.2 Visites conseil, réhabilitation et litige

Nombre d'interventions	2015	2016	2017	2018	2019
Contentieux -	20	1	1	2	0
probleme voisinage			18	8	4
Conseil réhabilitation	208	319	325	289	199
Programme subventionné	82	123	27	10	0
Total	310	443	371	309	203



Ces visites ont lieu à la demande des abonnés.

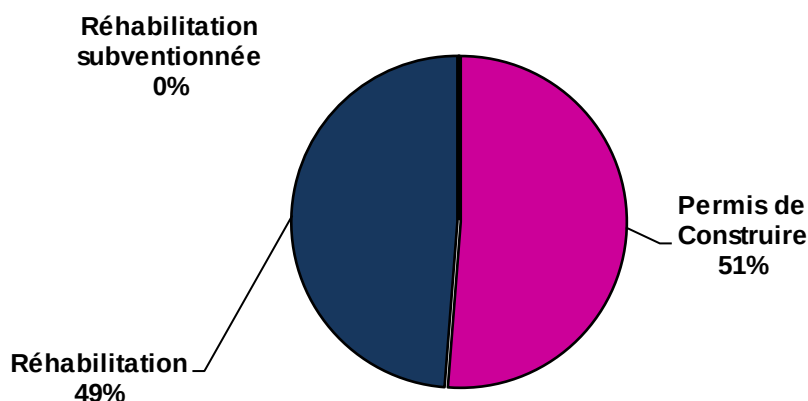
1.2.3 Contrôles des assainissements neufs

1.2.3.1 Contrôle de bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées

Les installations d'assainissement individuel sont contrôlées lors de leur réalisation et avant le remblaiement. Les contrôles sont répartis de la façon suivante :

Nombre de contrôles	2015	2016	2017	2018	2019
Permis de Construire	232	211	231	302	228
Réhabilitation	201	201	195	212	217
Réhabilitation subventionnée	44	81	111	31	0
TOTAL	477	493	537	545	445

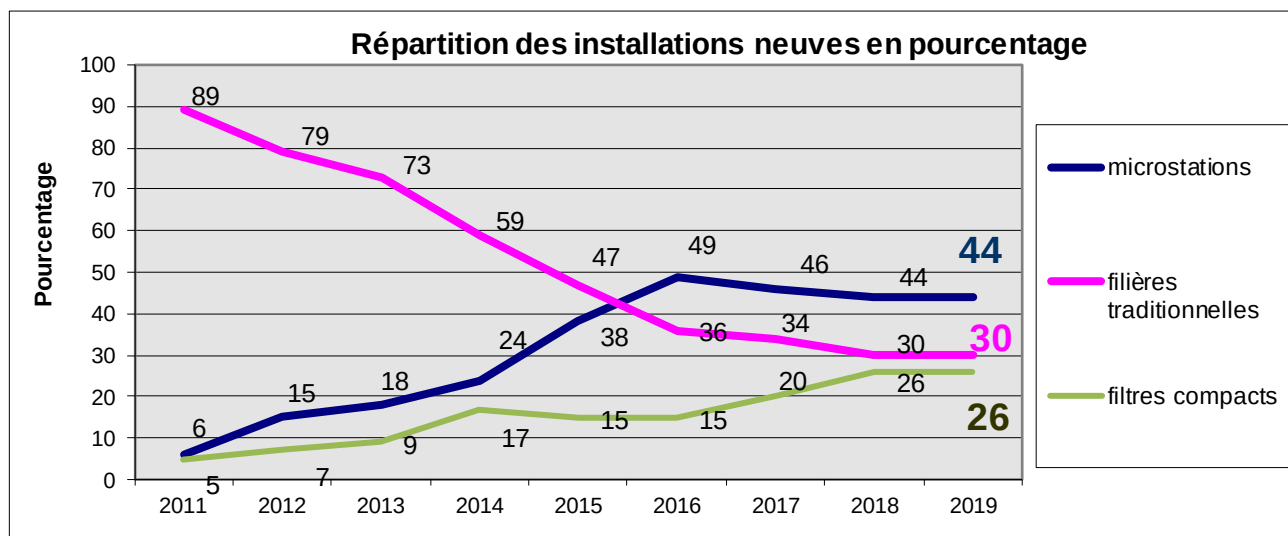
Contrôles travaux



1.2.3.2 Répartition des types de filières installées

L'arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques permet l'installation de filières agréées (microstations, filtre compacts et filtres plantés).

Depuis 2011, on constate une évolution dans la répartition des filières installées. Les filières agréées sont de plus en plus mises en place au dépend des filières classiques.



Les microstations sont des installations qui nécessitent un entretien plus fréquent que les filières classiques et d'une maintenance des pièces mécaniques. Un contrat d'entretien doit être souscrit avec le fabricant.

La maintenance et la consommation électrique sont donc à prendre en compte dans le choix de la filière d'assainissement.

1.2.4 Contrôle des installations existantes

1.2.4.1 Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien

La réalisation du contrôle de bon fonctionnement a été confiée à un prestataire de service.

La périodicité de ce contrôle est passée de quatre à six années. Il s'agit de la troisième visite des installations.

Nombre de contrôles	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019
bon fonctionnement	0	2 900	5 523	7 255	5 928
ventes	708	922	1 035	1 050	854
TOTAL	708	3 822	5 428	7 025	6 782

1.2.4.2 Diagnostic dans le cadre d'une vente immobilière

Depuis le 1^{er} janvier 2011, le diagnostic du dispositif d'assainissement non collectif est une pièce obligatoire lors de la vente d'une habitation, au même titre que les diagnostics amiante, termites, ... Le document doit avoir moins de 3 ans lors de la signature de l'acte définitif.

Dans le cas d'une installation non conforme, l'acquéreur doit procéder à la mise en conformité de l'installation dans l'année qui suit son acquisition. La mise en conformité doit faire l'objet d'un avis du S.P.A.N.C.

1.2.5 Bilan de conformité

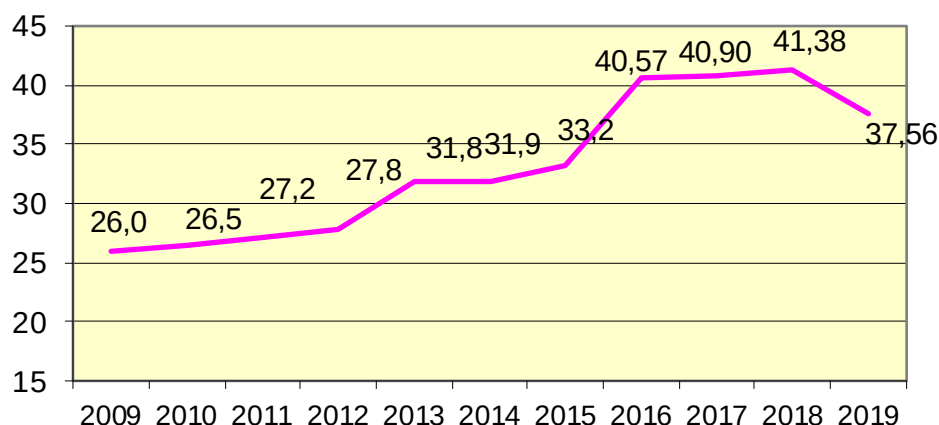
Le taux de conformité des installations d'assainissement non collectif (P301.3) est un indicateur de performance qui se calcule par :

- le nombre total d'installations déclarées conformes (ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service au 31/12/n, et ce depuis la création du service)
- divisé par le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service multiplié par 100

CONSOLIDATION : en pondérant par le nombre d'installations d'assainissement non collectif contrôlées depuis la création du service

	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'installations	35 355	39 855	40 789	41 625	46 567
conformes aux diagnostics				14 250	
réhabilitations ou installations neuves conformes	450	454	454	544	475
Taux de conformité	38,8	40,6	40,90	41,38	37,56

Evolution du taux de conformité des installations



Le nombre d'installations a fortement augmenté en 2019, mais la conformité des installations nouvellement transférées n'est pas totalement connue.

2. Caractérisation financière du service

2.1 Tarifs assainissement individuel

La redevance de contrôle de conception et réalisation pour les demandes d'installation d'un dispositif d'assainissement autonome est appliquée lors de la demande d'attestation de conformité du projet d'assainissement (permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable) :

- Pour les installations de moins de 20 EH (soit une charge brute de pollution inférieure à 1,2 kg/j de DBO₅) son montant est de **100 € net par installation**.
- Pour les installations de plus de 20 EH (soit une charge brute de pollution supérieure à 1,2 kg/j de DBO₅) son montant est de **200 € net par installation**.

Les installations existantes peuvent être soumises à deux redevances :

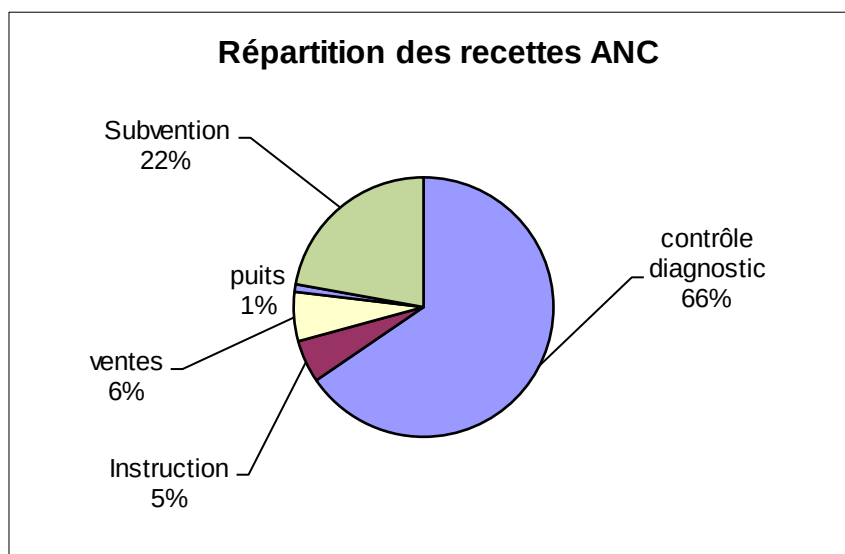
- Dans le cadre de la vérification périodique de bon fonctionnement et d'entretien son montant est de :
 - **6,50 € net** par semestre pour un abonné en eau potable,
 - **78 € net** par installation non raccordée au réseau public d'eau potable (par exemple un usager alimenté par un puits),
 - **78 € net** pour la vérification par installation d'assainissement supplémentaire.
- Dans le cadre d'un diagnostic pour une vente immobilière son montant est de :
 - **100 € net** par installation contrôlée,
 - **50 € net** pour une contre-visite.

2.2 Recettes du Syndicat

Les recettes du Syndicat évoluent de la manière suivante :

Recettes (en €)	2015	2016	2017	2018	2019
Redevance service public d'ANC	462 947	454 295	510 500	513 467	555 000
Redevance instruction	30 700	36 700	28 555	40 500	45 000
Redevance contrôle vente	77 850	80 150	83 150	86 050	52 000
Redevance facturation des puits	0	0	9 600	10 530	8 000
Subvention Agence de l'Eau	177 948	104 398	129 920	0	188 000
TOTAL	749 445	675 543	761 725	650 547	848 000

Le Syndicat bénéficie de subventions de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, calculées à partir du nombre de contrôles de bonne exécution et de contrôles périodiques réalisés.



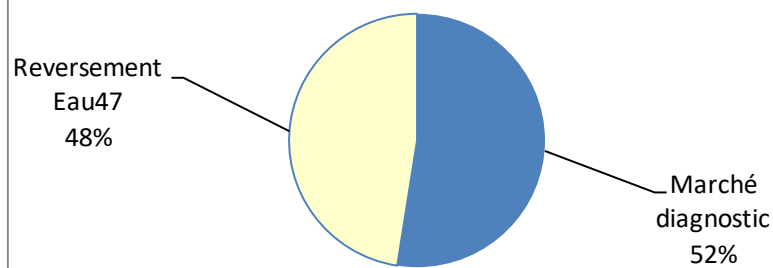
2.3 Dépenses du Syndicat

Les dépenses du Syndicat évoluent de la manière suivante :

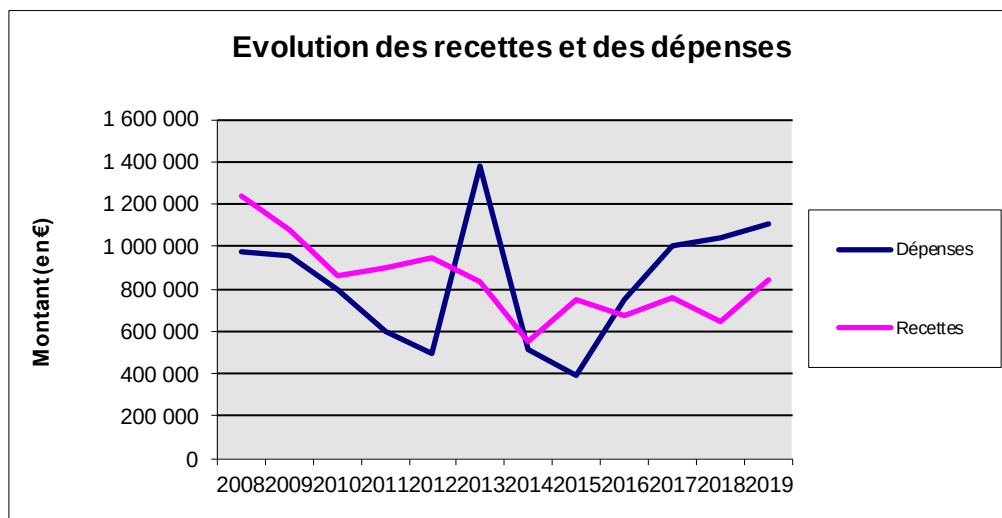
Dépenses (en €)	2015	2016	2017	2018	2019
Prestation de contrôle	49 693	266 309	530 905	599 675	583 000
Mouvement inter budget (remboursement frais généraux et personnel)	342 000	487 290	474 081	440 080	528 000
TOTAL	391 693	753 599	1 004 986	1 039 755	1 111 000

La hausse des dépenses depuis 2016 est liée à la mise en place du marché de la vérification périodique des installations existantes du Syndicat.

Répartition des dépenses ANC



2.4 Evolution des dépenses et des recettes du service



Les dépenses suivent le redémarrage du contrat de prestation pour la vérification des installations existantes.
Le Syndicat a fait le choix de maintenir ses tarifs et d'autofinancer les dépenses sur ses fonds propres grâce à un excédent antérieur.

ANNEXES

Références réglementaires

Références RPQS :

Loi Barnier n°95-101 du 2 février 1995, relative au renforcement de la production de l'environnement

Article L.224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

Décret n°95-635 du 6 mai 1995 relatif aux RPQS (abrogé)

Décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015, relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Articles D.224-1 à D224-5 du Code général des Collectivités Territoriales

Références Indicateurs de performance :

Décret n°2007-675 du 2 mai 2007 pris pour application de l'article L.224-5

Arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement

Réglementation en vigueur, définitions et calculs des différents indicateurs :

www.services.eaufrance.fr

Coordonnées des exploitants

	Contact	Adresse	Urgence
AGUR	09 69 39 40 00 du mardi au vendredi de 10h à 18h, le samedi de 9h à 12h	1 rue Frédéric Ozanam 473000 VILLENEUVE-SUR-LOT	05 46 94 34 66 24h sur 24h
REGIE EAU47	05 53 93 08 74	20 rue du Turon 47700 CASTELJALOUX	
	05 53 97 46 56	ZA Larrousset 47600 NERAC du lundi au vendredi de 8h30 à 12 et 13h30 à 16h30	06 42 60 73 29
SAUR	05 53 77 01 10 de 8h à 18h du lundi au vendredi	rue Jean Orioux 47 120 DURAS le lundi de 9h à 12h	dépannage 24h/24h 7j/7 : 05 81 91 35 06
		Place des Cornières 47 330 CASTILLONNES le Mardi de 9h à 12h	
		ZAC de Piquemil 47150 MONFLANQUIN lundi et jeudi de 9h à 12h et jeudi de 13h30 à 17h	
		ZAC de Nombel 47110 SAINTE LIVRADE-SUR-LOT du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h	
SUEZ	0 977 408 408 du lundi au vendredi de 8h à 19h, le samedi de 8h à 13h		0 977 401 123
VEOLIA	05 61 80 09 02 24h/24h et 7j/7	avenue Marius Paul Otto 47200 MARMANDE du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h	24h/24h et 7j/7 05 61 80 09 02
		28 rue Jean Panno 47400 TONNEINS lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9 à 12h, de 13h30 à 16h30	
		ZI de Payssel 47140 PENNE D'AGNAIS le mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h	

Glossaire

Ab	abonné
AEP	Adduction d'Eau Potable
Anses	Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
ARS	Agence Régionale de Santé
AVP	Avant Projet
BC	bon de commande
BS	bas service
CAA	Communauté d'Agglomération d'Agen
CAGV	Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CE	Château d'eau
CVM	Chlorure de Vinyle Monomère
DDASS	Direction départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
diam.	diamètre
EH	équivalent habitant
EU	eaux usées
HT	hors taxe
km	kilomètre
m ³	mètre cube
m ³ /j	mètre cube par jour
m ³ /km/j	mètre cube par kilomètre et par jour
MBC	marché à bons de commande
MO	maîtrise d'œuvre
MS	matières sèches
PR	poste de relevage
prg	programme
RD	route départementale
RMDPS	Redevance de Mise à Disposition du Patrimoine Syndical
SPANC	Service Public d'Assainissement Non Collectif
SPS	Sécurité et Protection de la Santé
step	station d'épuration
tr	tranche
TTC	Toutes taxes comprises
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UDI	Unité de distribution

Tableaux récapitulatifs des indicateurs de performance

1. Service de l'Eau Potable

Indicateurs descriptifs des services		2018	2019
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	235 600	247 858
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,57 €	2,54 €
D151.0	Délai d'ouverture de compteur	1 jour ouvré	1 jour ouvré

Indicateurs de performance		2018	2019
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées – paramètres microbiologie	100 %	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées – paramètres physico-chimiques	91 %	99 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	100 %	100 %
P104.3	Rendement du réseau	68,2 %	70,12 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	1,90 m ³ /km/j	1,84 m ³ /km/j
P106.3	Indice linéaire des pertes en réseau	1,79 m ³ /km/j	1,73 m ³ /km/j
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux	0,74 %	0,76 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource	92,05 %	92,25 %
P109.0	Montant des abandons de créances	0,001 €/ m ³	0,0048 €/ m ³
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	21 pour 1000 abonnés	17 pour 1000 abonnés
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	98 %	100 %
P153.2	Durée d'extinction de la dette = Capacité de désendettement	4 ans	3 ans
P154.0	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	1,86 %	1,97 %
P155.1	Taux de réclamation	4,92 pour 1000 abonnés	1,32 pour 1 000 abonnés

2. Service de l'Assainissement Collectif

Indicateurs descriptifs des services		2018	2019
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	47 880	78 620
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels	9	11
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	473 tMS	609 tMS
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,69 € (01/01/2018)	2,68 € (01/01/2019)

Indicateurs de performance		2018	2019
P201.1	Taux de desserte par des réseaux	85 %	85 %
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	28,3 / 120	45,5 / 120
P203.3	Conformité de la collecte (> 2000 EH)	29 %	47 %
P204.3	Conformité des équipements (> 2000 EH)	33 %	37 %
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages au regard de la directive ERU (> 2000 EH)	24 %	47 %
P206.3	Taux de boues évacuées selon des filières conformes	100 %	100 %
P207.0	Montant des abandons de créances	0,00114 €/m ³	0,00021 €/m ³
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0 %	0,009 %
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100km de réseau	8,32 pour 100km	4,08 pour 100 km
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux	0,37 %	0,585 %
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (> 2000 EH)	61 %	68 %
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte	52,6	59
P256.3	Capacité de désendettement (Durée d'extinction de la dette)	7 ans	5,8 ans
P257.0	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	2,1 %	2,21 %
P258.1	Taux de réclamation	1,67 / 1 000 ab	1,22 / 1 000 ab

3. Service de l'Assainissement Non Collectif

Indicateurs descriptifs des services		2018	2019
D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis	160 000	170 000
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	100	100

Indicateurs descriptifs des services		2018	2019
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	41,4 %	37,6 %

Note de l'Agence de l'Eau Adour Garonne



NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition mars 2020
CHIFFRES 2019L'agence de l'eau
vous informe

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,19 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne (estimation Adour-Garonne d'après SISPEA - données agrégées disponibles - 2018).

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne : www.eau-adour-garonne.fr



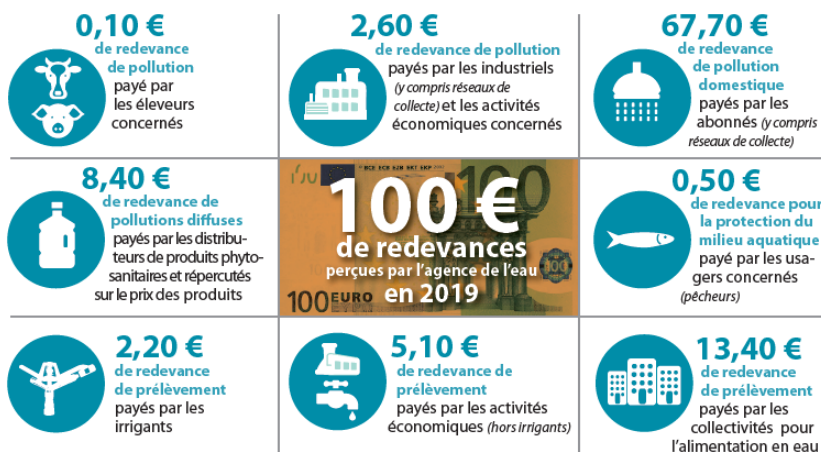
COMBIEN ONT COÛTÉ LES REDEVANCES 2019 ?

En 2019, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 306 millions d'euros dont 248 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui a payé quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2019 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



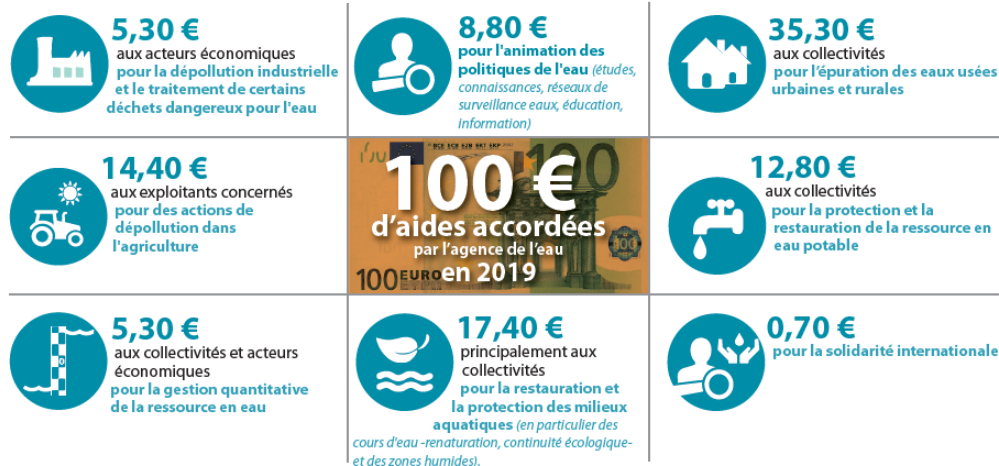
À QUOI ONT SERVI LES REDEVANCES EN 2019 ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2019, elles ont représenté environ 222 millions d'euros.

interventions / aides

Comment se sont réparties les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2019 ? *

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2019) - source agence de l'eau Adour-Garonne



* S'y ajoutent le prélèvement opéré par l'État, le financement des opérateurs de la biodiversité et le fonctionnement de l'Agence.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2019

L'année 2019 marque le lancement du 11^e programme d'action de l'agence de l'eau Adour-Garonne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

POUR ACCOMPAGNER L'ADAPTATION DES USAGES AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de 120 M€ ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique. Les solutions fondées sur la nature qui visent à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes en représentent la plus grande part, il s'agit notamment des opérations de restauration de cours d'eau ou des aides à la conversion à l'agriculture biologique.

POUR RÉDUIRE LES POLLUTIONS DIFFUSES EN ENCOURAGEANT LES PRATIQUES LES PLUS FAVORABLES À L'ENVIRONNEMENT

Près de 32 M€ ont été consacrés en 2019 à la lutte contre les pollutions diffuses, dont par exemple :

- près de 17 M€ pour l'agriculture biologique pour 15 000 hectares,
- 5 M€ d'aide dans le cadre d'investissements,
- 3 M€ pour modifications de pratiques,
- 60 captages d'eau potable dits prioritaires (captage Grenelle ou conférence environnementale) bénéficient d'une démarche de plans d'action territoriaux (PAT) mise en œuvre?
- 24 collectifs d'agriculteurs engagés dans une transition vers des systèmes agro écologiques à faible dépendance en pesticides ont été aidés (dispositif dit « groupe 30000 »),
- plus de 2 M€ pour les paiements pour services environnementaux, expérimentation lancée cette année auprès de 385 exploitations pour valoriser les pratiques existantes d'une agriculture de qualité qui protège l'eau, les sols, les milieux et la biodiversité sur nos territoires.

POUR PROMOUVOIR UNE GESTION QUANTITATIVE DURABLE ET ÉCONOME DE LA RESSOURCE EN EAU

- 12 M€ ont été consacrés en 2019 à la gestion quantitative de la ressource et aux économies d'eau,
- grâce à ces aides, 1,4 million de m³ ont été économisés ou substitués au travers des projets aidés,
- 9 projets de territoire pour la gestion de l'eau sont en cours d'élaboration ou de mise en œuvre sur le bassin Adour-Garonne.

POUR ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES LES PLUS FRAGILES DANS LA GESTION DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

57 M€ ont permis d'accompagner plus de 380 communes situées dans des zones défavorisées pour des travaux d'assainissement et d'eau potable. L'Agence souhaite en effet soutenir particulièrement les communes rurales en proposant des modalités susceptibles de pérenniser les travaux engagés.

POUR ACCOMPAGNER LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

En 2019, près de 39 M€ ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- 600 km de cours d'eau ont été aidés pour accompagner la restauration de leur fonctionnalité hydromorphologique,
- plus de 70 ouvrages du bassin ont été équipés afin d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et le bon déroulement du transport des sédiments) ont été rendus franchissables,
- plus de 30 000 hectares de zones humides ont bénéficié d'une aide de l'Agence pour de la restauration, de l'entretien ou de l'acquisition.

POUR RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DE L'EAU EN RÉDUISANT LES POLLUTIONS PONCTUELLES

Près d'1M€ ont permis d'améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement par temps de pluie, ainsi environ 4 hectares ont été désimperméabilisés ou déracordés du réseau public.

- 56 M€ ont été consacrés en 2019 aux investissements de dépollution domestique dont principalement sur des masses d'eau en mauvais état subissant une pression domestique forte,
- pour réduire les pollutions dispersées des petites entreprises, des démarches collectives ont été encouragées par l'Agence : près de 90 entreprises de peinture ont été mises en conformité, 2 entreprises de traitement de surface pour le secteur aéronautique se sont mises en rejet zéro. Ainsi 59 kg de substances dangereuses ont été supprimées.

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national).
Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources

souterraines et un littoral d'environ 630 km.
Sur ses 7,8 millions d'habitants, 30 % vivent en habitat éparé.
C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelque 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Siège

90 rue du Férétr - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38 | Fax : 05 61 36 37 28



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Délégations territoriales :

Atlantique-Dordogne

4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 11 19 99 - Fax : 05 56 11 19 98
Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86
et
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
Tél. : 05 55 88 02 00 - Fax : 05 55 88 02 01
Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

Adour et côtiers

7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
Tél. : 05 59 80 77 90 - Fax : 05 59 80 77 99
Départements 40 • 64 • 65

Garonne Amont

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
Tél. : 05 65 75 56 00 - Fax : 05 65 75 56 09
Départements 12 • 30 • 46 • 48
et
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 43 26 80 - Fax : 05 61 43 26 99
Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82

Pendant 2 ans, mois après mois, sujet après sujet, une web série et une foule de contenus éditoriaux pour présenter, répondre, décrypter, échanger directement avec les citoyens.

**Les agences de l'eau
s'engagent pour
améliorer la culture
générale de l'eau.**

**Rendez-vous sur
enimmersion-eau.fr**

et sur les réseaux sociaux



LES
AGENCES
DE L'EAU

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ÉTAT

EN
IMMERSION

L'eau a quelque chose à vous dire...